

Mémoire de stage de fin d'étude

présenté pour l'obtention du diplôme de master 2 de Géographie,
Aménagement, Environnement, Développement

Parcours Transition Environnementale dans les Territoires

**L'évaluation d'un PAT entre apport de connaissances pour l'intercommunalité
et justification de l'action publique agricole et alimentaire.**

Le cas du PAT de l'île d'Oléron.



par Clémence Dumont

Crédit photo : Jérôme Pohu

Année de soutenance : 2024

Organisme d'accueil : communauté
de communes de l'île d'Oléron

Responsable pédagogique : Léa Sébastien
Maître de stage : Eszter Simon

L'évaluation d'un PAT entre apport de connaissances pour l'intercommunalité et justification de l'action publique agricole et alimentaire.

Le cas du PAT de l'île d'Oléron.

Clémence Dumont
Master 2 TRENT
Université Toulouse Jean Jaurès

RÉSUMÉ

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 de l'île d'Oléron, ce mémoire explore les enjeux liés à l'apport de connaissances et à la justification de l'action publique alimentaire à travers l'effort d'évaluation. Après avoir démontré l'intérêt des PAT comme outil pour mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à instaurer des systèmes alimentaires territoriaux plus durables, le mémoire met en lumière comment le cadre précipité des appels à candidature, régis par des critères d'éligibilité, tend à éloigner les PAT des réalités territoriales et risquant de compromettre le principe de rationalisation de l'évaluation. Ce travail souligne le rôle crucial des agents territoriaux en charge des PAT pour garantir que les résultats de l'évaluation soient mis en débat avec les acteurs du territoire, plutôt que d'être simplement utilisés pour justifier leur éligibilité au label auprès de l'État.

ABSTRACT

As part of the evaluation of the level 1 Territorial Food Project (PAT) for the island of Oléron, this thesis explores the challenges related to the generation of knowledge and the justification of public food policy through the evaluation process. After demonstrating the value of PAT as tools for implementing operational actions aimed at establishing more sustainable territorial food systems, the thesis highlights how the rushed framework of calls for proposals, governed by eligibility criteria, tends to distance PAT from territorial realities, potentially compromising the principle of rationalizing the evaluation process. This work also emphasizes the crucial role of local officials responsible for PAT in ensuring that evaluation results are discussed with territorial stakeholders, rather than merely being used to justify their eligibility for the label to the State.

MOTS CLÉS / KEYWORDS

Projet Alimentaire Territoriale, île d'Oléron, évaluation, labellisation, légitimation
Territorial Food Project, Oléron island, Evaluation, Labeling, Legitimation

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Eszter Simon, qui m'a permis de réaliser ce stage dans les meilleures conditions. Merci de m'avoir accordé ta confiance pour mener à bien cette étude et de m'avoir constamment orientée avec justesse. Merci pour le partage de ton regard critique sur les sujets du PAT. Je te suis également reconnaissante d'avoir su anticiper les éventuelles charges de travail trop importantes liées à la mission, d'avoir été attentive aux exigences académiques du mémoire, et de t'être assurée de mon bien-être tout au long de cette expérience.

Merci à Jérôme, qui m'a permis d'approfondir des sujets agricoles auxquels je n'étais pas familière, et qui m'ont captivé. Merci également d'avoir su rendre la tâche parfois monotone de la retranscription des entretiens plus agréable, on va le monter ce podcast spécial Oléron (Bonjour les lumineux).

Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à Paul pour avoir partagé ton sens de l'humour et pour ton écoute tout au long du stage.

Merci aussi à Astrid pour ta bonne humeur, qui venait nous réveiller dans des après-midi parfois un peu morose.

Je souhaite également remercier le reste de l'équipe du PET, dont les visites au service agriculture étaient toujours l'occasion de passer un bon moment.

Plus largement, merci à toute l'équipe du service de m'avoir offert un environnement de stage idéal, tant sur le plan professionnel que social, j'ai beaucoup appris à vos côtés.

Et merci Léa Sébastien pour vos conseils très pertinents pour l'orientation de mon mémoire.

Je remercie également mes camarades de promotion pour cette année passée à vos côtés, merci pour votre bienveillance et votre joie de vivre !

Sommaire :

Remerciements.....	3
Sommaire :.....	4
Liste des sigles.....	5
Introduction.....	6
Partie I : Une évaluation commandée par la communauté de communes de l'île d'Oléron.....	8
1. engagée dans une démarche pour promouvoir le «bien produire » et le « bien manger ».....	8
2. Une évaluation qui doit répondre aux enjeux actuels et futurs de la structure et du service.....	13
Partie II : Intérêt du PAT comme politique territoriale en faveur de la transition agro-alimentaire et pourquoi en évaluer son impact ?.....	18
1. Impact des actions publiques territoriales pour la transition agro-alimentaire.....	18
2. Une réelle capacité des Projets Alimentaires Territoriaux pour répondre aux enjeux du territoire.....	23
3. L'effort d'évaluation une logique de rationalisation à la croisée entre.....	27
Partie III : Construction et mise en oeuvre de la méthodologie d'évaluation.....	29
1. Nourrir une méthodologie adaptée au territoire à travers.....	29
2. Suivis d'une phase de construction des référentiels d'évaluation.....	34
3. Conduite de l'évaluation.....	37
Partie IV : Résultats de l'évaluation : production d'un livrable pour la communauté de communes.....	41
1. Un bilan général du Projet Alimentaire Territoriale.....	41
2. Extrait de l'évaluation de 46 actions organisées par secteur d'activité.....	44
Partie V : La difficulté de l'effort d'évaluation couplée à la difficile définition de l'objet PAT.....	66
1. Savoir répondre à la pluralité des attendus de l'évaluation entre apport de connaissances et.....	66
2. ...expérimentation de la justification de l'action publique dans un contexte de labellisation PAT.....	68
3. Quelle suite pour les PAT dans ce contexte de confusion ?.....	70
Conclusion.....	74
Bibliographie.....	75
Travaux scientifiques.....	75
Littérature grise.....	75
Annexe.....	77
Chemin vers le changement.....	77
Liste des figures.....	84
Table des matières.....	85

Liste des sigles

ACCA : Associations Communales de Chasse Agréées Nature Environnement

CA 17 : Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime

CAACA : Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement

CDAD : Comité de Développement Agricole Durable

Cdl : Conservatoire du Littoral

Cdc : Communauté de Communes

Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Marennes-Oléron

CRC : Comité Régional de Conchyliculture

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FDC 17 : Fédération Départementale des Chasseurs

FNCIVAM : Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GEDAR : Groupe d'Échange et de Développement Agricole et Rural

INRA : Institut National de Recherche pour l'Agriculture

MOPS : Marennes-Oléron Produits Saveurs

PAT : Projet Alimentaire Territorial

RAD : Réseau Agriculture Durable

RAIA : Réseau Agricole des Îles Atlantiques

RnPAT : Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAT : Système Alimentaire Territorialisé

SNANC : Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat

SYAL : SYstème Alimentaire Localisé

Introduction

La question agricole et alimentaire a récemment refait surface sur la scène politique lors des mobilisations agricoles du début de l'année 2024. Ces manifestations visaient à influencer le débat autour de la nouvelle loi agricole en cours d'examen à l'Assemblée Nationale, en demandant que celle-ci garantisse en priorité la « souveraineté alimentaire ». Un enjeu majeur était de répondre aux nombreux départs en retraite de chefs d'exploitation en assurant le renouvellement du secteur agricole. Pour ce faire, l'objectif était de rendre la profession plus attrayante. Cependant, cela est passé en grande partie par un affranchissement partiels des contraintes liées au droit de l'environnement, bien que ce dernier soit essentiel pour orienter les pratiques agricoles vers une plus grande durabilité.

Ainsi, au niveau de l'État, la transition vers des systèmes alimentaires plus durables semble compromise par les attentes du monde agricole et principalement les représentants agricoles issus de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), dont les solutions demandées à l'État sont principalement axées sur le renforcement des pratiques intensives et l'hyperspécialisation des terres agricoles régionales pour faire face à la concurrence des marchés internationaux. Face à l'incapacité de l'État à répondre efficacement aux enjeux de durabilité, la notion de Système Alimentaire Territorialisé (SAT) émerge progressivement. Ces systèmes visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en tenant compte des spécificités d'un territoire donné et en favorisant une prise en charge collective des enjeux locaux.

Dans ce cadre, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) offrent un espace où les acteurs d'un même territoire peuvent se rassembler pour «faire projet». Introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014, les PAT constituent un cadre juridique et opérationnel pour structurer cette dynamique collective.

Selon l'article L. 1 du III les PAT se définissent par : « des actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable [...], peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. » En ce sens le PAT est un outil de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation, il participe ainsi à la territorialisation de la question alimentaire.

Cette définition est précisée dans l'article L. 111-2-2. : « Les projets alimentaires territoriaux mentionnés [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. »

Le PAT se trouve à l'interface entre les enjeux du secteur agricole et de l'alimentation pour répondre à l'objectif final de résilience et d'autonomie alimentaire. On compte aujourd'hui près de 450 PAT sur le territoire français. Si les PAT peuvent être pris en main par n'importe quelle structure, dans le cadre du PAT de l'île d'Oléron, c'est la communauté de communes qui s'est emparé de cet outil.

La labellisation des PAT fonctionne en deux niveaux distincts. Le niveau 1, qui correspond au PAT « émergent », est attribué sur une période de 3 ans non renouvelable dont le passage au niveau 2 est obligatoire. Le niveau 2, correspond ainsi au PAT « en action », présenté comme des projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'action effectif sur le territoire et piloté par une instance de gouvernance établie. L'attribution de ce niveau est valable pour 5 ans renouvelables.

Dans le cadre du PAT de l'île d'Oléron labellisé en 2021, l'année 2024 marque la fin de la labellisation niveau 1, ainsi dans l'optique de proposer un plan d'action réfléchi et cohérent pour la labellisation niveau 2, la communauté de communes a initiée l'évaluation de son PAT. C'est l'objectif de la mission de ce stage.

Le stage porte donc sur l'évaluation ex-post du Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 de l'île d'Oléron porté par la communauté de communes. L'objectif est d'évaluer à la fois la stratégie du PAT, ses objectifs, son organisation et certaines de ses actions opérationnelles mises en place depuis la labellisation en août 2021. Le stage a pour objectif de faire un bilan des actions du PAT et démontrer leur contribution au changement pour répondre à leur objectif initial, afin d'en justifier leur maintien, leur ajustement ou leur abandon.

Cependant, bien que les Projets Alimentaires Territoriaux PAT soient censés permettre aux structures infranationales de mettre en place des politiques publiques et de faire évoluer les systèmes agricoles et alimentaires au niveau local, la complexité des démarches tend à renforcer les exigences descendantes de l'État. Cela conduit à une standardisation des actions dans le cadre des appels à candidature, affaiblissant ainsi l'adéquation des PAT avec les problématiques spécifiques d'un territoire donné.

Dans ce contexte, cette étude vise à examiner comment l'évaluation d'un PAT s'inscrit dans le cadre de ces appels à candidature et comment elle articule les deux enjeux clés de l'évaluation des politiques publiques : l'apport de connaissances et la justification, voire la légitimation, de l'action publique. En ce sens, le mémoire s'efforce de répondre à la question suivante :

En quoi l'évaluation d'un PAT répond à un enjeu double, à la fois d'apport de connaissances pour l'intercommunalité (bilan des actions et perspectives) et de justification de l'action publique agricole et alimentaire ? Le cas du PAT de l'île d'Oléron.

Après une première partie qui retrace le contexte de l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron et l'historique de l'engagement de la communauté de communes, la deuxième partie proposera un état de l'art sur la territorialisation progressive de la question alimentaire à travers les Systèmes Alimentaires Territorialisés, dont les PAT sont des outils de mise en œuvre d'actions opérationnelles. Cette partie mettra également en lumière les nombreuses contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des PAT et la position de l'évaluation dans ce contexte PAT. La troisième partie détaillera la méthodologie utilisée pour l'évaluation du PAT, tandis que la quatrième partie en présentera succinctement les résultats. Enfin, la cinquième partie développera une analyse critique de l'évaluation des PAT, de plus en plus soumise aux contraintes étatiques, en s'appuyant sur les entretiens avec les acteurs du territoire et des ressources scientifiques.

Partie I : Une évaluation commandée par la communauté de communes de l'île d'Oléron...

La communauté de communes de l'île d'Oléron a été créée en 1995 par un arrêté préfectoral. C'est quinze ans plus tard que les enjeux de l'agriculture sont progressivement mis à l'agenda de la collectivité, « suite à l'adoption par l'intercommunalité de l'Agenda 21, en 2010, une charte de l'agriculture durable est instituée, en 2012 » (Mestre H. 2021).

1. engagée dans une démarche pour promouvoir le « bien produire » et le « bien manger ».

1.1 Un engagement certain pour un développement durable depuis l'adoption du premier Agenda 21 en 2011...

Le premier agenda 21 dont les réflexions commencent dès 2008, formalise l'engagement de la communauté de communes dans sa démarche de développement durable. Lors de ces échanges, le développement agricole est appréhendé comme un réel potentiel de développement économique pour le territoire et est alors intégré aux missions du service économique de la collectivité (Charte Agriculture Durable, Oléron, 2012).

La question agricole émerge progressivement. C'est par le biais de concertations menées dans le cadre de l'Agenda 21 et des réunions de travail spécifiques à la question agricole, que les professionnels font remonter les problématiques auxquelles ils sont confrontés depuis plusieurs années (Charte Agriculture Durable, Oléron, 2012).

Dans une note destinée aux agriculteurs et agricultrices du territoire, le président de la collectivité, Patrick Moquay, alors en fonction, fait part des conclusions de ces discussions qui ont révélé un besoin de créer des passerelles entre les acteurs, un besoin de mutualiser les moyens techniques et humains pour relever le défi agricole du territoire.

Avant que l'intercommunalité s'empare de la question agricole, un réseau d'association était déjà constitué sur l'île. A titre d'exemple, voici deux associations influentes sur l'île. Issu du réseau national le Groupe d'Échange et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron (GEDAR) est créé dès 1968. Cette association a vocation à proposer des animations, événements et temps d'échanges. Elle contribue de cette manière à la vie agricole et rurale du territoire et lutte contre l'isolement des producteurs. Dès l'année 2000, l'association Marennes-Oléron Produits Saveurs (MOPS) est créée dans l'optique de valoriser des produits locaux et de développer des circuits courts. Cette démarche collective qui regroupe des producteurs du territoire du Pays Marennes-Oléron apporte aux consommateurs la garantie de l'origine et de la qualité des produits estampillés MOPS.

La création d'un espace de dialogue sous la forme d'un Comité de Développement Agricole Durable (CDAD) marque ainsi le début de l'élaboration du plan d'action. Il joue un rôle crucial en se concentrant sur la mise en œuvre des actions de terrain, traduisant les orientations stratégiques en initiatives concrètes. La grande diversité d'acteurs qu'il rassemble doit permettre de garantir le caractère participatif des réflexions.

D'après la présentation de la Charte Agricole de 2012, les CDAD rassemble initialement :

L'Etat et les collectivités, à travers la participation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Région Nouvelle-Aquitaine, précédemment la région Poitou-Charentes, le Pays Marennes-Oléron, les représentants élus et agents de la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Les professionnels et organisation agricoles avec la coopérative des vignerons d'Oléron, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (CAACA), l'association MOPS, le GEDAR, le Comité Régional de Conchyliculture (CRC), le port de la Cotinière, la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime (CA 17), la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), le réseau InPact de Nouvelle-Aquitaine et tout autres professionnels du territoire volontaires élus.

Les associations du territoire avec la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 17), les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), Nature Environnement 17, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Marennes-Oléron (CPIE), la Maison du Tourisme Île d'Oléron - Bassin de marennes et l'association de l'Oignon de Saint Turjan.

Et enfin **les établissements publics** avec le Conservatoire du Littoral (Cdl).

D'après les retours du responsable du service, le CDAD est générateur d'idées, avec des retours du terrain et des échanges collectifs entre agriculteurs et élus. C'est l'instance de débat et de grandes orientations. Cette commission prend la forme d'une réunion descendante de bilan.

« C'est de la présentation et de la consultation en même temps, c'est un peu l'espace de dialogue¹ ».

Cependant les agents du service agriculture durable et alimentation rencontrent une difficulté, qui nuit à la pertinence de l'organisation des instances de gouvernance. Cette difficulté est de mobiliser l'ensemble des élus. Ces instances souffrent d'un manque d'investissement de la part des élus, d'après le responsable du service agriculture *« ce sont toujours les mêmes qui participent »*. Selon ce dernier, cela pourrait soit s'expliquer par un manque de connaissances dans le domaine, un manque de temps ou tout simplement d'intérêt. Selon le responsable du Pôle Économie et Territoire, le manque de communication pourrait expliquer la perte de l'intérêt de certains élus en cours de projet.

« On peut avoir des élus qui sont impliqués fortement à un moment donné, qui finalement se désintéresse du sujet, et ensuite il y a une problématique de portage politique qui émerge, et c'est là que ça pourrait être problématique encore une fois pour les agents du service agriculture et alimentation² ».

¹ Entretien, 15 mai 2024, Responsable service agriculture durable et alimentation, Cdc Oléron

² Entretien, 30 mai 2024, Responsable Pôle Économie et Territoire, CdC Oléron

Le responsable du service agriculture nuance ce propos sur l'amélioration de la communication avec les élus en affirmant que cela ne garantit pas nécessairement une meilleure implication :

« Peut-être que nous ne préparons pas assez bien ou ne communiquons pas assez régulièrement avec les élus, mais je ne suis pas sûr que les informer plus les rendrait plus réceptifs ¹ ».

Bien que certains élus puissent sembler manquer d'investissement, les témoignages des responsables du service agriculture et du pôle économie et territoire montrent que les élus de l'île d'Oléron sont néanmoins toujours sensibles aux enjeux agricoles et alimentaires. Le responsable du service agriculture souligne qu'il y a une certaine reconnaissance et confiance dans le travail des agents :

« On est force de proposition, après c'est eux qui tranchent, mais globalement quand c'est fait avec bon sens, ils nous suivent, ce qui est bien aussi, parce que ça prouve qu'ils nous prennent au sérieux¹ ».

Ce témoignage rejoint celui du responsable de pôle qui affirme qu'« il y a un bon consensus et une vision globale partagée entre les 8 maires et l'ensemble des élus ». Malgré les défis de mobilisation, il existe une vision commune et un engagement des élus envers une agriculture durable et une alimentation locale sur l'île d'Oléron.

1.2 ... affirmé par la Charte Agriculture Durable de 2012...

La signature de la charte d'agriculture durable marque la mise à l'agenda des enjeux agricoles sur l'île d'Oléron. Elle permet d'officialiser l'engagement de la communauté de communes et de mettre en place un programme d'action co-construit et signé par tous les acteurs et partenaires locaux intervenant dans le domaine agricole. Pour définir l'agriculture durable en 2012 la communauté de communes s'appuie sur la définition du Réseau Agriculture Durable (RAD) et de la Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM), à savoir : « l'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui sans remettre en casque les ressources naturelles pour les générations futures ».

Pour répondre aux exigences de cette définition, la charte d'agriculture durable vise trois objectifs : maintenir et développer l'emploi, revaloriser les espaces agricoles délaissés, promouvoir et permettre le développement d'une agriculture durable. Le programme d'action est construit autour de cinq thématiques : la connaissance du territoire, l'accès au foncier et au bâti, la diversification et circuits courts, les systèmes et pratiques d'exploitations durables et la sensibilisation et la mobilisation.

Dans un contexte marqué par l'hyperspécialisation touristique de l'île d'Oléron, qui exerce une forte pression sur les ressources foncières et le bâti agricole, la mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise foncière, via le plan d'action de la charte d'agriculture durable, constitue un fondement essentiel pour assurer la préservation et le développement de l'agriculture sur l'île.

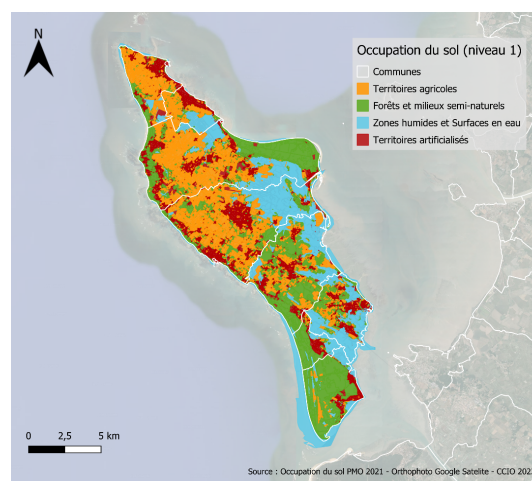
D'après les témoignages de deux chargés d'animation du foncier agricole de l'île d'Oléron, cette stratégie a permis de prévenir la spéculation foncière, en répondant à un premier objectif d'empêcher la conversion des terres agricoles, pour rappel entre les années 1980 et 2000, de nombreuses parcelles agricoles ont été converties en terrains de loisirs ou de camping, en raison de la forte demande touristique. La stratégie de maîtrise foncière vise à prévenir ce phénomène, garantissant ainsi que les terres restent destinées à une utilisation agricole. Le deuxième objectif de la stratégie est de maintenir les prix à un niveau raisonnable, facilitant l'accès au foncier pour les agriculteurs, dans un contexte où en raison de la forte demande touristique, les prix des terres agricoles avaient tendance à augmenter, rendant difficile leur acquisition par les agriculteurs. Ensuite, la maîtrise foncière permet de récupérer et de remettre en activité des terres abandonnées, à travers la réhabilitation de friches agricoles. Enfin, sur Oléron, le morcellement des terres rend difficile la création d'îlots agricoles viables, la stratégie inclut donc des actions pour regrouper les petites parcelles en unités exploitables.

« Cette attractivité touristique favorise toutefois l'émergence de nouveaux marchés pour l'agriculture oléronaise, et plus particulièrement de nouveaux modes de distribution. La vente directe sur les marchés de plein vent et les circuits-courts représente une opportunité commerciale privilégiée pour vendre à des prix élevés les productions, notamment maraîchères. Cela façonne les dynamiques de la production agricole qui s'adapte à l'importante demande estivale » (Mestre. H, 2021)

L'île d'Oléron reste un territoire rural. L'agriculture est ancrée dans le paysage naturel et socio-économique du territoire. D'après le diagnostic agricole de 2023, l'île d'Oléron compte 99 structures agricoles. Le nombre de sauniers installés a doublé depuis 2012. 12 sauniers sont installés et trois autres installations sont en cours à la suite de la réhabilitation des marais. Le territoire compte 19 exploitations agricoles avec une orientation élevage et 3 exploitations apicoles.

L'île d'Oléron admet 3 665 hectares de surface agricole utilisée en 2023. Les surfaces agricoles sont situées à 79% sur les quatre communes au nord de l'île. Les communes au sud sont majoritairement des zones de forêts et milieu semi-naturels.

Figure 1 : Occupation du sol de l'île d'Oléron
© *Diagnostic agricole*, 2023, île d'Oléron
communauté de communes.



Les activités dominantes en nombre d'exploitations, comme en 2012, restent la viticulture et le maraîchage, le maraîchage inclus la culture de légumes, certains fruits et l'horticulture. La viticulture et le maraîchage représentent environ 70 exploitations. Les exploitations ayant une orientation grandes cultures sont minimales, il s'agit souvent d'un atelier secondaire dans les exploitations. Cette importance de la viticulture et du

maraîchage est due à la spécialisation touristique de l'île dont les débouchés sont principalement ceux des vacanciers de passage prêt à acheter à un prix élevé la production oléronaise.

1.3 ... le PAT qui s'inscrit dans la continuité de cette politique territoriale.

Axe pauvre de la stratégie agricole oléronaise, la question alimentaire est progressivement intégrée à la politique de la communauté de communes. Entre 2011 et 2015 la collectivité s'est engagée à travers l'initiative Terroirs au Menu. Un projet porté par le département qui visait à renforcer l'agriculture et l'économie locale dans une perspective de développement durable via notamment l'approvisionnement de la restauration collective des produits locaux. Un projet porté par quatre communautés qui ne s'est pas maintenue sur le long terme, opérationnellement trop lourd pour le service agriculture durable et alimentation. (Livre blanc PAT, 2021).

A la suite de cet échec, l'engagement dans le PAT devait permettre de réduire les frontières du «territoire de projet» à l'échelon administratif de l'intercommunalité (Berriet-Sollicec, Trouvé, 2013 dans Mestre.H 2021). Le PAT de la communauté de communes de l'île d'Oléron s'intègre donc en continuité des efforts pour favoriser l'approvisionnement local des cantines, cependant la volonté de la première chargée de mission «circuit-court», initialement engagée en vue de créer un groupement de commandes entre les restaurants scolaires de l'île (Mestre, H, 2021) à permis d'élargir l'ambition du service et de la collectivité à un plus grand nombre d'enjeux autour de la question alimentaire.

La volonté affichée de la communauté de communes s'est ainsi tournée vers la notion de (re) territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation pour répondre aux enjeux du territoire et tendre vers l'autonomie alimentaire de l'île. A titre indicatif aujourd'hui 28 % de la consommation locale pourrait en théorie être couverte par la production locale (CRATER, Les Grenier d'Abondance, 2024).

A l'échelle nationale de la politique agricole et alimentaire, les Projets Alimentaire Territoriaux proviennent de la définition légale des articles L. 1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime. Les PAT sont présentés comme des outils permettant de rapprocher tous les acteurs de l'alimentation, à savoir, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile. Dans l'optique de garantir la résilience des systèmes alimentaires des territoires, les PAT doivent répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation. Le pilotage porté par des organismes à une échelle plus locale doit permettre de se rapprocher des réalités territoriales.

Ainsi pour répondre aux exigences de la labellisation PAT la communauté de communes de l'île d'Oléron a mis au point un plan d'actions autour de 19 actions réparties dans 4 grands domaines d'action assurant la transversalité du PAT.

Urbanisme, aménagement du territoire : reconquête des friches agricoles et amélioration de l'accès au foncier et au bâti pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets.

Environnement : accompagnement aux changements de pratiques agricoles et valorisation de l'agriculture du vivant pour préserver l'environnement (eau, sols, biodiversité, paysages...)

Economie alimentaire : consolidation et structuration des filières agricoles, transformations et consommation locale des produits pour pérenniser les emplois et la richesse du territoire

Nutrition, santé et social : mobilisation des acteurs du territoire pour recréer du lien entre consommateurs et producteurs. Faciliter l'accès aux produits sains et de qualité pour tous.

Ce plan d'action s'intègre aux attentes de la labellisation à savoir des actions transversales et complémentaires. Qui abordent la question alimentaire dans son intégralité. Le PAT de l'île d'Oléron intègre les thématiques déjà initiées dans la Charte Agriculture Durable de 2012.

Le PAT de la communauté de communes d'Oléron a été labellisé niveau 1 en 2021. Le label est attribué sur une période de 3 ans non renouvelable, avec un passage possible au niveau 2. Le niveau 1 concerne les PAT dit émergent dont les critères de reconnaissance demandent moins d'actions opérationnelles que pour le niveau 2, il s'agit plus d'expérimentation. Ainsi en 2024 en préparation de la fin de la labellisation niveau 1 et en vue de la reconnaissance de niveau 2, la communauté de communes de l'île d'Oléron a choisis de faire un bilan et une évaluation de son plan d'action PAT, sur la période de mars à août 2024. L'objectif de cette évaluation était in fine de proposer un plan d'action PAT niveau 2 cohérent en prenant en compte les difficultés passées.

2. Une évaluation qui doit répondre aux enjeux actuels et futurs de la structure et du service.

2.1 La nécessité de faire un bilan des actions du PAT en fin de labellisation...

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit l'évaluation du PAT niveau 1.

Si les PAT ruraux ont une vision centrée sur une filière qui est considérée comme un moteur pour le territoire (Le Guen. T, 2022) le PAT d'Oléron s'inscrivant dans un contexte insulaire, intègre les compétences de la collectivité agissant de manière transversale pour répondre aux enjeux insulaires, principalement tournés vers la gestion des friches agricoles pour favoriser l'accès au foncier des porteurs de projet en agriculture (Landré. A, 2019). Cependant le PAT d'Oléron rejoint la logique des territoires ruraux, dont la notion de durabilité y est employée surtout dans sa dimension économique, et les dimensions environnementale et sociale sont prises en compte de manière moins importante ou dans un second temps (Le Guen. T, 2022).

Cette concentration sur les enjeux agricoles et de friches est observable sur le système de gouvernance du service agriculture durable et alimentation.

La gouvernance de la stratégie agricole et alimentaire de la communauté de communes de l'île d'Oléron est organisée en quatre grandes instances, elles sont pensées

pour assurer une cohésion entre les orientations générales et les actions concrètes sur le terrain. En se basant sur l'entretien effectué avec le responsable du service agriculture, ces instances peuvent être présentées de manière pyramidale en raison de leurs poids politiques variés, mais il est important de relativiser cette hiérarchie, car chacune d'elles contribue à différents axes et objectifs de la politique agricole. Au sommet de la structure des différentes instances de gouvernance se trouve le Conseil communautaire. Ce conseil établit les grandes orientations de la politique agricole à travers des documents clés tels que la Charte de l'agriculture durable. Ces orientations sont ensuite renforcées et détaillées dans la stratégie Oléron 2035, un document divisé en 9 grands axes, dont 8 concernent directement l'agriculture. Oléron 2035 reprend et étend les catégories de la Charte, formant ainsi le cadre général de la politique agricole et alimentaire.

Sur le plan opérationnel, le Comité de Développement Agricole Durable (CDAD) joue un rôle central. Ce comité regroupe des élus, des acteurs du monde agricole, ainsi que tous les partenaires et financeurs impliqués. Il se concentre sur la mise en œuvre des actions de terrain, traduisant les orientations stratégiques en initiatives concrètes.

La structure de gouvernance comprend également plusieurs commissions spécifiques, chacune ayant un rôle précis :

- **La Commission foncière** travaille sur l'action foncière en étroite collaboration avec les communes. Les membres se rencontrent une fois par an pour évaluer les demandes foncières, déterminer les zones de travail prioritaires et présenter ces choix aux élus pour ajustements.
- **La Commission d'attribution foncière** est chargée d'attribuer les terres publiques. Elle inclut des discussions avec des partenaires comme le conservatoire du littoral et le département. Bien que cette commission ait un rôle spécifique, les discussions peuvent souvent s'étendre à d'autres sujets liés à la gestion foncière.
- **La Commission alimentation et circuit-court** se concentre sur les questions de circuit-court et d'alimentation, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'opérations du Projet Alimentaire Territorial de niveau 1.

Ainsi la gouvernance du PAT ne s'intègre que dans la commission alimentation et circuit-court. La grande instance du service se base encore sur l'instance de la Charte Agriculture Durable de 2012. Cette organisation créée depuis le lancement du PAT une confusion légitime dans l'esprit des élus et des acteurs du territoire.

Pour optimiser la gouvernance et renforcer la stratégie agricole et alimentaire sur l'île d'Oléron, une piste d'action cruciale est d'améliorer la communication avec les élus et les acteurs du territoire concernant le PAT. Cette démarche vise à clarifier la portée du PAT et à renforcer la sensibilisation des élus. Selon le responsable du service agriculture, les élus associent souvent ce programme à des initiatives telles que les circuits courts ou les cantines. Il est important de noter que le PAT englobe un champ plus large. Les élus tendent à réduire le PAT à ces aspects spécifiques, ce qui est fréquent en France, mais cela nécessite un effort de clarification.

« C'est quelque chose qu'on va devoir bien travailler au prochain conseil, le PAT c'est tout, c'est un peu un chapeau pour l'ensemble ³ ».

Le responsable du pôle économie et territoire rejoint cet avis : pour lui, il y a une nécessité d'acculturation des élus, ce qui doit être intégré dans le PAT 2.

2.2 ... pour orienter les prochaines stratégies en lien avec les nouvelles thématiques du SNANC.

Si en 2021 les attendus d'actions pour la labellisation était volontairement large pour laisser les porteurs de projets sélectionner des actions en lien avec les problématiques prioritaire du territoire et les compétences de la structure. En 2024, les thématiques de la nouvelle Stratégie Nationale Alimentation, Nutrition et Climat sont imposées pour une labellisation niveau 2.

SNANC

Thématiques obligatoires PAT niveau 2

Justice sociale	Santé	Education à l'alimentation durable	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Emploi
Foncier	Production	Transformation - Distribution	Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim	Environnement

Figure 2 : Tableau des thématiques SNANC

©Clémence Dumont

L'appel à candidature au PAT impose au structure de s'engager dans un plan d'action répondant à l'ensemble des thématiques pour un système agricole et alimentaire durable, sain et juste. Cependant cette élargissement des thématiques d'actions rentre dans un contexte marqué par la surcharge de travail des agents de la Cdc, ayant déjà impacté la gouvernance actuelle.

En effet l'organisation des CDAD ne connaît pas le même taux de participation et connaît une fréquence moins dense, aucun CDAD n'a été organisé sur Oléron depuis 2022, signe de cette surcharge de travail des agents de la collectivité face à la trop grande multiplication des actions de la stratégie agricole. Le témoignage du responsable du service agriculture durable, montre qu'organiser les instances de gouvernance représente une charge de travail considérable pour le service agriculture durable. Toutes les tâches liées à l'organisation sont à la charge des agents en poste. Cette responsabilité implique non seulement la gestion des aspects pratiques mais aussi la préparation de supports de présentation détaillés et précis. Le processus est chronophage, notamment en raison des bilans à préparer :

«Oui, c'est beaucoup le travail de faire les supports de présentations, obligent de faire un bilan que tu ne fais pas forcément en continu, donc tu dois arrêter des chiffres, tu dois les revérifier, tu dois refaire des cartes ⁴».

³ Entretien, 15 mai 2024, Responsable service agriculture durable et alimentation, Cdc Oléron

⁴ Entretien, 15 mai 2024, Responsable service agriculture durable et alimentation, Cdc Oléron

La préparation des commissions agricoles demande ainsi environ une semaine de travail pour chacun des trois agents du service, incluant plusieurs réunions de réflexion sur le budget en lien avec les projets de chaque membre.

Pour améliorer la prise en compte de l'ensemble des thématiques du SNANC et mettre le PAT au cœur de la stratégie agricole et alimentaire du service et de la communauté de communes. Une restructuration de la gouvernance a commencé à être élaborée. Le schéma suivant permet de rendre compte de la prochaine organisation possible. Les services internes de la collectivité pour assurer la transversalité des actions et alléger la charge de travail des agents du services agricultures sont intégrés au schéma présentant l'organisation de la gouvernance envisagée.

Le schéma ci-après donne donc à voir le nouveau système de gouvernance envisagé par le service agriculture durable et alimentation du la communauté de communes de l'île d'Oléron.

Gouvernance du PAT niveau 2

Schéma des instances de gouvernance

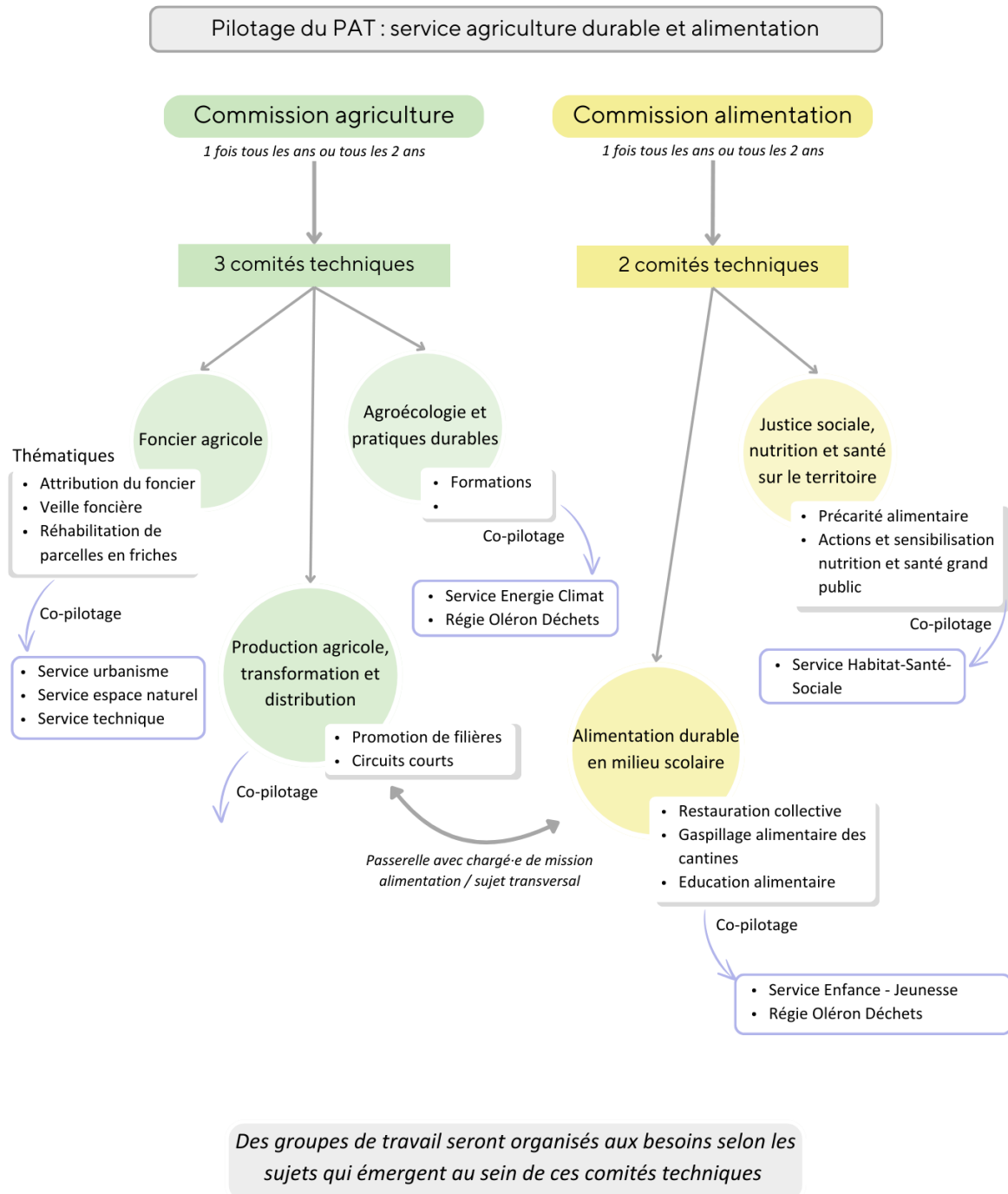


Figure 3 : Schéma de la nouvelle gouvernance

©Clémence Dumont

Partie II : Intérêt du PAT comme politique territoriale en faveur de la transition agro-alimentaire et pourquoi en évaluer son impact ?

1. Impact des actions publiques territoriales pour la transition agro-alimentaire..

1.1 ... où les systèmes alimentaires sont repensés pour plus de durabilité à travers un processus de *relocalisation*...

Les projets alimentaires territoriaux s'inscrivent dans une dynamique de territorialisation des systèmes alimentaires, amorcée depuis trois décennies. Cette section propose de revenir sur l'évolution de l'échelle d'intervention concernant les questions agricoles et alimentaires, en soulignant le rôle croissant des collectivités territoriales, bien que cela ne relève pas de leurs compétences initiales.

Un système alimentaire, tout d'abord, se définit comme « la manière dont les hommes et les femmes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer de la nourriture » (MALASSIS, 1994, cité par Lailliau Julie, 2016). L'objectif central reste l'accès à l'alimentation, et pour y parvenir, le système alimentaire implique une dimension d'action collective. Il renvoie aussi à la notion d'espace. Cependant, les limites de cet espace sont différentes en fonction du contexte économique dans lequel l'action collective se situe.

La notion de système alimentaire émerge dans un contexte de croissance économique alimentée par l'industrialisation des sociétés. Cette industrialisation ne se limite pas aux secteurs secondaires, elle impacte également les activités primaires, notamment l'agriculture. Les frontières de l'espace des systèmes alimentaires sont ainsi redéfinies sous la pression de la concurrence des marchés internationaux. Sur le territoire, les fermes traditionnelles se transforment progressivement en exploitations agricoles de plus grande envergure. Ce phénomène entraîne une transition : les paysans disparaissent peu à peu, remplacés par des chefs d'exploitation. Cette évolution engendre une séparation croissante entre les lieux de production et les lieux de consommation, renforcée par l'émergence d'espaces agricoles hautement spécialisés (Poulain. J-P, 2017).

Sous l'influence de la mondialisation, l'agriculture se structure autour de chaînes de production globalisées, où les exploitations agricoles se doivent de répondre à des exigences croissantes de productivité pour rester compétitives à l'échelle internationale. Les pratiques agricoles s'homogénéisent, favorisant la concentration des exploitations et l'intensification des méthodes de production (Ménard, 2010). Cette dynamique conduit à une standardisation des produits agricoles, une perte de diversité, et un éloignement toujours plus marqué entre les consommateurs et les territoires d'origine des denrées. La globalisation, en cherchant à maximiser les rendements et les profits, a ainsi profondément

transformé les systèmes alimentaires, tout en accentuant les déséquilibres entre territoires ruraux et urbains, producteurs et consommateurs.

En réponse à l'industrialisation et à la mondialisation croissante de l'agriculture, qui ont accentué la distance géographique entre producteurs et consommateurs, la notion de relocalisation des systèmes alimentaires a été introduite en 1996 par l'INRA et le CIRAD de Montpellier (Lailliau, J., 2016).

Ce contexte est également marqué par l'émergence de la notion de développement durable, définie dans le rapport Brundtland de 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». L'intégration des enjeux de développement durable, dont l'agriculture et l'alimentation, dans les politiques publiques françaises se fait notamment à travers les Agenda 21, instaurés lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Ce texte visait à « aborder les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherchait aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain ».

Cette nouvelle orientation politique, portée par les territoires, incite ces derniers « à devenir des parties prenantes fortes dans l'intégration des préoccupations économiques, sociales et environnementales dans le développement territorial » (Lailliau, J., 2016). Comme le soulignent Campagne et al. (2010), cités par Nathalie Corade (2024), « au début des années 2000, en pleine expansion de la mondialisation, on assiste également à la montée en puissance du « durable » accompagné de l'émergence du « local » et du « territorial ». Ce début de troisième millénaire se caractérise par une manifestation croissante d'un besoin de « local », proportionnel à l'essor du « global » Caroline Serreau parle de recherche de « solutions locales pour un désordre global » (Caroline Serreau citée par Corade, N., 2024)

Dans ce contexte marqué par la tension entre la mondialisation de l'agriculture et de l'alimentation, qui vise à répondre à la concurrence des marchés internationaux, et la volonté d'intégrer les pratiques de développement durable dans les politiques internationales, la notion de territoire émerge progressivement.

Cette idée prend forme dans le cadre du système alimentaire localisé (SYAL), défini en 2010 par Muchnik et al, comme « une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée ». En soulignant la capacité des acteurs d'un même territoire à engager une action collective par la gestion concertée de ressources territoriales, la notion de territoire s'intègre peu à peu dans les débats (Lailliau, J., 2016). Le développement territorial renvoie ainsi à l'aptitude des acteurs locaux à « se regrouper pour résoudre des problèmes communs (...) et prendre en main leur propre destin économique » (Lailliau, J., 2016).

Mais comment délimiter les frontières d'un territoire en tant que groupe d'action collective, et quel rôle y jouent les collectivités territoriales ? Pour répondre à cette question, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Julie Lailliau, qui distingue le « Territoire » avec une majuscule, désignant le « territoire politico-administratif ». En lien avec les divers processus de décentralisation des politiques agricoles et alimentaires, notamment à travers les Agenda 21, elle montre que cela marque le début de l'appropriation des enjeux agricoles et alimentaires par les collectivités territoriales en tant qu'entités politico-administratives au service des intérêts de la population d'un territoire précis. Ainsi, les collectivités territoriales acquièrent une souveraineté dans leurs décisions, assortie de

compétences spécifiques. De plus, la décentralisation rapproche le processus décisionnel des citoyens, permettant l'émergence d'une « démocratie de proximité » (Lailliau, J., 2016).

L'intégration de l'agriculture et de l'alimentation au développement local d'un territoire s'inscrit dans la dynamique de territorialisation des systèmes alimentaires. Ces secteurs deviennent ainsi des éléments clés de l'économie territoriale, en contribuant non seulement à son développement, mais aussi à son identité. Ils participent à la valorisation du territoire à travers la création d'une *rente territoriale* (Lailliau, J., 2016). En lien avec les processus de décentralisation évoqués précédemment, les collectivités territoriales jouent un rôle central dans cette dynamique. Elles sont non seulement souveraines dans leurs décisions, mais aussi responsables de renforcer la coopération entre les acteurs locaux, tout en favorisant une « démocratie de proximité » (Lailliau, J., 2016).

À la croisée entre développement durable, développement local, système alimentaire localisé et implication des collectivités territoriales, émerge la notion de Système Alimentaire Territorialisé (SAT). Jean-Louis Rastouin définit les SAT comme un « ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale ». Il perçoit ce système comme une alternative au modèle agro-industriel, fondée sur une triple proximité entre agriculteurs, transformateurs et consommateurs (Rastouin, 2016, cité dans Lailliau, J., 2016). Avec la montée des préoccupations liées aux enjeux du développement local et de la durabilité, les systèmes alimentaires intègrent ainsi pleinement la dimension territoriale.

Dans cette logique, les Projets Alimentaires Territoriaux se positionnent comme des outils de mise en œuvre d'actions visant à renforcer la localité et de redéfinir les liens entre agriculture, alimentation et territoire. En passant de la notion de « système » à celle de « projet », la politique publique redéfinit le cadre de l'action collective autour de ces trois dimensions (Banzo et al., 2024). Selon Banzo et al. (2024), cette démarche « oriente les actions agricoles et alimentaires vers une projection collective dans un futur identifié par l'acceptation des conséquences des choix effectués ». Elle s'inscrit dans un processus de « projectification » de l'action publique agricole et alimentaire, cette notion définit la mise en projet de de l'organisation d'une action publique (Mestre. H, 2020).

1.2 ...dans lequel les PAT peuvent être considérés comme un outil de territorialisation de l'action publique...

Pour soutenir l'idée que les Projets Alimentaires Territoriaux sont des outils de territorialisation de l'action publique, on peut s'appuyer sur les réflexions de Lemarié-Boutry (2024). Selon cette chercheuse, un PAT renvoie à une dynamique politique, définie par la capacité ou non des acteurs à « faire projet ». Dans ce cadre, les acteurs impliqués dans les PAT reconnaissent mutuellement leur légitimité sur les questions agricoles et alimentaires, dépassant ainsi les limites des politiques sectorielles. Cette chercheuse souligne que les PAT fonctionnent comme des arènes d'interconnaissance et de discussion, permettant aux acteurs de confronter et de révéler leurs représentations territoriales respectives, avec pour objectif de construire un projet alimentaire adapté aux spécificités de leur territoire (le « T » des PAT).

L'enjeu des PAT réside donc dans la prise en compte des multiples initiatives allant vers une (re)territorialisation de l'agriculture et l'alimentation, et ainsi développer une stratégie plus globale à l'échelle des territoires (Corade, N. & Lemarié-Boutry, M., 2024). Ces projets visent à replacer les questions alimentaires au centre des préoccupations territoriales et à repenser à la fois le modèle agricole et le système alimentaire à travers une approche plus territoriale.

En définitive, les initiatives s'inscrivant dans un PAT peuvent sembler diverses, mais elles partagent toutes un dénominateur commun : elles se déploient dans et pour un territoire précis et institué, comme la communauté de communes, dans le cas d'Oléron, et placent l'alimentation au cœur de leur projet.

Cette définition des Projets Alimentaires Territoriaux rejoint celle proposée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui les présente comme des démarches collectives de terrain, visant à apporter des solutions concrètes aux problématiques locales spécifiques à chaque territoire. Les PAT apparaissent ainsi comme des outils privilégiés pour développer des systèmes alimentaires territorialisés, initiés et élaborés par les acteurs locaux (Le Guen, 2022). Cette approche s'aligne avec les concepts d'action collective, de démocratie de proximité, et de mise en œuvre d'initiatives pour et par un territoire, en tenant compte de ses particularités. Les PAT s'inscrivent donc dans une logique opérationnelle, visant à mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet commun (Le Guen, 2022).

1.3 ... possiblement limité par une opérationnalisation d'actions marginales afin de garantir le caractère consensuel du sujet de l'alimentation.

Dans ce cadre, les Projets Alimentaires Territoriaux semblent offrir une critique implicite du système agro-industriel, en résonance avec l'approche de Fouilleux Eve et Michel Laura (2022). Selon ces auteures, la question alimentaire est abordée de manière transversale et intersectorielle, ce qui peut être interprété comme une mise en controverse du modèle agroalimentaire dominant. Cependant, au sein des PAT, certains thèmes suscitent un large consensus, notamment la relocalisation des approvisionnements alimentaires, qui bénéficie d'un soutien quasi unanime, comme l'ont souligné plusieurs études.

Ce consensus autour de l'alimentation repose toutefois sur une approche qui tend à exclure ou à masquer certains aspects potentiellement conflictuels. En effet, les discours politiques utilisés sont souvent suffisamment larges et flous pour permettre un compromis au niveau national entre des acteurs aux intérêts parfois divergents, voire contradictoires (Fouilleux E. & Michel L., 2022).

Les travaux de Fouilleux Eve et Michel Laura (2022) montrent également que les PAT sont largement soutenus par des élus de tout le spectre politique. Cette approche large transfère la responsabilité de l'opérationnalisation aux acteurs locaux et agents de la collectivité, laissant à ces derniers la gestion des éventuels désaccords. Le consensus se forme ainsi souvent autour d'actions marginales, qui ne remettent pas en cause le cœur du système agro-industriel. Cela conduit à une dépolitisation de la question alimentaire, où les conflits de valeurs sont évités ou reportés à d'autres niveaux de décision.

Plutôt que de s'opposer frontalement aux acteurs dominants, l'enjeu des PAT est de mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs, principalement locaux, autour de sujets

consensuels. Cela permet également de renforcer la légitimité des actions alimentaires en s'appuyant sur un large consensus citoyen.

Ces explications résonnent avec le cas du Projet Alimentaire Territorial de l'île d'Oléron, dont la conception en 2020 visait à établir un consensus entre les différents acteurs du territoire, la période de montage de ce projet a été analysée par Hugo Mestre en 2020.

S'appuyant sur les travaux de Laura Michel, Eve Fouilleux et Nicolas Bricas (2020), il souligne que, bien que l'alimentation soit perçue comme un enjeu relativement consensuel, des tensions surgissent dès lors qu'il s'agit de la mise en œuvre concrète des politiques alimentaires et de leur instrumentation. Ces relations interprofessionnelles parfois conflictuelles mettent à mal l'idéal des PAT, qui reposent sur la volonté de « mise en système » et de « faire projet » de manière collective. L'idée que les PAT puissent résoudre des problématiques territoriales en s'appuyant simplement sur la capacité des parties prenantes à coopérer collectivement est donc fragilisée (Mestre, H., 2020).

Pour gérer ce potentiel de conflit lors du montage du projet alimentaire territorial d'Oléron, et dans un laps de temps restreint, Hugo Mestre (2020) montre que les réunions organisées par l'intercommunalité ont été compartimentées par secteur d'activité (production, restauration scolaire, transformation / distribution), dans le but de faire rapidement remonter les besoins spécifiques de chaque secteur. Ce cloisonnement a cependant limité les opportunités de débat intersectoriel, empêchant ainsi une véritable confrontation des idées entre les différents acteurs.

De plus, le délai pour répondre à l'appel à candidatures était encadré par des critères d'éligibilité, favorisant ainsi une technicisation des projets et leur relative conformité aux attentes de l'État. Cela a conduit à une standardisation des réponses, laissant peu de place aux débats sur des enjeux fondamentaux.

Ce contexte se répète lors de l'appel à candidatures pour le PAT de niveau 2 de l'île d'Oléron en 2024. Le montage du projet, une nouvelle fois précipité, met à mal la capacité des PAT à aborder les sujets faisant dissensus de manière approfondie. Dans cette dynamique où les politiques alimentaires tendent à rechercher constamment le consensus, le rôle des agents territoriaux, en tant que chargés de mission et d'animation des axes du PAT, devient crucial. Ces agents représentent souvent le seul relais permettant de faire remonter les conflits apparents du terrain, exprimés par les acteurs locaux avec lesquels ils sont en dialogue constant.

Selon Marius Chevallier et Julien Dellier (2024) le travail d'accompagnement des agents territoriaux se double souvent d'une mission d'animation de groupes, visant à favoriser l'entraide entre les parties prenantes désireuses de partager leurs questionnements. La mise en œuvre d'une transition agroécologique, perçue comme une réponse nécessaire aux enjeux du dérèglement climatique, nécessite de renouveler les approches traditionnelles. Plutôt que de se limiter à un conseil agricole descendant, il s'agit de privilégier l'accompagnement et l'animation de collectifs.

À l'échelle territoriale, cette approche d'accompagnement garanti par les agents territoriaux de la collectivité permet de limiter le risque de réponses standardisées, alors que les financements dédiés aux PAT tendent à encourager la reproduction de « bonnes pratiques ». Pour éviter cette uniformisation, l'animateur ou l'animatrice s'efforce d'écouter et de comprendre une diversité d'acteurs du territoire afin de les accompagner dans la

construction des solutions les plus adaptées aux spécificités et contraintes du territoire (Chevallier. M & Dellier. J, 2016).

2. Une réelle capacité des Projets Alimentaires Territoriaux pour répondre aux enjeux du territoire.

2.1 La contribution des PAT pour la transition agro-alimentaire comme un outil d'appropriation des enjeux agricoles...

En s'appuyant sur les réflexions développées en 1.2, l'enjeu des Projets Alimentaires Territoriaux consiste à intégrer les nombreuses initiatives visant à (re)territorialiser l'agriculture et l'alimentation, tout en développant une stratégie plus globale à l'échelle des territoires.

Pour rappel les PAT semblent ainsi conçus pour replacer la question alimentaire au centre des préoccupations territoriales et repenser à la fois le modèle agricole et le système alimentaire à travers une approche territorialisée. Selon cette perspective, les PAT contribuent à l'« intermédiation territoriale » (Lacour, 1996 ; Nadou, 2013 cité par Corade. N & Lemarié-Boutry. M, 2024). Cette notion renvoie à la fois aux dynamiques relationnelles et à l'ingénierie qui se développent entre les acteurs territoriaux dans le cadre d'un projet, mais aussi à la mise en relation et à l'articulation des espaces et des fonctions, reposant sur des complémentarités spatiales (Corade. N & Lemarié-Boutry. M, 2024). La notion d'intermédiation territoriale reflète la capacité des PAT à « faire projet » à travers l'action collective. La définition des PAT dans l'article 39 L. 111-2-2 de la loi n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt souligne l'importance de la concertation entre « l'ensemble des acteurs d'un territoire » (Banzo et al., 2024).

La formulation de cette loi, bien que volontairement large, met en lumière trois principes clés : les projets doivent émaner des acteurs du territoire, soulignant l'importance d'une approche ascendante (bottom-up), la construction du projet doit être participative, et tous les acteurs concernés, notamment ceux impliqués dans les liens entre agriculture, alimentation et territoire, doivent être invités à y prendre part (Banzo et al., 2024).

Cette dimension d'action collective inhérente au PAT, s'opère d'après Thomas Le Guen (2022), dès la première étape de la mise en place d'un PAT qui consiste à réaliser un diagnostic partagé. Cette phase implique la participation de tous les acteurs du territoire, invités à contribuer lors de concertations ou d'entretiens visant à identifier et comprendre leurs besoins. Dès cette étape initiale, l'action collective se trouve au cœur de la démarche PAT, intégrée dès le début du processus d'élaboration de la politique.

Cette méthode permet de faire émerger et de partager les principaux enjeux avec l'ensemble des parties prenantes. L'étape suivante consiste à répondre à ces enjeux par la mise en œuvre d'actions concrètes.

En ce qui concerne la gouvernance locale, cette approche est essentielle au fonctionnement des PAT, car elle vise à rapprocher les acteurs publics et privés du territoire autour de projets communs. L'objectif est de générer une dynamique locale qui favorise la

coopération sur les enjeux spécifiques du territoire. Dans ce cadre, les collectivités locales jouent un rôle central, en mobilisant les acteurs et en impulsant cette coopération.

2.2 ... le cas du PAT de l'île d'Oléron aux axes de travail en lien avec les enjeux de l'agriculture insulaire.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de l'île d'Oléron, la mise en œuvre de la politique agricole semble alignée avec les défis spécifiques liés à l'insularité. En s'appuyant sur les recherches d'Alban Landré (2019), il apparaît que les actions concrètes menées dans le cadre du PAT répondent aux enjeux principaux du territoire, en mobilisant une action collective qui semble, au premier abord, encourager un débat autour des divergences locales.

Pour approfondir cette réflexion, nous allons nous pencher sur la question de la maîtrise du foncier et de la gestion des friches dans le PAT. Les initiatives portées par le service agriculture et alimentation de la communauté de communes ont, en effet, suscité un débat sur l'enfrichement des îles, un problème récurrent sur les îles atlantiques. Dès les années 1990, des chercheurs, cités par Thomas Le Guen, mettaient en lumière que « l'abandon quasi-total des pratiques agricoles traditionnelles (fauche, étrépage, pâturage) sur l'ensemble des espaces insulaires a conduit à une banalisation des milieux et des paysages ». Le marais, paysage emblématique d'Oléron, jouait historiquement un rôle essentiel comme réservoir alimentaire pour les habitants et le bétail. L'entretien de ces marais, notamment grâce à l'élevage, est aujourd'hui perçu par les acteurs locaux, comme l'ont rapporté les travaux de Thomas Le Guen en 2019, comme une action collective d'intérêt général. Tous s'accordent sur le fait que son succès repose largement sur la présence active d'agriculteurs.

Lors de l'évaluation du PAT en 2024, le rôle crucial de l'agriculture dans le maintien des « paysages ouverts » et dans la préservation de la biodiversité, en opposition à l'enfrichement, est encore salué comme une réussite. Cette action reflète l'efficacité du PAT à répondre aux enjeux écologiques et paysagers propres au territoire oléronais.

« Mais je trouve ça très bien le travail qui est fait par la com-com sur les dossiers accompagnement foncier et installation, vraiment c'est bien que ça fasse partie du service, et je pense que c'est comme ça qu'on maintiendra des surfaces agricoles sur l'île d'Oléron, et la collectivité prend à bras le corps les problématiques de friche, c'est très long, je sais ce que c'est du travail administratif, que c'est vraiment du travail administratif de petites fourmis ⁵ ».

La gestion du foncier et des terres en friche s'appuie sur l'outil de veille foncière Vigifoncier, un service mis en place par les Safer. Ce dispositif permet de suivre les ventes de terrains et offre ainsi aux communes ou aux communautés de communes la possibilité de solliciter l'intervention de la Safer, notamment pour réviser les prix de vente.

La collectivité dans ses actions de préservation du foncier agricole joue rapidement un rôle clé dans la garantie de la transmission des exploitations, en veillant à ce que celles-ci restent des outils de production agricole.

⁵ Entretien, 25 mai 2024, Coopérative d'Approvisionnement Agricole et d'Achat en Commun, Oléron

« C'est un outil assez efficace dans le sens où on arrive à annuler pas mal de vente, ça reste efficace par la sensibilisation à terme des vendeurs et des acheteurs, et ça permet aux agriculteurs d'acheter ou louer ces terres agricoles⁶ .

Les divers espaces de dialogue instaurés par la communauté de communes ont favorisé l'émergence d'un consensus entre les différents acteurs du territoire.

« Entre le service agriculture de la CdC, entre les représentants agricoles et entre la SAFER, on a une vision commune où nous on veut réguler le prix de la terre foncière et lutter contre la déprise agricole. Donc ça c'est la vision commune⁶ ».

Dans le cadre de cet axe d'intervention foncière, les agents territoriaux de la communauté de communes ont réussi à intégrer les divergences de vision exprimées par le Conservatoire du Littoral (CEL) et par le Département.

« C'est un peu plus nuancé parce que ils ont des attentes environnementales et de protection environnementale et ça va être dans la gestion à terme de ces acquisitions là où ça va être un peu plus partagé parce qu'ils ne vont pas hésité à mettre des parcelles sous cloche, et ça suscite des incompréhensions auprès des acteurs agricoles sur Oléron, où ils voient un marais, une prairie, un bois non géré, ils ne comprennent pas qu'on achètent une parcelle pour ne rien en faire derrière⁶ ».

La communauté de communes prend ainsi le rôle de médiateur entre le CEL, le Département et les agriculteurs du territoire.

« L'idée c'est d'avoir un équilibre et de jouer aussi un rôle de sensibilisation auprès de certains agriculteurs même si c'est pas souvent évident, pour éviter qu'il y ait trop de disparités, ou de conflits entre tous ces acteurs-là, de faire un peu tampon⁶ ».

Cependant les dissensus politique sont bien visibles pour une autre action de gestion des friches, celle de la gestion de l'enrichissement des marais ostréicoles par la réintroduction de l'élevage dans les marais.

En début de PAT, il y a trois ans, le service agriculture avait engagé des réflexions sur le programme « *Redémarais* ». L'idée derrière était de réintroduire de l'élevage, ovins, bovins, équins et de l'activité dans les marais abandonnés, dans l'optique de répondre à l'enjeu de perte de biodiversité lié à la fermeture des milieux et de proposer une solution sur le défrichage des marais. En 2022, après une première phase de bibliographie, un programme d'action a été proposé pour faire des tests grandeur nature. Cette phase aurait pu permettre d'étudier l'incidence de l'élevage sur la qualité de l'eau. C'est en 2023 lors d'une commission avec les élus que le projet a été écarté politiquement.

⁶ Entretien, 21 mai 2024, Animateur foncier agricole, Cdc Oléron

« Là, on a un non-politique franc et massif [...] à court terme jusqu'à la fin du mandat, je pense que ça sera un non, parce que ça a vraiment été acté plusieurs fois⁷ ».

Plusieurs facteurs expliquent la réticence du territoire face à ce projet. Tout d'abord, le secteur ostréicole représente une part importante de l'économie du territoire, il est source d'emplois et de richesses et le souvenir des contaminations passées, rend le sujet politiquement sensible. Ainsi remettre de l'élevage sur les marais représente une pression et une prise de risque trop grand pour la profession.

« C'est une profession qui est très en transition, avec les contaminations hivernales, ils ont connu beaucoup de rebonds, ça a fait peur aux consommateurs donc il y a vraiment eu des sous-ventes. Les élus ne prendront pas le risque de faire une expérimentation pour ne pas bloquer tout un chenal⁷ ».

D'après le responsable du service, « c'est quelque chose de très viscéral des ostréiculteurs pour que les ovins, caprins ne reviennent pas dans les marais [...] le sujet est vraiment très sensible auprès des ostréiculteurs ». D'autant que le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) à un réel poids politique et une influence directe et indirecte sur les prises de décisions. « Il y a quand même un poids sur les élus et puis c'est une institution technique qui est pointue, ils ont des références ». Aujourd'hui, la gestion des marais à Oléron suit une organisation très en silo, le CRC s'occupe de l'installation des ostréiculteurs, et le service agriculture s'occupe des autres marais, notamment à travers le soutien et la valorisation de la filière sel. La réintroduction d'élevage dans les marais représente principalement une solution pour répondre à la problématique de gestion des friches, le secteur agricole de l'élevage n'étant pas en manque de terres pour assurer leur production.

Ainsi, la position politique actuelle des élus d'Oléron consiste à ne pas prendre parti afin d'éviter tout conflit avec une activité économique qui représente une source majeure de richesse et d'attractivité touristique pour l'île.

2.3 PAT réel levier de changement mais qui doit faire face aux limites que lui impose son cadre institutionnel volontairement large.

Le PAT apparaît comme un levier potentiellement efficace pour transformer le système alimentaire et agricole de l'île d'Oléron. Cependant bien que le PAT d'Oléron, à travers ses actions de maîtrise foncière et de gestion des friches, ait partiellement répondu aux problématiques du territoire, l'exemple du projet « *Redémarais* » illustre les difficultés à gérer les dissensus politiques.

La mise en débat de certains sujets aurait pu permettre une remise en question plus approfondie des systèmes alimentaires. Mais l'outil PAT ne donne pas les moyens nécessaires pour élaborer un débat collectif; au contraire, il tend à uniformiser les discussions et à renforcer le caractère consensuel du processus.

⁷ Entretien, 27 mai 2024, Responsable service agriculture durable et alimentation, Cdc Oléron

Les recherches de Hugo Mestre (2020) indiquent que, selon les promoteurs du dispositif, la définition volontairement large du PAT, combinée à une élaboration concertée, permettrait d'adapter les actions aux réalités locales. Toutefois, pendant la phase de réponse à l'appel à candidature, la conformité aux attentes étatiques devient essentielle. L'État, bien que posant des critères d'éligibilité relativement flexibles, conserve une capacité d'orientation sur les politiques locales, comme l'ont noté Béal, Epstein et Pinson (2015) cité par Mestre (2020).

3. L'effort d'évaluation une logique de rationalisation à la croisée entre...

La responsabilité des autorités publiques, en raison de leur intervention dans la gestion des problèmes publics, exige une compréhension approfondie de ce que les gouvernements font, comment ils le font, et quelles en sont les conséquences (Dye, 1972, cité par Duran, 2021). Ainsi, l'évaluation des politiques publiques doit répondre à cette exigence de connaissance en examinant la mise en œuvre de programmes d'action, qui sont conçus comme des dispositifs intentionnels et rationnels pour traiter les problématiques publiques.

3.1 ... apport de connaissances...

L'évaluation des politiques publiques peut être définie selon Patrice Duran (2010) comme une appréciation raisonnée des actions définies et mises en œuvre par les autorités publiques, visant à examiner leur contribution à la résolution des problèmes publics identifiés comme nécessitant une intervention. Cette évaluation repose sur une compréhension approfondie des conséquences de ces actions.

Les sciences sociales, à travers des procédures d'analyse rigoureuses, cherchent à établir une « vérité » en évaluant « ce qui est » et en discutant de l'« efficacité » des politiques, entendue comme un jugement sur des actions orientées vers des objectifs spécifiques. L'évaluation doit donc être envisagée à la fois comme un outil de production de connaissance et comme une pratique d'intervention.

Cette perspective est également reflétée dans la définition de l'ADEME concernant l'évaluation d'un PAT. Selon cette définition, l'évaluation consiste à « aller au-delà des actions réalisées, pour examiner leurs effets sur les acteurs, leur utilité pour le territoire, et leur adéquation aux besoins. Il s'agit de s'interroger sur la valeur ajoutée du PAT : dans quelle mesure et comment le PAT a-t-il réellement contribué à un système alimentaire plus durable ? »

3.2 ... et justification de l'action publique.

Selon Patrice Duran (2021), l'évaluation des politiques publiques ne se limite pas à une simple fonction démocratique ; elle doit également être considérée comme un outil d'action publique. En effet, évaluer l'efficacité d'une politique publique joue un rôle politique essentiel, car cela permet de légitimer les actions menées en mettant en avant leurs

résultats. L'évaluation assure ainsi la transparence des actions publiques et contribue à garantir la responsabilité des décideurs (Duran. P, 2021).

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement plus large visant à redéfinir les modes de justification du pouvoir politique dans les démocraties modernes. Être responsable d'une politique implique non seulement la capacité d'expliquer ses choix et évolutions, mais aussi de fournir des raisons qui justifient ces décisions. Ainsi, l'évaluation combine à la fois un registre de connaissance et de justification. Ce n'est pas uniquement une question de comprendre les causes des résultats, mais aussi de donner un sens et une valeur à ces derniers, en expliquant et en motivant les actions entreprises (Duran. P, 2021).

3.3 Evaluation des PAT face aux contraintes du contexte de « politique de labellisation »

L'évaluation des Projets Alimentaires Territoriaux se heurte à deux principales difficultés. Premièrement, le concept même de PAT complique son évaluation, car ses effets ne peuvent pas toujours être observés ou mesurés à un moment donné, car les PAT instaurent une dynamique qui apporte des changements d'intensité variable au fil du temps (Le Guen, 2022).

Deuxièmement, l'évaluation doit mesurer et rationaliser l'impact d'une politique publique (Duran. P, 2021). Cependant, dans le contexte des politiques labellisées dans lequel le PAT s'insère, son évaluation fait face au risque d'accentuer la légitimation des actions des collectivités locales. En ce sens, l'évaluation du PAT doit s'éloigner de la simple justification de l'action publique de la collectivité auprès de l'Etat. L'évaluation ne doit pas s'orienter vers la simple démonstration que le PAT de l'île d'Oléron respecte les thématiques imposées par l'appel à candidature et les critères d'éligibilité du label PAT.

Pourtant, comme le souligne Patrice Duran (2021), l'évaluation doit interroger l'efficacité et la pertinence des actions publiques. Elle joue un rôle crucial en permettant des débats approfondis sur la gestion de l'action publique, impliquant à la fois les sphères politique et académique. L'évaluation rend possible ce débat en offrant une rationalisation des choix pratiques basée sur une meilleure connaissance des modalités de développement et d'intégration dans la réalité sociale des actions publiques. Cette rationalité vise à clarifier la pertinence des actions par rapport au contexte spécifique d'un territoire.

Néanmoins, comme mentionné précédemment, l'outil PAT ne favorise pas toujours des débats réels sur les dissensus parmi les acteurs locaux, ce qui soulève des questions sur la manière dont les résultats de l'évaluation sont utilisés dans les montages de projet. Pourtant, ces débats sont essentiels pour comprendre l'efficacité d'une action publique et pour explorer des voies de réorientation afin d'aligner davantage les actions avec les enjeux spécifiques du territoire.

Partie III : Construction et mise en oeuvre de la méthodologie d'évaluation

Une méthodologie d'évaluation doit permettre de comparer les résultats d'une politique publique aux moyens qu'elle met en œuvre, qu'ils soient juridiques, administratifs ou financiers, aux objectifs initialement fixés. Cette évaluation doit aboutir à un jugement sur l'efficacité d'une politique (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux [RnPAT], 2022)

L'évaluation s'organise en trois différentes phases. Une première phase de construction de l'évaluation incluant les étapes 1, 2, 3 et 4. Une deuxième phase de conduite de l'évaluation correspondant à l'étape 5 de récolte et de traitement de la donnée. Et la dernière phase correspondant à l'étape 6 qui vise à tirer des enseignements de l'évaluation et d'en synthétiser les résultats. Les étapes présentées ici suivent la méthodologie du CEREMA.

1. Nourrir une méthodologie adaptée au territoire à travers...

1.1 ... un travail bibliographique et des rencontres interterritoriales...

Dans l'optique de proposer une méthodologie d'évaluation adaptée au territoire de l'île d'Oléron un travail bibliographique a été mené en premier lieu, malgré les méthodes encore peu nombreuses pour évaluer l'impact des PAT, il existe une variété de méthodes d'évaluation des politiques publiques, spécifiques aux projets alimentaires et aux projets agricoles. Cet effort a permis à la fois de recenser les méthodologies d'évaluations existantes, d'en comprendre les objectifs et de les trier en fonction de leur pertinence pour les besoins d'évaluation de la communauté de communes de l'île d'Oléron. L'évaluation vise à interroger le dispositif dans un contexte marqué par l'émergence et l'évolution de la politique nationale de l'alimentation et le processus de territorialisation de la politique (RnPAT, 2022). La notion de territorialisation renvoie à « l'ensemble des actions, des techniques et des dispositifs d'action et d'informations qui façonnent la nature ou le sens d'un environnement matériel pour le conformer à un projet territorial » (Bernard Debardieux, Géoconfluence, 2009).

Ainsi le travail bibliographique s'est appuyé sur cinq protocoles méthodologiques complétés par l'analyse de sept fiches expériences d'autres territoires et de la documentation de l'ADEME. Cette bibliographie a été enrichie grâce à l'organisation de deux séances d'échange avec la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable de la mairie de Mouans-Sartoux qui s'est appuyé sur la méthodologie de Syalinov et avec la communauté d'agglomération Bretagne Sud de Redon qui a mis au point une méthodologie ad-hoc. Afin de mieux saisir le contenu des documents textes, il a été décidé de prendre part à deux webinaires, le premier ayant été organisé par l'ADEME le 21 mars, il portait sur l'effort général d'évaluation de l'impact des PAT sur les territoires. Le second était organisé le 26 mars par le groupe de travail Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine sur leur méthodologie d'autoévaluation de l'utilité sociale et écologique (AUSE) de projets agricoles et alimentaires.

Trois méthodes ont fait l'objet d'une comparaison poussée. Les tableaux points forts et points faibles permettent de synthétiser l'utilité de chaque méthodologie et de leurs outils au regard du contexte du PAT de l'île d'Oléron et de ses ressources engagées pour l'évaluation. Cette comparaison permet aussi de justifier les choix de la méthodologie ad-hoc proposée dans un second temps. L'évaluation du PAT de l'île d'Oléron s'inscrit dans un contexte de renouvellement de la labellisation PAT, ce qui demande de tirer des leçons de ce qui a été fait et de nourrir les réflexions prospectives.

La première méthodologie analysée en détail est celle formalisée par le CEREMA. Elle permet de mesurer en cinq étapes distinctes l'adéquation du PAT aux enjeux environnementaux du territoire. L'entrée de l'évaluation est celle des secteurs d'activité de la chaîne alimentaire du territoire (production, transformation, logistique, commercialisation, pratique de consommation, restauration, structuration de filière et gouvernance).

Points forts	Points faibles
• Parcours l'ensemble des étapes de la chaîne alimentaire • S'adapte à l'organisation du PAT de l'île d'Oléron (actions dans le livre blanc) • Méthode pensée pour une auto-évaluation interne ◦ Temporalité méthodologie en ex-post ◦ Adapté au ressource disponible (chargée de mission + stagiaire) ◦ Questions prédéfinies pour chaque secteur d'activité • Propose une aide et des outils pour intégrer une dimension participative dans les étapes • La dimension environnementale permet de se placer dans les nouvelles stratégies gouvernementales en lien avec le SNANC	• Indicateurs trop centrés sur l'environnement • Manque la dimension de la santé et de la nutrition • Outils moins percutants et pratiques ◦ Portrait simplifié du territoire peu lisible

Figure 4 : Tableau des points forts et des points faible de la méthode Cerema
©Clémence Dumont

La deuxième méthodologie analysée est celle de Syalinov, dont l'objectif est de mesurer l'impact du projet sur la durabilité du système alimentaire du territoire. Cette méthodologie en sept étapes s'appuie sur les cinq dimensions de la durabilité. Le Syalinov définit la durabilité à partir de la notion de proximité, déclinée à la fois par la proximité géographique, économique, sociale, cognitive et politique.

Points forts	Points faibles
• Outils plus percutants et pratiques (visuel plus compréhensible) ◦ Chemin vers le changement adaptable aux actions du PAT d'Oléron et outil de communication pour les parties prenantes, zoom n°1 ◦ Matrice de l'environnement partenarial ▪ Graphique problématisé, zoom n°2 • Peut donner le profil de durabilité du PAT (dans quelle dimension de la durabilité le PAT agit plus ?)	• Une méthodologie trop large (la notion de durabilité telle que définie par Syalinov ne correspond pas aux thématiques et aux actions du PAT d'Oléron) • Méthodologie complexe à mettre en œuvre dans son intégralité ◦ Besoin d'une prestation extérieure ◦ Trop long pour traduire les résultats des indicateurs en score de durabilité • Une méthodologie pas complètement finalisée en ligne, nécessité de faire appel aux agents de Syalinov • Évaluation trop longue (2-3 ans pour le PAT de Mouans-Sartoux)

Figure 5 : Tableau des points forts et des points faibles de la méthode Syalinov
©Clémence Dumont

La dernière méthodologie est l'outil d'autoévaluation de l'utilité sociale et écologique du PAT proposé par le groupe de travail PQN-A. Elle permet de mesurer la maturité du projet en matière d'utilité sociale et écologique et sa contribution à un système alimentaire durable, selon quatre dimensions, à savoir environnementale, sociétale, sociale et économique. Elle se base sur deux niveaux de réflexions, qui permet à la fois de «questionner» le projet et de le «positionner» en fonction des objectifs fixés par des indicateurs.

Points forts	Points faibles
• Outil facile à prendre en main • Un outil pour différents niveaux de maturité : possibilité de le réutiliser pour le suivi-évaluation du PAT 2 • Une grande diversité d'indicateurs • Permet d'objectiver facilement les impacts du PAT sur le système alimentaire • Permet d'évaluer le système de gouvernance • Adapté à une auto-évaluation interne	• Outil peu adapté aux actions du PAT d'Oléron • N'intègre pas la dimension santé • Outil peu adapté au contexte rural du PAT d'Oléron

Figure 6 : Tableau des points forts et des points faibles de la méthode PQN-A
©Clémence Dumont

La méthodologie ad-hoc finale adaptée à Oléron s'appuie sur les étapes d'évaluation du CEREMA enrichie par deux outils du Syalinov à savoir la matrice partenariale et les chemins vers le changement. Pendant la mise en œuvre de l'évaluation, il est apparu nécessaire de préciser la méthode de sélection des types d'indicateurs à utiliser dans la phase de construction de référentiels d'évaluation. La méthodologie élaborée par Redon Agglomération a donc servi à guider le choix des indicateurs en fonction des différents objectifs d'évaluation.

1.2 ...pour proposer un protocole d'évaluation.

Le protocole d'évaluation vise à la fois à aider la prise de décision en identifiant les besoins et se positionner quant à la poursuite, l'arrêt ou la réorientation de la politique. L'évaluation permet aussi de contrôler et de gérer les ressources en évaluant l'efficacité des actions menées et améliorer la répartition des moyens humains et financiers. EVALPAT. Ici la méthodologie prend la forme d'une auto-évaluation menée par le service agriculture durable et alimentation en charge de la mise en œuvre du PAT, le contexte de stage dans lequel se déroule l'évaluation doit permettre de garantir une certaine objectivité dans les résultats. La méthodologie ad-hoc appliquée pour l'île d'Oléron est pensée pour correspondre aux ressources disponibles pour l'évaluation du PAT d'Oléron et sa temporalité qui s'étend sur 6 mois. Cette méthodologie répond aux attentes de la communauté de communes de faire un bilan des actions du PAT, de ses réussites et ses échecs, de questionner le système de gouvernance, de produire collectivement des perspectives afin de nourrir la stratégie du PAT niveau 2.

La première étape consiste à questionner les conditions de faisabilité de l'auto-évaluation. Elle permet de connaître et de s'assurer que les conditions d'évaluation requises pour l'évaluation du PAT sont réunies. En clarifiant les ressources disponibles elle permet d'adapter la méthodologie aux moyens de la collectivité. Cette étape s'est concrétisée le 29 mars lors d'une réunion avec la chargé de mission circuit-court et PAT, le responsable du service agriculture durable et alimentation et le responsable du pôle Economie et Territoire. Elle a permis de définir plus clairement les attendus de l'évaluation. Il était demandé en fin d'évaluation un livrable finale d'évaluation qui permet de faire un bilan des trois années du PAT niveau 1, de proposer des perspectives pour un PAT niveau 2. Le responsable du pôle Economie et Territoire souhaitait organiser une réunion publique de présentation de l'évaluation sous forme de démarche participative afin de venir enrichir la partie prospectives du bilan. Malheureusement, la charge de travail considérable liée à la construction, la gestion et la synthèse de l'évaluation sur une période de six mois n'a pas laissé de place dans l'agenda pour cette réunion.

La deuxième étape consiste à se réapproprier collectivement le PAT pour le qualifier, elle permet de reprendre les objectifs et le plan d'action du PAT afin de le situer et de l'actualiser. Cette étape fait appel à l'outil chemin vers le changement de la méthode Syalinov. Si cette étape devait initialement faire appel à plusieurs acteurs de la collectivité pour croiser les visions et les ambitions. Les chemins vers le changement ont été finalement construits de manière autonome dans le cadre du stage, c'est dans la quatrième étape que les acteurs ont participé à la construction de l'évaluation. L'objectif derrière cet outil est à la fois de formaliser la stratégie et le pilotage du PAT, de visualiser la manière dont l'organisation mène à un changement dans le système alimentaire et d'explicitier les liens entre activités et objectifs. L'illustration suivante représente une partie du chemin vers le chemin basé sur le livre blanc du PAT, cependant pour effectuer l'évaluation les chemins vers le changement ont été construits à partir des cinq différents axes de la stratégie agricole et alimentaire de la communauté de communes.

Exemple d'application au PAT de l'île d'Oléron

Le chemin vers le changement

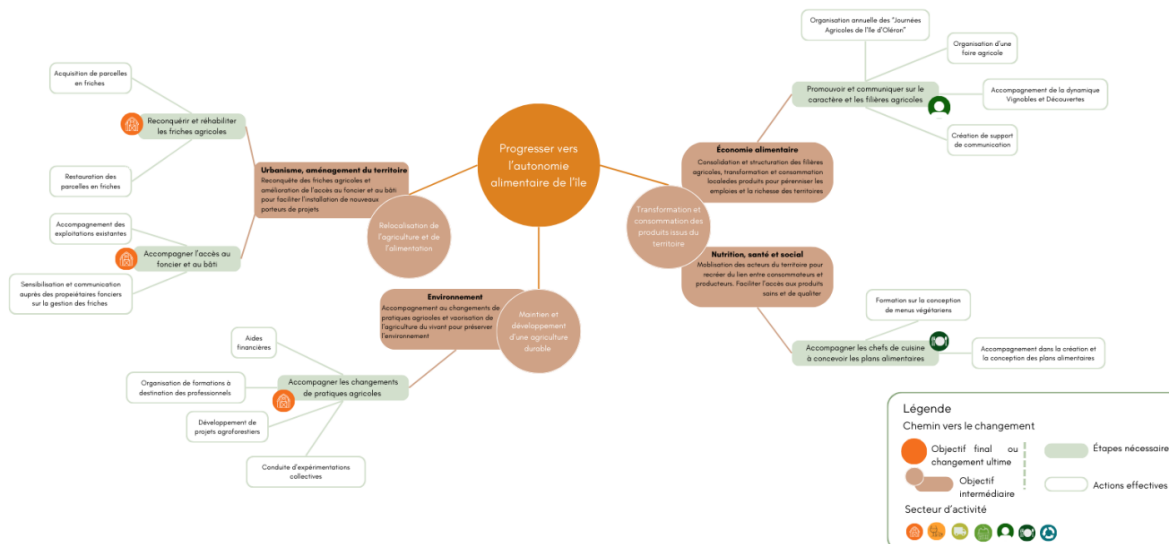


Figure 7 : Chemin vers le changement du livre blanc PAT d'Oléron
©Clémence Dumont

La troisième étape consistait à caractériser l'environnement partenarial du PAT. Elle permet de questionner et de caractériser les relations partenariales, entre la communauté de commune et les différents acteurs du système alimentaire engagés dans les actions du projet. La méthodologie Syalinov propose l'outil de matrice de l'environnement partenarial comme un objet de pilotage complémentaire au chemin vers le changement. Cette matrice permet de formaliser la variable des relations et d'expliquer leur contribution à l'impact du projet. Le schéma ci-dessous permet de détailler et de synthétiser le principe de cet outil.

Matrice sous forme de **graphique problématisé**

2 dimensions pour mesurer l'impact...

- La **qualité de la relation** :
 - Savoir si la relation est favorable
 - Mesurer la facilité de la mise en place des actions
- La contribution à l'impact :
 - **Contribution à l'atteinte des objectifs**

... associées à une **typologie des acteurs** :

Cette typologie permet de mieux **appréhender la diversité des parties prenantes** dans le PAT.

Ici la **typologie** se base sur les différents milieux des acteurs partenaires de la Communauté de communes. Cette étape permet de clarifier les acteurs à mobiliser lors de la collecte de données et objectiver l'échantillonnage des entretiens.

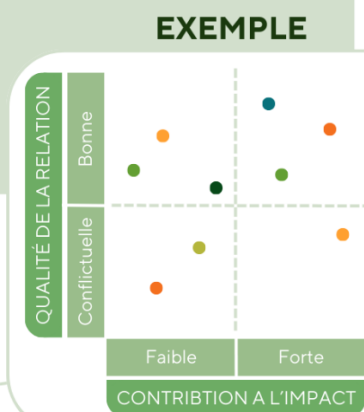


Figure 8 : Zoom sur l'outil de matrice de l'environnement partenarial
©Clémence Dumont

La construction de cette matrice a été réalisée lors d'une réunion avec la chargée de mission circuit-court. Toutefois, il a été difficile de positionner certains acteurs sur la matrice et, surtout, de justifier leur placement. Une seconde réunion avec le responsable du service aurait pu enrichir la matrice avec le reste des partenaires, mais en raison du manque de temps et d'engagement pour cet outil, la construction est restée inachevée. Néanmoins, elle a permis de recenser l'ensemble des partenaires et de les classer selon une typologie. Cette matrice devrait être utilisée pour évaluer le système de gouvernance du PAT afin de réengager et remobiliser certains acteurs ayant perdu leur engouement pour le PAT.

2. Suivis d'une phase de construction des référentiels d'évaluation...

2.1 ... selon plusieurs objectifs finaux d'évaluation...

La quatrième étape consiste en la construction desdits *référentiels d'évaluation*. Cette étape permet de cadrer l'évaluation et de préparer la méthode de récolte des données. Elle s'inspire de la méthodologie du Cerema pour l'évaluation d'une sélection d'opérations mais est enrichie par les travaux de Redon Agglomération pour évaluer le PAT de manière globale. Ainsi la méthodologie d'évaluation du PAT a permis d'évaluer à la fois le niveau d'atteintes des objectifs fixés dans la Charte d'agriculture et le niveau d'avancement des actions connexes. Des actions sélectionnées en amont vont faire l'objet d'une évaluation plus précise, afin d'objectiver leurs impacts et leur niveau de contribution

au changement. La méthodologie du Cerema permet d'objectiver l'intérêt d'une action pour répondre aux objectifs du PAT. Pour cadrer ces différentes finalités, l'évaluation fait appel à trois différents types d'indicateurs, à savoir. Les indicateurs de suivis pour mesurer l'atteinte des objectifs et l'avancement des actions. Les indicateurs de réussites pour démontrer l'intérêt du maintien d'une action. Enfin les indicateurs de performance pour objectiver l'impact d'une action.

2.2 ... traduits par différents indicateurs et critères d'évaluation.

Le protocole d'évaluation s'organise selon deux échelles du Projet Alimentaire Territoriale. Il concerne à la fois l'ensemble de la stratégie du projet alimentaire territorial, qui évalue **l'avancée des actions et l'atteinte des objectifs généraux** afin d'assurer une analyse transversale et plurisectorielle des actions menées. Cela correspond aux deux premières finalités de l'évaluation. Ensuite **à une échelle plus macro une partie des opérations à fait l'objet d'une évaluation poussée** elle correspond à la troisième et la quatrième finalité de l'évaluation. Voici le détail de ces quatre finalités d'évaluation ainsi que leurs indicateurs associés. Pour rappel l'étape précédente de construction du chemin vers le changement, a permis d'organiser les informations à évaluer en thématique, objectifs et actions.

Les deux premières finalités sont donc l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs et le niveau d'avancement des actions. Pour cette étape nous faisons appel à des **indicateurs de suivi**.

Il s'agit ici de reprendre l'objectif initial d'un axe de la Charte et de sélectionner le niveau de cet objectif, en justifiant ce choix. L'évaluation permet de clarifier l'atteinte de cet objectif à travers la symbologie suivante :



L'objectif est dépassé, le territoire est allé plus loin que l'ambition fixé par la charte



L'objectif est atteint, le territoire a atteint le niveau d'ambition souhaité



L'objectif n'est pas encore atteint

Pour évaluer l'avancement des actions il est nécessaire de se référer à l'échelle suivante. Laquelle ne définit pas une hiérarchie mais elle permet simplement de donner l'état dans lequel se situe l'action au moment de l'évaluation.

Niveaux d'avancement pour les actions/opérations des différents axes de la charte

- Action non commencé
- Réflexion en cours sur l'année 2023 - 2024
- Actions en cours
- Action inscrite sur le long terme avec une échéance lointaine
- L'action est finie (ou acquise de façon pérenne)
- Action abandonnée

La troisième finalité est l'évaluation de l'intérêt d'une action. Il s'agit ici d'évaluer la réussite des actions et leur intérêt à être maintenu. Cette étape s'appuie sur une palette de **critères d'évaluation de base** (voir liste ci-dessous). Ainsi chaque critère se voit attribuer une couleur selon la symbologie présentée ci-contre, ce qui permet d'obtenir une roue synthétisant l'intérêt d'une action et ses manques.



Critères de base d'évaluation :

La pertinence : capacité de l'action à répondre aux objectifs fixés et aux besoins réels du territoire

La cohérence : adéquation des moyens mis en place par action avec les objectifs fixés. Cohérence des structures partenaires (complémentarité/concurrence) pour répondre aux objectifs des actions ?

L'efficacité : impact de l'action pour atteindre les objectifs de départ (contribution au changement pour l'étape)

L'efficience : portée de l'action en fonction des moyens à disposition (mise en œuvre de l'action de façon plus optimale possible)

Durabilité (pérennité) : les effets de l'action perdurent après l'arrêt de l'action (les effets positifs se poursuivent-ils après la fin de l'action ?)

Enfin, la dernière finalité d'évaluation permet d'évaluer le niveau de contribution au changement d'une action. Cette étape vient nourrir les bilans d'actions avec à la fois des résultats mesurés par des indicateurs quantitatifs, et d'autres part, des opinions, des points de vue, des changements mesurés par des indicateurs qualitatifs récoltés lors d'entretiens avec des acteurs du territoire.

Pour organiser la récolte de données il est nécessaire de s'appuyer sur un tableau appelé référentiel d'évaluation, basé sur la méthodologie du CEREMA. Ce référentiel permet de cadrer l'évaluation des actions en définissant collectivement des questions évaluatives et des critères de réussite par secteur d'activité. Il est important de noter qu'à cette étape l'entrée n'est plus celle des axes de la Charte Agricole, mais des secteurs d'activité du système alimentaire. Des réunions avec les trois agents du service agriculture durable et alimentation ont permis de placer les actions de la Charte Agricole dans les différents secteurs d'activité.

Partie 1 : cadrer l'évaluation				
Secteur d'activité	Questions évaluatives	Critères de réussites	Étapes du PAT	Actions - opérations
Gouvernance	...	...	...	...
				...
			...	...
				...
				...
Système de production	...	...	...	...
			...	...

Figure 9 : Exemple du tableau de

référentiel d'évaluation

©Clémence Dumont

La construction de ce tableau s'appuie sur la méthodologie du CEREMA. Ce tableau se répartit en 3 parties. La première partie permet de cadrer les éléments à évaluer. Ainsi la première entrée du tableau précise le secteur d'activité (colonne 1), auquel on choisit des questions évaluatives (2) afin de problématiser les objectifs des différents axes de la

Charte. Ces questions permettent de préciser les dimensions à approfondir, éclairer des points spécifiques tout en conservant une vision globale (EVAL). D'après le CEREMA elles servent à « traduire les objectifs de l'évaluation en termes de constats, de processus observables et de grandeurs mesurables ». La colonne suivante correspond aux critères de réussites (3) sélectionnés en amont, ce sont des leviers d'actions qui permettent de clarifier les cibles des étapes du PAT. Cette partie se détermine selon les étapes et les actions à évaluer (4-5).

3. Conduite de l'évaluation

On se situe actuellement à l'étape quatre de l'évaluation qui consiste à récolter les données afin de répondre aux indicateurs sélectionnés précédemment. Pour répondre à ces objectifs, l'évaluation s'appuie sur deux méthodes de recherche. Une méthode d'analyse documentaire des archives du service agriculture durable et alimentation sur le temporalité du PAT. Et une méthode d'entretiens appliquée à un public composé d'acteurs du territoire partenaires du PAT. Dans le cadre de ces recherches à été appliquée une méthode déductive. Les hypothèses de travail correspondent aux questions évaluatives et aux critères de réussites sélectionnés précédemment. Ces derniers clarifient la possible contribution des actions menées dans le cadre du PAT. Ainsi la récolte et le traitement des données doit permettre de valider ou non ces hypothèses et d'expliquer, d'objectiver la contribution au changement du PAT pour un système alimentaire plus durable.

3.1 ... récolte de données quantitatives et qualitatives...

Pour les deux premières finalités d'évaluation détaillées dans la partie précédente, une journée de concertation organisée le 24 avril avec les trois agents du service agriculture durable et alimentation, à permis d'évaluer collectivement le niveau d'atteintes des objectifs et le niveau d'avancement des actions.

L'évaluation a reposé sur une recherche documentaire afin de collecter des données à la fois qualitatives et quantitatives. Les documents analysés étaient très divers, incluant, sans être exhaustif, des comptes rendus de réunions, des présentations de bilans d'actions, ainsi que des études commandées à des prestataires externes. Au cours de l'étude, il est apparu nécessaire de détailler l'historique de certaines actions, le processus de mise en œuvre, ainsi que le réseau d'acteurs impliqués. Cet historique a permis de dresser un état des lieux des actions menées par les anciens agents du service agriculture. En effet, au fil des années et avec la multiplication des documents, certaines informations et connaissances sur les efforts déjà réalisés par la communauté de communes ont été perdues.

Lors de la collecte des données quantitatives, il a été difficile d'évaluer l'impact et le succès des actions en raison de l'absence d'objectifs chiffrés dans le PAT, ainsi que du manque de suivi et de documents de référence. Ainsi, l'évaluation des données quantitatives permet de démontrer une évolution dans le temps.

La dernière méthode employée repose sur une enquête menée via des entretiens. Ces entretiens poursuivaient plusieurs objectifs : d'une part, objectiver le niveau d'atteinte des objectifs préalablement évalué lors de la journée de concertation du 24 avril ; d'autre part, remplir les critères fondamentaux d'évaluation, pour lesquels la grille d'entretien

comportait des questions spécifiques. Enfin, ils avaient pour vocation d'enrichir les bilans finaux des actions menées.

La sélection des interlocuteurs a été réalisée par le responsable du service et la chargée de mission circuit-court, compte tenu de leur connaissance approfondie des acteurs du territoire et de leur expérience de collaboration avec eux. Certains acteurs ont été délibérément exclus de cette phase en raison de leur manque d'intérêt pour le PAT ou de leur défiance envers la collectivité, rendant leurs contributions peu pertinentes. Bien que cette exclusion puisse constituer une faiblesse en n'intégrant pas les perspectives d'acteurs critiques ou insatisfaits, l'échantillon final a permis d'inclure des participants issus des divers axes de la Charte Agricole et actifs dans différents secteurs du système alimentaire. Leurs positions, qu'il s'agisse de présidents d'association, de chargés de projet ou de responsables, garantissent un apport de connaissances à la fois étendu et précis sur les thématiques étudiées. La majorité des personnes interrogées étaient des partenaires du PAT ou des porteurs de projets connexes, ce qui a permis de recueillir des informations détaillées sur les thématiques du programme. Les représentants des cantines scolaires ont également été inclus, en tant que bénéficiaires des actions et partenaires communaux responsables de la gestion des établissements.

Ainsi le travail d'enquête a permis d'aller à la rencontre de 26 acteurs et d'effectuer un total de 35 entretiens. Certains acteurs ont été enquêtés plusieurs fois étant donné leur implication dans diverses actions.

Tableau de l'ensemble des entretiens réalisés chronologiquement :

Date de l'entretien	Rôle / Activité
12 / 03	Animatrice, Réseau Agricole des Îles Atlantiques
20 / 03	Chargée de mission, Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable de la mairie de Mouans-Sartoux
25 / 03	Chargé de mission, Redon agglomération
15 / 05 ; 27 / 05 et 03 / 07	Responsable service agriculture durable et alimentation, Communauté de communes de l'île d'Oléron (Cdc Oléron)
21 / 05	Animateur foncier agricole, CdC Oléron
21 / 05 et 30 / 05	Chargée de mission "circuit-court", CdC Oléron
21 / 05	Maraîchère et présidente d'association, Oléron
24 / 05	Employée, Coopérative d'Approvisionnement Agricole et d'Achat en Commun, Oléron
24 / 05	Élue et responsable restauration collective, Oléron
28 / 05	Maraîchère et Maraîcher, Oléron
29 / 05	Employé.es de l'Ecopôle, Oléron
30 / 05	Professionnelle de santé, Oléron
30 / 05	Responsable Pôle Économie et Territoire, CdC Oléron

04 / 06	Élue et responsable restauration collective, Oléron
05 / 06	Responsable et employée restauration collective, Oléron
06 / 06	Employé, association Champs du Partage, Nouvelle-Aquitaine
10 / 06	Employée, Office de tourisme Pays Marennes-Oléron
14 / 06	Employée, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
20 / 06	Responsable restauration collective, Oléron
27 / 06	Employée Nourrir l'avenir et les Pieds dans le Plat, Nouvelle-Aquitaine

Figure 10 : Tableau résumé des entretiens

3.2 ... et traitement des données pour proposer un bilan des actions et des prospectives.

L'analyse des données dans le cadre de la méthode d'analyse documentaire a consisté à compiler les informations issues des archives dans des tableaux, permettant de retracer l'historique des actions mises en place, les budgets associés lorsqu'ils étaient disponibles, ainsi que les acteurs impliqués et leurs rôles. L'examen des comptes rendus de réunion a permis de suivre l'engagement de ces acteurs tout au long des différents projets.

Pour analyser les entretiens, nous avons adopté une méthodologie basée sur l'analyse de contenu, en mettant particulièrement l'accent sur les contenus thématiques et séquentiels des entretiens. L'objectif principal de cette analyse est de faire ressortir les thèmes principaux, déjà définis en amont par les opérations, les axes, et les objectifs du PAT. Cette approche permet de mettre en lumière la récurrence des thèmes, leurs associations, ainsi que leur imbrication dans les discours des différents acteurs.

Première phase : Retranscription des entretiens

La première étape consiste en une retranscription intégrale des entretiens. Cela signifie que toutes les séquences des entretiens sont retranscrites de manière exhaustive. Cette retranscription intégrale sert de support écrit pour plusieurs usages : l'analyse approfondie des contenus, la communication des résultats, la comparaison entre les différents entretiens, et enfin, pour les faire figurer dans le rendu final du projet sous la forme de verbatim. Cette étape permet de répondre aux questions évaluatives en se basant sur les critères de réussite définis collectivement.

Deuxième phase : Analyse des contenus

Une fois les entretiens retranscrits, la deuxième phase consiste à définir des règles de découpage et de codage des données. Le codage est réalisé de manière déductive en s'appuyant sur la grille d'entretien. Cette grille inclut des indicateurs qui correspondent aux critères de base, aux critères de réussite, et aux perspectives futures. Le but de ce

découpage est de sélectionner, regrouper, et comparer les informations afin de répondre de manière précise aux questions évaluatives posées.

Un tableau est alors construit, structuré autour des thématiques de codage. À ce stade, deux types d'analyse sont menés :

- **Analyse par ligne** : Cette analyse se concentre sur les thèmes développés ou, à l'inverse, moins présents dans les discours. Elle cherche à expliquer ces variations, à identifier les arguments et expressions récurrentes, et à comprendre les similitudes et divergences dans les discours. Cette approche permet également de rappeler les opérations en lien et d'analyser leur imbrication dans les axes et étapes du PAT.
- **Analyse par colonne** : Cette analyse porte sur les discours individuels de chaque personne interviewée. Elle vise à déterminer si les discours sont cohérents ou contradictoires, à dégager des « profils de réponses » pour chaque enquêté, et à expliquer les proximités ou différences observées. Là encore, il s'agit de comprendre les similitudes et divergences dans les discours.

Troisième phase : Rédaction de l'analyse

La dernière phase consiste en la rédaction de l'analyse. Le plan de cette rédaction suit les attentes du stage, avec des résultats présentés par secteur d'activité et opération du PAT. Cette section intègre des éléments de réponse aux questions évaluatives, tout en produisant un bilan et en proposant des prospectives. Des extraits d'entretiens (verbatim) sont ajoutés pour illustrer et renforcer les arguments avancés.

Ce codage et cette analyse permettent de rédiger des bilans d'actions en suivant l'organisation du plan suivant :

1. Présentation de l'action et des objectifs initiaux
2. L'organisation partenariale : qualités et défauts
3. Opérationnalité de l'action : points forts et limites
4. L'intérêt de l'action pour répondre à la question évaluative
5. Proposition de prospectives

Ce processus méthodologique rigoureux assure une analyse complète et structurée des entretiens, facilitant ainsi la compréhension des enjeux du PAT et l'évaluation de ses actions.

Partie IV : Résultats de l'évaluation : production d'un livrable pour la communauté de communes

1. Un bilan général du Projet Alimentaire Territoriale

1.1 Réappropriation de la stratégie agricole

La première étape de réappropriation du PAT a permis de construire des schémas appelés chemin vers le changement. Ces schémas permettent de faire figurer clairement l'objectif d'un axe et de visualiser les étapes et les actions à mettre en place pour l'atteindre. Ces chemins vers le changement s'appuient sur le détail de la stratégie de la Charte d'Agriculture Durable initialement construite sous forme de tableau.

Ainsi la stratégie se décline en 5 axes à savoir :

- **Axe 1. Connaissance des territoires.** Objectif : Avoir des connaissances suffisantes pour agir sur le territoire. Cet axe contient 8 actions.
- **Axe 2 : Foncier agricole.** Objectif : Développer l'agriculture de manière durable et cohérente sur le territoire. Cet axe contient 15 actions
- **Axe 3 : Circuits courts et alimentation.** Cet axe répond à 3 objectifs :
 - Diversifier les activités agricoles et les actions d'accompagnement de filières. Avec 12 actions.
 - Sensibiliser les mangeurs du territoire à une alimentation saine et durable. Avec 6 actions.
 - Améliorer les pratiques de cantines et leur approvisionnement en produits locaux et durables. Avec 8 actions.
- **Axe 4 : Systèmes et pratiques d'exploitation durables.** Cet axe se décline aussi en 3 objectifs :
 - Réguler les espèces nuisibles, avec une action de lutte contre la prolifération de sangliers.
 - Maintenir le patrimoine agricole local. Avec 4 actions.
 - Accompagner les porteurs de projet à l'installation et au changement de pratiques. Avec 12 actions.
- **Axe 5 : Sensibilisation et communication.** Objectif : Communiquer sur les sujets agricoles et alimentaires. Avec 10 actions.

La stratégie agricole de l'île d'Oléron se décline en 76 actions. Les chemins vers le changement de chaque axe qui détaille les étapes de réalisation et les actions sont disponibles au téléchargement [en cliquant ici](#).

1.2 Atteinte des objectifs par axe

L'évaluation de l'atteinte des objectifs de chaque axe a été évaluée collectivement, les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

D'après le tableau ci-dessous aucun axe n'a pas atteint l'objectif fixé. En effet la collectivité a réussi à développer des actions dans chaque axe.

LÉGENDE



L'objectif est dépassé, le territoire est allé plus loin que l'ambition fixée par la charte



L'objectif est atteint, le territoire a atteint le niveau d'ambition souhaité



L'objectif n'est pas encore atteint

AXE	Objectif initial	Niveau d'atteinte de l'objectif
1	Avoir des connaissances suffisantes pour agir sur le territoire	✓
2	Développer l'agriculture de manière durable et cohérente sur le territoire	+
3	Améliorer les pratiques des cantines du territoire et leur approvisionnement en produits locaux et durables	✓
	Sensibiliser les mangeurs du territoire à une alimentation saine et durable	+
	Diversifier les activités agricoles et actions d'accompagnement des filières	✓
4	Accompagner les porteurs de projet à l'installation et au changement de pratiques	✓
	Maintenir le patrimoine agricole local	✓
	Réguler les espèces nuisibles à l'agriculture	+
5	Communiquer sur les sujets agricoles et alimentaires du territoire	✓

Figure 11 : Tableau du niveau d'atteinte de l'objectif
©Clémence Dumont

1.3 Avancement des étapes des chemins vers le changement

Voici le second tableau qui permet de résumer le niveau d'avancement des étapes du PAT en fin de labellisation.

Axe	Étapes	Niveau d'avancement des étapes	Commentaire
1	Diagnostics agricoles communaux	5- Actions finies	Action faites, outils créé
	Appui au dossier d'urbanisme	4- Actions inscrites sur le long terme	Actions faites mais accompagnement nécessaire sans cesse
2	Création d'une boîte à outils foncier	5- Actions acquises de façon pérenne	Mise à jours nécessaires, mais fin de la recherche
	Maîtriser le prix du foncier	4- Actions inscrites sur le long terme	-
	Création d'un schéma d'intervention foncière	5- Actions finies	-
	Soutenir les acteurs agricoles pour l'accès au foncier et au bâti agricole	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Action de reconquête foncière et de réhabilitation des friches	4- Actions inscrites sur le long terme	
3	SUITE...		

Axe	Étapes	Niveau d'avancement des étapes	Commentaire
3	Développer l'approvisionnement local de la restauration collective	4- Actions inscrites sur le long terme	Pas de continuité pour le marché / groupement de communes
	Actions d'accompagnement des cantines dans le développement de leur pratiques	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Actions de sensibilisation du jeune public à l'alimentation et l'agriculture à travers des ateliers alimentaires	2- Réflexion en cours sur l'année 2023 - 2024	
	Actions de sensibilisation des consommateurs à une alimentation de qualité	3- Actions en cours	Plusieurs actions déjà réalisées (concret) mais d'autres en cours (échéances jalonnées)
	Actions d'accompagnement et appui à la structuration des groupements de producteurs	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Développement de nouvelles filières	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Actions d'accompagnement des activités agrotouristiques et agricoles (agricultures)	4- Actions inscrites sur le long terme	Jamais 100% acquis
	Actions d'accompagnement des projets collectifs de valorisation des produits locaux	4- Actions inscrites sur le long terme	

Axe	Étapes	Niveau d'avancement des étapes	Commentaire
4	Actions d'accompagnement des porteurs de projets agricoles	4- Actions inscrites sur le long terme	-
	Mise en place et suivi de dispositifs d'aides (application des systèmes)	4- Actions inscrites sur le long terme	-
	Organisation de formations pour les professionnels	2- Réflexion en cours sur l'année 2023 - 2024	Sur la temporalité du PAT pas réalisés
	Expérimentation, soutien et développement des pratiques agro-écologiques	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Entretien et valorisation des bosses de marais / prairies humides	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Préservation patrimoine local	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Participation à la gestion et à la préservation de la biodiversité	4- Actions inscrites sur le long terme	
5	Promotion des filières oléonaises	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Développement des liens avec la profession et les autres territoires	4- Actions inscrites sur le long terme	
	Sensibilisation des élus	4- Actions inscrites sur le long terme	

Figure 12 : Tableau du niveau d'avancement des actions
©Clémence Dumont

À l'exception de la sensibilisation du jeune public dans l'axe 3 et de l'organisation de formations pour les professionnels dans l'axe 4, la plupart des étapes du PAT ont été largement mises en œuvre, permettant à la collectivité de bénéficier d'actions pérennes, achevées ou durablement acquises. Comme on le verra dans la synthèse de l'évaluation des secteurs d'activité, l'étape de sensibilisation du jeune public a tout de même fait l'objet de quelques expérimentations au cours du PAT.

LÉGENDE

- 1- Actions non commencées
- 2- Réflexion en cours sur l'année 2023 - 2024
- 3- Actions en cours
- 4- Actions inscrites sur le long terme
- 5- Actions finies (acquises de façon pérenne)
- 0- Actions abandonnées

L'analyse détaillée de 46 opérations permet de pousser plus loin l'évaluation de l'avancement des actions et de constater que certaines d'entre elles ont été abandonnées ou achevées sans atteindre l'objectif initial.

2. Extrait de l'évaluation de 46 actions organisées par secteur d'activité

Cette partie de présentation des résultats ne concerne qu'une partie des opérations du PAT. Elles sont classées selon les six secteurs d'activité du système alimentaire du territoire définir par le Cerema à savoir :

- Le système de production
- La transformation et la logistique
- La commercialisation et la valorisation de la production
- La restauration collective
- Les pratiques de consommations
- La gestion des déchets

Chaque synthèse rappelle les questions d'évaluation ainsi que les critères de réussite propres au secteur. Les résultats sont organisés de manière à d'abord dresser un bilan des actions menées, puis d'en suggérer des perspectives. Une infographie met en évidence l'intérêt d'une action au regard des critères d'évaluation de base, en précisant ceux qui ont été atteints ou non. Cela permet d'identifier les axes sur lesquels un secteur doit concentrer son attention. La définition des critères de base est disponible dans la section dédiée à la méthodologie.

Le tableau en annexe permet de repérer les 46 opérations évaluées symbolisées avec une écriture en gras, de les associer à l'un des axes de la Charte d'Agriculture Durable, et de préciser leur secteur d'activité. Dans les synthèses certaines opérations sont regroupées dans une même sous partie. La suite de la rédaction ne concerne qu'une partie des résultats livrés à la communauté de communes.

2.1 Le secteur de la commercialisation et de la valorisation de produits

Dans le cadre du PAT de l'île d'Oléron, le secteur de la commercialisation et de la valorisation de produits s'insère dans l'axe X de la Charte d'agriculture durable de la communauté de communes. La collectivité s'est engagée dans une diversité d'actions dans le cadre du PAT. Chacune répondant à des objectifs différents. Trois actions font l'objet d'une évaluation poussée afin de rendre compte de l'engagement de la collectivité et l'impact des actions mises en place. Leurs critères de réussite ainsi que leur question évaluative sont précisés dans la rédaction.

Accompagnement de la dynamique du label « Vignoble et Découverte »

Critères d'évaluation de base				
Effectivité	Cohérence	Efficacité	Efficienne	Pérénnité

Premièrement la communauté de commune s'est engagée dans l'accompagnement de la dynamique du label « Vignoble et Découverte » porté par l'office du tourisme Marennes Oléron. La réussite des actions mises en place dans le cadre de ce partenariat doit assurer une bonne valorisation du patrimoine gastronomique et culinaire de l'île. Les informations sont ici d'un entretien effectué avec une agente de l'office du tourisme Marennes-Oléron.

Dans quelle mesure le PAT favorise-t-il la valorisation du patrimoine local et ses savoir-faire ?

Une initiative politique pour promouvoir le patrimoine oenologique de l'île

L'île d'Oléron s'est engagée dans le label Vignoble et Découverte pour répondre à plusieurs objectifs précis. Tout d'abord, le label permet d'informer le public sur la richesse du vignoble oléronais et de s'assurer d'une montée en qualité des produits viticoles, afin de sortir de la dépréciation courante chez les vignobles du département. La valorisation optimale des vignobles est au cœur de cette initiative. Ce label vise à offrir une expérience qualitative et pédagogique aux visiteurs ainsi qu'aux résidents.

La volonté de s'engager dans le label Vignoble et Découverte émane des élus du territoire. Cette action ne répond donc pas à une demande spécifique des viticulteurs de

l'île, mais reflète plutôt une initiative politique visant à promouvoir et à valoriser le vignoble oléronais dans les activités touristiques. Il est important de noter que l'île d'Oléron est la seule île du territoire national à être labellisée ce qui représente une distinction notable.

Un mille-feuille partenarial pour garantir la valorisation des vignobles oléronais à la fois à l'échelle nationale, départementale et locale

A l'échelle nationale, le principal partenaire est la Fédération nationale Vignoble et Découverte, chargée d'évaluer l'implication des porteurs de projets dans la promotion de l'œnotourisme. Cette fédération impose un rythme de réunions régulières avec les prestataires oléronais sous forme d'Eductour ou de comités de pilotage. A l'échelle départementale, l'office du tourisme collabore avec Explore Cognac, une branche de Charente Tourisme, qui cible spécifiquement un public anglophone. Enfin à l'échelle locale la promotion du label repose sur **37 prestataires de l'île d'Oléron**, répartis en cinq catégories : les caves, les restaurants, les hébergements, les sites culturels et patrimoniaux et les activités de loisirs. Ces prestataires, sélectionnés par l'Office de Tourisme Marennes-Oléron, ont pour mission de développer un accueil de qualité autour de la culture de la vigne. Enfin, les **offices de tourisme** jouent un rôle crucial, les agents devant être capables de parler du vignoble d'Oléron, garantissant ainsi une promotion du label. Cette organisation partenariale assure une promotion cohérente et structurée du vignoble oléronais, impliquant un large éventail d'acteurs de l'œnotourisme à divers niveaux, pour valoriser et soutenir l'identité viticole de l'île d'Oléron.

L'office de tourisme Marennes-Oléron seul moteur de l'animation du label doit faire face au désintérêt des viticulteurs de l'île

L'engagement de l'île d'Oléron dans le label Vignoble et Découverte se concrétise par une série d'actions. Parmi ces actions, la production d'un fascicule joue un rôle central. Ce document, conçu pour aider les partenaires peu familiers avec la promotion viticole, comble le manque de formation de certains acteurs du tourisme. Il s'inscrit dans la continuité du livre «Route et saveurs Maritime», qui avait déjà apporté une aide précieuse aux saisonniers. Une autre action significative est la diffusion d'une newsletter bimensuelle. Celle-ci met en lumière des activités locales et s'inspire des initiatives d'autres territoires pour développer de nouvelles idées et enrichir l'offre œnotouristique. Enfin les vignobles de l'île d'Oléron participent également à des EducTour, pour but de former et informer les partenaires sur les meilleures pratiques de promotion œnotouristique. Cependant l'agente en charge de l'organisation rencontre des difficultés pour mobiliser les participants.

Plusieurs limites freinent la pleine réalisation de cet engagement. Les prestataires locaux, souvent des caves de petites structures, manquent de formation dans la promotion touristique, notamment en langues étrangères. Cette carence de formation est accentuée par le fait que les EducTour, essentiels à cette formation, sont fréquemment annulés faute de participants. Il se peut que l'arrêt dans l'organisation d'EducTour puisse entraîner une perte de la labellisation, car cela fait partie des exigences du cahier des charges du label. L'autre défi majeur derrière cette limite est le manque de temps des viticulteurs et leur désintérêt pour s'engager pleinement dans les activités œnotouristiques.

Enfin une seule agente de l'Office de Tourisme Marennes-Oléron est chargée de la gestion du label Vignoble et Découverte. Cette organisation est suffisante pour l'instant, elle se félicite de la liberté que lui laisse la communauté de communes pour animer ce label. Cependant elle éprouve le besoin d'une aide supplémentaire pour réengager certains viticulteurs qui montrent un désintérêt croissant. Le service agriculture de la communauté de communes pourrait avoir ce rôle de médiateur auprès des viticulteurs.

Un intérêt réel pour le secteur encore peu perceptible pendant l'entretien

L'impact réel du livret n'est pas encore entièrement perceptible, car la saison estivale, période propice pour tester l'utilité de cette initiative, est en cours. Un retour plus précis des vignobles et des acteurs du tourisme sur l'effet du livret dans leurs activités permettrait de compléter cette évaluation. En incluant divers prestataires tels que des restaurants et, potentiellement, des hébergements, le label vise à renforcer les liens entre le vin et d'autres aspects du tourisme local. Bien que certaines interrogations subsistent quant à la pertinence de certains prestataires dans le livret, les premiers retours indiquent une satisfaction générale.

« Là on s'interroge encore sur certains prestataires, normalement il faudrait qu'il y ait un lien direct avec le vin, et ce n'est pas toujours le cas, les restaurants c'est facile parce qu'ils vendent du vin, on pourrait étoffer un petit peu la liste, les hébergements à voir, faut quand même qu'il y ait un lien assez fort ». Agente chez l'office de tourisme Marennnes-Oléron.

« Mais là le document est tout récent, les gens ont plutôt l'air content ». Agente chez l'office de tourisme Marennnes-Oléron.

Enrichir les partenaires locaux et favoriser la vente de vin oléronnaï dans les restaurants du territoire

Les perspectives du label Vignoble et Découverte de l'île d'Oléron s'articulent autour de l'intégration de nouveaux partenaires et la sécurisation de l'approvisionnement pour les restaurateurs partenaires.

Une des premières pistes envisagées est l'intégration de nouveaux sites culturels et patrimoniaux. Comme la maison paysanne, qui comprend une section sur l'agriculture et le phare de Chassiron, avec son lien historique et culturel et la présence de vignes dans son jardin. Par ailleurs, en réponse aux tendances actuelles, il est envisagé d'inclure des bars à vin et des lieux de dégustation. Bien que certains restaurateurs soient réticents à être assimilés à des cabanes de dégustation, ces dernières représentent une réelle opportunité pour enrichir l'offre œnotouristique, notamment celles situées le long du chenal.

Un des défis majeurs rencontrés est la sécurisation des stocks de vin pour les restaurateurs partenaires. Certains restaurants hésitent à s'approvisionner en vin oléronnaï en raison de ruptures de stock fréquentes en pleine saison. Actuellement, les vignobles préfèrent vendre leurs vins directement aux individuels à des prix plus élevés que ceux proposés aux restaurateurs. Pour résoudre ce problème, la mise en place d'accords de quantité de base entre les restaurants et les vignobles serait idéale. Ces accords pourraient garantir un approvisionnement régulier pour les restaurateurs tout en maintenant une dynamique de vente pour les vignobles.

Création d'un livre de cuisine : Au fil des saisons, 12 recettes de l'île d'Oléron.

Pour valoriser la production locale, les producteurs, les restaurateurs et leurs savoir-faire la chargée de mission circuit-court de la communauté de communes de l'île d'Oléron à produit en 2024 un livre de recette intitulé : Au fil des saisons, 12 recettes de l'île d'Oléron. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée du service de promouvoir une vision globale de l'alimentation, intégrant des aspects aussi variés que la santé, la nutrition, la production agricole, la gastronomie, la créativité, et le plaisir de manger.

Ce projet a demandé un investissement considérable en termes de temps et d'efforts. La chargée de mission a consacré une grande partie de son travail à cette initiative, soulignant l'ampleur de la tâche. Le PAT continue de jouer un rôle crucial dans la valorisation des savoir-faire locaux, renforçant ainsi le lien entre la population et son patrimoine gastronomique.

Action de lutte contre la précarité alimentaire

Dans quelle mesure le PAT favorise-t-il l'accessibilité de tous aux produits durables et de qualité ?

Un premier état des lieux des besoins et des initiatives locales déjà effectué au début de la temporalité PAT

Les informations détaillées ci-dessous sont issues d'une analyse documentaire des archives laissées par les anciennes chargées de mission circuit-court.

La communauté de communes de l'île d'Oléron a intégré, dans son Projet Alimentaire Territorial, une fiche sur le lien et l'insertion sociale par l'agriculture et l'alimentation. Cette démarche devait répondre à des constats issus des recherches de l'INSERM sur les inégalités sociales de santé liées à l'alimentation et à l'activité physique, qui montrent que les comportements alimentaires varient en fonction du statut social, des habitudes et de l'isolement. L'évaluation de cette fiche doit permettre de savoir si le PAT a permis de faciliter l'accès de produits locaux, durables et sains à une population en situation de précarité.

D'après la fiche de présentation, la volonté de promouvoir des actions en faveur du lien social était fondée sur l'idée que l'alimentation peut servir de vecteur pour rétablir des relations sociales, particulièrement pour les personnes isolées ou en situation de précarité. Cette approche visait à rompre les cycles de précarité sociale et financière. Outre ces recherches, la communauté de communes a fait le constat que sur l'île d'Oléron les plus de 60 ans représentent plus de 40% de la population, contre 32.4% dans le département, une proportion importante de seniors vit seule, en particulier parmi les personnes de 80 ans et plus. Les actions mises en place devaient donc favoriser l'autonomie des personnes âgées et les personnes en situation de handicap, à maintenir les liens sociaux et à lutter contre l'isolement.

Pour soutenir l'insertion sociale et l'accompagnement des personnes précaires ou en situation de handicap, la communauté de communes de l'île d'Oléron avait identifié plusieurs associations locales actives sur ce territoire. Premièrement l'**Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap (A.T.A.S.H.)**, qui a ouvert en 1990 l'**Atelier Protégé Oléron (APO)** dans le but de promouvoir l'emploi et la réinsertion des personnes reconnues comme handicapées. Aujourd'hui, l'APO génère un chiffre d'affaires de 3.60 millions d'euros, permettant d'employer près de 100 salariés, dont 80 sont reconnus handicapés. Une autre association clé est **OCEAN (Oléron Contre les Exclusions Avec Nous)**, qui œuvre pour développer la solidarité, organiser des ateliers d'insertion, et distribuer des colis alimentaires afin de réduire la précarité sur l'île.

D'autres partenaires locaux contribuent également à des actions sociales à travers l'alimentation :

- **Le CIAS Oléronais (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** organise des ateliers de cuisine mensuels pour ses adhérents.

- **Le CCAS de Dolus** propose un atelier bimensuel intitulé « Ensemble, mieux manger », rassemblant des personnes isolées de toutes les communes oléronaises.
- **La Croix-Rouge** distribue des invendus alimentaires aux participants de l'atelier de Dolus.
- **Le Secours Catholique** intervient dans certaines actions alimentaires.
- **Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** organise des repas partagés pour ses adhérents.

La difficulté de collaborer avec les associations locales et la démotivation des chargés de mission marque un arrêt des initiatives pour cette thématique

Dans le cadre de cette thématique du lien et de l'insertion sociale PAT de l'île d'Oléron, un atelier de cuisine avait été organisé en 2021. Il était destiné aux personnes en situation de précarité alimentaire. La communication sur cet atelier a été remise aux CCAS et aux Restos du Cœur. L'atelier a été animé par Séverine Quencez du collectif Les Pieds Dans le Plat. Cette session a réuni six participants. Le programme de l'atelier comprenait une sensibilisation à la qualité des produits et à la cuisine végétale, une séance pratique en cuisine, suivie d'un repas partagé avec les participants. Finalement, les inscrits étaient principalement des habitués des ateliers cuisine du CCAS de Dolus, et non des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

La continuité des initiatives dans cette thématique a rencontré des difficultés au cours du PAT. En effet, après la mise en place de ce premier atelier de cuisine en 2021, le changement de chargée de mission marque une rupture. La nouvelle chargée de mission a tenté de dynamiser les actions en se rapprochant des associations locales, en collaboration avec le chargé du Contrat Local de Santé, en organisant une réunion le DATE. Cependant, cette démarche a révélé que les méthodes de travail très fléchées des associations rendent difficile un travail en commun. Seuls les Restos du Cœur se sont montrés relativement ouverts à la discussion. Ainsi malgré cette consultation avec les associations la situation s'est avérée complexe. Les chargés de mission se sont trouvés désemparés, confrontés à un manque de clarté sur les orientations à suivre et une difficulté à répondre aux demandes d'augmentation de financement formulées par les associations. La nouvelle chargée de mission a exprimé un sentiment de frustration face à l'ampleur des défis. L'enjeu demeure, car les produits alimentaires récupérés présentent souvent une qualité nutritionnelle insuffisante, ce qui accentue les difficultés des personnes en précarité alimentaire d'accéder à une alimentation saine.

La nécessité de s'appuyer sur des partenaires car le manque de compétences de la communauté de communes rend son engagement difficile

Selon les retours récoltés lors d'un entretien effectué avec la chargée de mission en circuit court de la communauté de communes, plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour mettre en place des actions efficaces de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire de l'île d'Oléron.

Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître que les compétences de la Communauté de Communes sont limitées dans ce domaine. Le champ d'action de la CdC, principalement orienté vers l'agriculture et l'alimentation, n'inclut pas la gestion directe des problématiques liées au pouvoir d'achat des personnes en précarité. Les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire nécessitent une approche plus globale, impliquant d'autres acteurs et services au-delà du secteur agricole.

Selon la chargée de mission circuit-court , les différentes orientations données au poste par les différentes agentes successives à ralenti la prise en compte de ces problématiques. Précédemment les chargées de mission étaient issues d'études agronomiques et des sciences sociales. Actuellement la chargée de mission en poste est issue d'études en nutrition et santé. Ces orientations précédentes ont limité la capacité à aborder les aspects diététiques et de santé publique nécessaires à une réponse complète aux enjeux de la précarité alimentaire. Ces différents obstacles démontrent l'importance d'une collaboration étroite avec des partenaires externes et d'autres services de la collectivité, afin de créer des synergies et des solutions adaptées aux besoins des populations vulnérables.

Une volonté politique encore trop tournée vers la population vieillissante et pas assez sensibilisé sur le sujet de l'alimentation

La chargée de mission rappelle que la volonté politique des élus sur la santé est principalement tournée vers la population vieillissante. Par exemple, le dernier Contrat Local de Santé de 2024-2028, ne fait apparaître que la problématique de l'obésité et du surpoids. Il manque une coordination dans les différentes stratégies de la collectivité et la mise en place de projets transversaux avec le service Habitat, Santé, Social.

De façon générale d'après la chargée de mission circuit-court « *il y a un manque de sensibilisation* ». C'est un problème sociétal de ne pas lier l'alimentation et la santé parfaitement alors qu'il y a un lien prouvé très fort, notamment par rapport aux maladies cardio-vasculaires, beaucoup de maladies dépendent du mode de vie et à l'alimentation.

Une difficulté d'accès aux produits locaux dû à la spécialisation touristique de l'île d'Oléron

De façon générale sur le territoire l'accès à des produits locaux sur l'île d'Oléron est rendu difficile par la spécialisation touristique de l'économie agricole locale. Les marchés sur l'île sont principalement orientés vers les touristes, avec des prix élevés qui excluent souvent les habitants en situation de précarité alimentaire. Il n'existe pas de magasins de producteurs ou de structures coopératives pour faciliter l'accès à ces produits pour la population locale. De plus, les horaires des marchés sont adaptés aux besoins des retraités et des touristes, mais pas des habitants actifs qui travaillent.

Trois pistes d'actions ressortent des entretiens

La chargée de mission propose plusieurs pistes d'actions pour renforcer la lutte contre la précarité alimentaire.

La première étape cruciale est de réaliser un diagnostic alimentaire pour identifier les personnes éligibles à l'aide alimentaire. Ce diagnostic devrait aussi inclure des informations sur la santé de la population, en particulier sur l'obésité et le surpoids, qui sont directement liés à l'alimentation. Cette action devrait être menée en collaboration avec le service Habitat-Santé-Social de la collectivité. Ensuite, il est recommandé de mettre en place des actions spécifiquement orientées vers une population plus jeune. Il serait intéressant de développer des initiatives pour les jeunes, en partenariat avec le service Enfance-Jeunesse de la collectivité. Ces actions nécessitent des partenaires et du temps, mais elles représentent une opportunité car rien n'a encore été fait dans ce domaine. Enfin, des entretiens avec de jeunes maraîchers du territoire ont suggéré la création d'une AMAP avec des horaires adaptés aux actifs de l'île. Ces actions seraient très bénéfiques et permettraient aux habitants d'acheter des produits locaux plus facilement.

2.2 Le secteur de la restauration collective

Dans le cadre du PAT de l'île d'Oléron, le secteur de la restauration collective s'intègre dans l'axe 3 « circuits-courts et alimentation » de la Charte d'agriculture durable de la communauté de communes. Les actions sont principalement tournées vers la restauration scolaire et visent à **améliorer les pratiques des cantines et leur approvisionnement en produits locaux**. Pour répondre à cet objectif, les actions du PAT se déclinent en trois étapes. Première étape: le développement **de l'approvisionnement local de la restauration collective à travers la création d'un groupement de commandes** et le montage d'un marché public à l'échelle des 8 communes. Deuxième étape l'accompagnement des cantines pour **garantir la qualité nutritionnelle des repas**, à travers l'organisation de formations à destination du personnel des cantines et l'appui d'une diététicienne dans l'élaboration et le suivi des plans alimentaires. Troisième étape: la lutte **contre le gaspillage alimentaire**, à travers un diagnostic du gaspillage alimentaire, un suivi et un accompagnement dans la synthèse et la récolte des données sur l'évolution du gaspillage et enfin l'organisation d'ateliers de sensibilisation.

L'enquête qualitative ne concerne pas l'ensemble des restaurants scolaires de l'île d'Oléron. Sur neuf cantines, quatre ont répondu favorablement aux entretiens (le SIVOS de Saint-Denis-d'Oléron et de la Brée-les-Bains, la cuisine centrale de Saint-Georges d'Oléron, la cuisine de Saint-Pierre-d'Oléron et la cantine de Dolus-d'Oléron). L'enquête a permis de rencontrer au total sept acteurs de la restauration collective et deux acteurs chargés de l'opérationnalité des missions.

En quoi le PAT fait-il évoluer les pratiques des cantines en restauration collective ?

Développement de l'approvisionnement local des cantines à travers la création d'un groupement de commande

Critères d'évaluation de base				
Effectivité	Cohérence	Efficacité	Efficiency	Pérennité

Le groupement de commande : création d'un cadre réglementaire pour sécuriser l'engagement des restaurateurs de cantine dans leur approvisionnement en produits Oléronais.

D'après les acteurs du territoire la création du groupement de commandes devait permettre de créer un cadre réglementaire entre les cantines et les producteurs. À la fois pour favoriser et inciter les restaurateurs de cantine à s'approvisionner localement, mais aussi pour sécuriser les commandes des producteurs et assurer les ventes à travers l'engagement des cantines. Pour répondre à cette demande de contractualisation, l'élaboration d'un marché public est donc apparue comme une solution. Cette action a été portée par une volonté politique forte malgré la réserve des techniciens du service. Il est important de noter que trois cantines ont exprimé une incompréhension à l'égard de

l'initiative de créer le groupement de commandes et l'élaboration du marché public. Chacune considère que leur système d'approvisionnement était satisfaisant.

« Aucune commune parlait de problème d'approvisionnement [...] personne se plaignait, tout le monde travaillait bien avec ses fournisseurs locaux et territoriaux ». Élué en mairie.

Un restaurateur de cantine voit tout de même les points positifs de ce marché public, et considère qu'il permettait de clarifier le partenariat avec les producteurs et incitait vraiment à l'achat de produits locaux.

« Après moi, je n'étais pas pour l'arrêter, parce que ça nous faisait vraiment travailler avec les acteurs locaux, et ça permettait d'intégrer d'autres acteurs locaux. [...] Je pense que ça permettait d'avoir quelque chose qui était clair. » Responsable de cantine.

Une organisation partenariale déséquilibrée aussi bien sur la charge de travail que sur la motivation des acteurs.

L'évaluation fait apparaître deux limites principales de l'organisation partenariale. Premièrement, le déséquilibre dans le partage des rôles, le manque d'engagement de la part des communes a entraîné une surcharge de travail de pilotage pour la communauté de communes. Ensuite, malgré l'accompagnement du bureau d'étude Déclic pour le montage du marché, il aurait fallu un appui extérieur pour la chargée de mission en poste, pour l'étape de suivi du marché, ce qui aurait garanti l'accompagnement des restaurateurs de cantine.

D'après les retours de chaque entretien, il existe une volonté commune des cantines de s'approvisionner en produits issus de l'île d'Oléron. Cet objectif ne fait aujourd'hui pas dissensus sur le territoire. Cependant, cette volonté peine à se traduire par une motivation chez les acteurs du territoire. Aujourd'hui, la mise en place d'action dans la restauration collective subit le manque d'enthousiasme des partenaires, principalement agents des cantines sur le territoire. Ce ressenti est confirmé par certains agriculteurs qui expriment leur découragement face à ce manque d'enthousiasme.

« En fait nous, il faut qu'on soit commerciaux, il faut sans cesse qu'on rabâche, il n'y a rien d'acquis, et ça, c'est un peu frustrant parce que normalement cette relation-là, elle ne devrait pas être comme ça. » Productrice.

L'incompréhension initiale de cette action couplée à la multiplication et à la lourdeur des réunions d'organisation a malheureusement développé un sentiment de lassitude des partenaires du territoire, même les plus engagés (MOPS). Ce sentiment est accentué par le manque de résultat et l'arrêt rapide du marché public. Ainsi, la mise en place de nouvelles actions avec les acteurs de la restauration collective nécessitera de renouer un lien de confiance auprès de certains restaurateurs de cantines et de démontrer le «*rôle bénéfique*» de la communauté de commune. On entend par «*rôle bénéfique*», la capacité de la collectivité à utiliser ses compétences pour soutenir les cantines dans l'adoption de pratiques plus durables, tout en simplifiant leur travail dans le cadre de la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

Echec de l'opérationnalité : entre surcharge administrative et un manque d'offre inhérente au territoire Oléronais.

Il apparaît dans plusieurs entretiens que le travail d'accompagnement de l'ensemble des cantines en même temps, constitue une charge de travail trop importante pour un seul chargé de mission. Même si la cohérence des moyens n'est pas satisfaisante au vu de la charge de travail que représentait cette mission. Plusieurs acteurs se satisfont de l'engagement de la CdC et des moyens financiers et humain alloués.

« La CdC a quand même mis pas mal de moyens pour répondre à certains enjeux [...] je pense qu'on a cette chance, c'est que la CdC a mis pas mal de moyens humains et financiers pour répondre à des problématiques assez particulières ». Productrice.

Il ressort des entretiens diverses raisons pour expliquer l'échec de ce marché public. Malgré des problématiques différentes pour chaque cantine, leurs témoignages convergent vers deux principales limites.

Premièrement, plusieurs acteurs de la restauration collective expriment la surcharge administrative que représentait le marché public. Le travail administratif qu'exigeait le groupement de commandes était à la fois trop lourd et trop complexe. Le manque de préparation des cantines à accentuer cette difficulté, ce qui rejoint l'enjeu exprimé précédemment du manque de moyens humains pour accompagner les restaurateurs de cantine.

« Il y a eu des réunions de préparation, mais c'est allé très très vite. Ça a été tellement intense, que tout le monde ne l'a pas bien vécu. [...] C'était une usine à gaz. » Élu(e) en charge des affaires scolaires.

Face à cette lourdeur et au manque de temps, un restaurateur de cantine reconnaît ne pas avoir pris le temps de remplir les bons de commande lors du marché public et avait préféré garder son fonctionnement habituel de commander par téléphone, plus rapide et plus simple.

La deuxième contrainte qui n'a pas permis d'assurer le bon fonctionnement du marché public, était la difficulté d'approvisionnement en produits locaux par certaines cantines. Principalement exprimés en termes de quantité, plusieurs restaurateurs de cantine assurent que l'offre disponible sur Panier Local n'était pas suffisante, voire inexistante. Certains se désolent de voir qu'elle se limite aux produits issus du maraîchage. Outre ce manque de quantité, une cantine exprime sa mauvaise expérience avec des producteurs de MOPS après avoir reçu des produits de mauvaise qualité. Outre cette offre insuffisante, les producteurs manquent de moyens logistiques pour assurer une bonne livraison et donc garantir l'approvisionnement des cantines.

« Et le panier local l'offre elle est très réduite, mais ça, on l'a déjà signalé et là, on parle que des légumes, mais les légumes ça ne fait pas tout un repas les autres produits, il faut les trouver ailleurs [...] L'offre elle n'est pas, comme il n'y a pas d'offre, on ne peut pas, s'il y avait une offre encore, mais il n'y en a pas. » Responsable de cantine.

Pour comprendre les dysfonctionnements du marché public à Oléron, il est important de prendre en compte d'autres enjeux territoriaux apparus dans les entretiens. Les difficultés d'approvisionnement peuvent s'expliquer par la petite taille des exploitations agricoles. Ces dernières produisent des quantités limitées et leur production n'est pas toujours bien maîtrisée. Ce qui ne permet pas de répondre aux besoins réguliers en produits de base des cantines. Ensuite, le fonctionnement individuel des cantines constitue

un frein important pour favoriser l'approvisionnement local. La diversité des menus complique l'organisation logistique pour les agriculteurs.

Il ressort des entretiens effectués auprès des cantines un point de vigilance important à prendre en compte. Suite à l'opérationnalité du marché public le groupement de producteurs MOPS pâti d'une mauvaise réputation auprès de certains restaurateurs de cantine.

« Après moi, j'ai eu des soucis de qualité avec MOPS, donc ça, il faut l'entendre aussi, c'est pas parce que c'est du territoire que c'est forcément bon ». Responsable de cantine.

« Et après, il y avait le groupement de producteurs MOPS, il ne jouait pas trop le jeu quand même. Oui il privilégie plus les marchés, et le prix n'est pas le même ». Élu(e) en charge des affaires scolaires.

« Je ne me sers pas chez MOPS, je pense que ça, vous le savez, on a remonté l'affaire assez souvent... On n'a pas de produit ». Responsable de cantine.

Le cadre réglementaire inadapté pour favoriser l'approvisionnement local des cantines et le retour vers le modèle précédent le marché public, basé sur des relations privilégiées entre producteur et cantine.

Le montage de ce marché aurait pu permettre de répondre à l'ambition de favoriser l'approvisionnement local des cantines, en créant un cadre légal. Cependant, les enjeux territoriaux n'ont pas permis de rendre le marché fonctionnel. Le groupement de commandes a tout de même permis de systématiser l'utilisation de Panier Local, la plateforme en ligne de mise en commun des commandes et des produits. Cependant d'après le retour des restaurateurs de cantine outre le SIVOS de La Brée-les-Bains et de Saint-Denis-d'Oléron qui a gardé des fournisseurs locaux à la suite du marché public, les autres restaurateurs de cantines affirment ne pas avoir changé la manière de s'approvisionner. Aujourd'hui l'approvisionnement en produits locaux issus de l'île d'Oléron s'organise dans le cadre de relations privilégiées au gré-à-gré entre un producteur et une cantine. Ce fonctionnement plus facile pour passer les commandes s'appuie sur un lien de confiance entre les acteurs.

« Voilà, on a trouvé le fonctionnement, puis c'est un contrat de confiance aussi. » Responsable de cantine.

« Je trouve que les producteurs locaux sont assez réceptifs. [...] Franchement les producteurs locaux, je trouve qu'ils répondent assez favorablement. » Responsable de cantine.

Actuellement, les cantines se satisfont de leur approvisionnement. Cependant, outre la cantine de Dolus-d'Oléron qui arrive à ne s'approvisionner quasiment que chez La Politière l'hiver, bien que cela soit moins évident l'été. L'approvisionnement en local ne concerne qu'une faible diversité de produits. Les produits les plus cités pendant les entretiens sont les fraises, les pommes de terre et les butternuts. Comme vu précédemment le manque d'offre constitue le principal frein d'un approvisionnement 100 % oléronais. Pour répondre à cette exigence du local, l'ensemble des cantines favorise des producteurs du département, voire de la région. Cependant il ressort des entretiens que la définition de «local» ne fait pas consensus entre la communauté de communes et les

cantines. Si pour la collectivité un approvisionnement local concerne la production oléronnaise, voire départementale, pour les cantines le local s'étend au département, à la région voir au territoire national pour la viande dans certaines cantines. Outre cet aspect territorialisé des produits commandés, les restaurateurs de cantine suivent les attentes de la loi Egalim. Chacun privilégie le bio selon leur budget et se tourne toujours vers la signature professionnelle VBF. Aujourd'hui, l'offre alimentaire disponible sur Oléron n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de la restauration scolaire, c'est pourquoi les restaurateurs de cantine se fournissent encore chez des grossistes tels que Aunis fruits, Achille Bertrand et Transgourmet.

Quelques pistes d'actions ressorties des entretiens

Globalement, le sentiment d'échec lié au groupement de commandes, ainsi que la fatigue des cantines face à la complexité de son organisation, créent une situation où ces dernières ne sollicitent pas l'aide de la CdC. Cependant, elles restent toutes disposées à découvrir de nouveaux producteurs afin de potentiellement collaborer avec eux. À titre d'exemple, la cantine de Saint-Pierre d'Oléron a exprimé à plusieurs reprises lors de l'entretien son besoin d'un fournisseur de volaille, car elle éprouve des difficultés à en trouver localement.

Des cantines souhaitent s'approvisionner en viande provenant d'Oléron. Toutefois, le mode de fonctionnement individuel des cantines, combiné au manque d'infrastructures de transformation sur le territoire oléronais, rend cet approvisionnement local impossible. Cette problématique est développée plus en détail dans la fiche évaluative du secteur de la transformation et de la logistique.

La solution qui semble la mieux adaptée au contexte actuel du territoire est de respecter le fonctionnement individuel des cantines en favorisant des partenariats sous forme de binôme entre un producteur et une cantine, à l'image de l'initiative mise en place entre la commune de Dolus-d'Oléron et les producteurs de la Poltière.

Une autre option serait la création d'une régie municipale, notamment sur le site du lieu test de La Cailletière à Dolus-d'Oléron. Cependant, sa mise en œuvre paraît plus complexe en raison d'un manque de soutien politique et de la crainte des maraîchers que cela n'engendre une concurrence déloyale, bien que leur production actuelle ne suffise pas à répondre aux besoins des cantines.

Enfin, une dernière alternative, qui va à l'encontre de la volonté des cantines de maintenir un fonctionnement autonome, consisterait à uniformiser les menus à l'échelle de l'île d'Oléron. Cela permettrait de mettre en place un groupement de commandes et de simplifier la logistique pour les maraîchers.

Enfin, une dernière alternative, qui va à l'encontre de la volonté des cantines de maintenir un fonctionnement autonome, consisterait à uniformiser les menus à l'échelle de l'île d'Oléron. Cela permettrait de mettre en place un groupement de commandes et de simplifier la logistique pour les maraîchers.

Accompagnement des pratiques des cantines à travers l'appui d'une diététicienne et des formations.

Critères d'évaluation de base				
Effectivité	Cohérence	Efficacité	Efficiency	Pérénnité

L'appui d'une diététicienne pensé pour faciliter le travail des restaurateurs de cantine, mais qui suscite néanmoins leur méfiance.

La volonté de proposer l'accompagnement d'une diététicienne aux cantines, vient de l'initiative de la professionnelle de santé présente sur le territoire, venue à la rencontre de la chargée de mission en poste en 2019. L'objectif de cette action était de faciliter le travail des restaurateurs de cantine dans l'application de la loi EGALIM, à travers l'expertise et l'expérience de cette diététicienne. La mise en place de cet accompagnement a nécessité une première phase de sensibilisation du travail de diététicienne auprès des chefs de cantines parfois méfiants à l'égard de ce métier.

« Quand il a fallu mettre en place ce projet, dans l'accompagnement des cantines, il a quand même fallu que je vienne motiver ma démarche lors d'un comité technique, alors que c'était indispensable d'avoir un premier accompagnement. Ça, c'est quelque chose qui est encore difficile, je pense ». Diététicienne.

Un accompagnement complet, mais ne bénéficiant qu'à deux cantines.

Avant de mettre en place cet accompagnement, la diététicienne a produit deux documents de synthèse. Un diagnostic des besoins de chaque cantine du territoire et un schéma pour l'organisation de commissions restauration. Cette dernière est une politique de qualité, transparente et organisée autour des repas, afin d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs.

Malgré des besoins démontrés pour toutes les cantines, seules deux se sont portées volontaires pour être accompagnées par la diététicienne. Selon cette dernière, cette résistance serait le signe de cette méfiance souvent ressentie à l'égard des diététiciens.

« Sur cinq communes il n'y en a que deux qui ont fait appel à mes services, donc vous voyez déjà la résistance, en me disant «on n'a pas besoin», alors que s'il y a des besoins, et les deux autres ayant peu de temps pour le faire se sont sentis aidés. » Diététicienne.

L'accompagnement, réduit donc aux deux cantines de la cuisine centrale de Saint-Georges-d'Oléron et celle de Dolus-d'Oléron, a débuté en 2021. Il s'est organisé en deux phases. Une première phase de rencontre sur site, élaboration des plans alimentaires par la diététicienne suivant les recommandations et en prenant compte des contraintes de chacune des cantines. Puis une deuxième phase de suivi dans la mise en place des plans alimentaires et l'élaboration des menus.

L'organisation des commissions restauration n'était faite que par la commune de Saint-Georges-d'Oléron, dans lesquelles la diététicienne se déplaçait, ce qui représentait un réel bénéfice pour le responsable de la cantine. D'après ce dernier, l'organisation de ces réunions a permis d'apaiser les relations avec les parents-d'élèves, depuis qu'ils

comprennent comment travaillaient les agents des cantines et comment les normes diététiques sont respectées.

« En plus, elle venait aux commissions menues où il y avait les parents, donc ça permettait vraiment de donner son avis de diététicienne, expliquer comment ça marche le plan alimentaire ». Responsable de cantine .

Une grande satisfaction et de très bonnes relations malgré un manque de portage politique.

L'ensemble des acteurs de ces actions ont exprimé une très forte satisfaction dans l'accompagnement par cette diététicienne.

« Ça permettait d'avoir une trace légale de notre travail, qu'on correspond vraiment à ce qui est demandé par le côté diététique ». Responsable de cantine

« Mon ressenti avec les deux cuisines, ça s'est très bien passé, il y a une très bonne entente, de bon retour, de bons échanges, on a été très transparents sur des choses qui n'allaient pas et ça s'est très bien passé. » Diététicienne.

Cependant, la diététicienne se désole du manque de portage politique et considère qu'il est difficile de mobiliser des acteurs sur le territoire Oléronais pour des actions de santé tournées vers un public jeune plutôt qu'un public senior.

Faire bénéficier cet accompagnement à un public élargi aurait rendu l'action plus impactante à l'échelle du territoire.

Bien que cet accompagnement ait été positif et ait permis de répondre à l'objectif de garantir la qualité nutritionnelle des repas, le nombre limité de cantines participantes représente une relative insuffisance qui ne permet pas d'avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Les autres cantines interrogées suivent aussi des plans alimentaires. La cantine du SIVOS de Saint-Denis-d'Oléron et de La Brée-les-Bains, fonctionne avec le logiciel Nona, qui lui permet d'élaborer des menus en adéquation avec les attentes nutritionnelles. Le SIVOS suit un plan alimentaire élaboré il y a quelques années par une diététicienne de proximité, maintenant partie du territoire. Aujourd'hui, cette cantine est satisfaite de son fonctionnement, l'appel d'une nutritionniste avait permis de rassurer les parents-d'élèves en leur assurant le bon équilibre des menus. Quant à la cantine de Saint-Pierre-d'Oléron, leur plan alimentaire est vérifié et est suivi. Eux aussi avaient fait appel à une diététicienne il y a quelques années, mais ils s'en sont séparés, aucune raison de ce départ n'a été mentionnée dans les entretiens.

L'impact négatif du départ de la diététicienne partenaire, inquiète les acteurs sur la capacité future du territoire à répondre aux exigences que demande un engagement dans la nutrition.

Le départ de la diététicienne partenaire marque un coup d'arrêt à cet accompagnement de trois ans. L'ensemble des partenaires s'accordent à dire que cela représente un réel désavantage pour les cantines. Pour un des restaurateurs de cantine, son départ atténue la dimension professionnelle des menus que permettait cet accompagnement. *« Ça permettait d'avoir une trace légale de notre travail, qu'on correspond vraiment à ce qui est demandé par le côté diététique ».* Cependant, il ne qualifie pas son départ comme handicapant, mais comme un point négatif, qui peut facilement être solutionné par un accompagnement à distance.

La chargée de mission s'inquiète plus de ce départ, dans un contexte où les communes n'ont pas les compétences en nutrition pour adapter leurs menus et modifier leur plan alimentaire. Cela nécessiterait une personne à temps plein pour les aider à s'en occuper correctement. La diététicienne rejoint cet avis. Plus largement elle considère que le manque de professionnels de santé est préjudiciable pour l'ensemble du territoire Oléronais et donc pour d'autres actions.

« Ça va avoir un impact négatif, parce que je pense que c'est indispensable un travail pluridisciplinaire. Pour avoir un engagement en nutrition, il faut avoir plus de relation, pas qu'avec les diététiciens, mais aussi avec les autres professionnels de santé du territoire. La nutrition, c'est un volet avec plusieurs facettes. C'est pour ça que c'est important de faire le lien avec tous les professionnels de santé du territoire. » Diététicienne.

Cette professionnelle de santé rappelle les bons côtés du contexte oléronais, car malgré le fait que le territoire ne soit pas en capacité de s'auto suffire, il a une bonne capacité de production et une diversité de produits. Elle se désole cependant que « les habitants ont des connaissances sur l'alimentation de façon générale, mais ils ont peu de connaissances sur ce qui se fait sur le territoire, il y a un grand dynamisme sur le territoire, mais les informations elles ne sont pas beaucoup communiquées ». Elle propose comme piste d'actions d'une part de renforcer la communication sur l'ensemble des initiatives du territoire. Et d'autre part de créer des passerelles entre les services de la communauté de communes, notamment avec la coordinatrice du Contrat Local de Santé et le service Enfance-Jeunesse, avec comme priorité le travail avec le jeune public.

« Pourquoi pas commencer par les tout-petits, parce que si on ne commence pas par eux, on ne pourra pas faire évoluer les mentalités autour de l'alimentation. » Diététicienne.

Faire évoluer les pratiques des cantines à travers des formations.

En parallèle de cet accompagnement par cette diététicienne, l'ensemble des chefs de cantine ont eu accès à des formations réalisées par le collectif Les Pieds dans le Plat. L'objectif derrière cette action était de faire monter en compétences les agents de restauration scolaire, pour répondre plus facilement aux attentes de la loi EGALIM, qui impose des niveaux d'achats en bio et en aliment durable.

« Pour atteindre ça et l'intégrer durablement dans les menus, c'est assez compliqué pour garder ton budget, il y avait aussi le menu végétarien une fois par semaine, c'est des recettes qui demande des compétences qu'ils n'avaient pas avant parce que ce n'était pas ce type de cuisine qu'ils faisaient. » Chargée de mission circuits-courts.

Un partenariat qui fonctionne depuis trois ans.

Sur cette action l'organisation partenariale est parfaitement maîtrisée. Le rôle de coordination revient à la chargée de mission de la communauté de commune et les formations sont faites par le collectif partenaire. L'ensemble des partenaires sont satisfaits de cette collaboration et du partage de compétences.

« *Les coopératrices de com-com, étaient hyper moteur, on sent qu'il y a un gros travail derrière qui est fait, on sent vraiment qu'il y a un prolongement, que ce n'est pas en dormance entre chaque formation* ». Formatrice Les Pieds dans le Plat.

« *C'est des chefs et des diététiciens qui ont la même vision et qui chapeautent tout ça, ce sont des très bons formateurs et c'est toujours très intéressant* ». Chargée de mission circuits-courts

Un taux de participation stable malgré la difficulté de détacher du personnel : indice de la satisfaction des cantines.

Mises en place depuis 2020, ces formations sont très appréciées des restaurateurs de cantines. À la fois, car elles leur permettent d'avoir de nouvelles connaissances et d'apprendre de nouvelles recettes. Mais aussi, car elle représente un espace de rencontre et de lien social entre les chefs de cantine du territoire qui se désolent du manque de contact avec leurs collègues.

« Les points forts... En fait, c'est toujours intéressant, moi, je trouve que j'apprends tout le temps. » Responsable de cantine.

« C'est bien, c'est sur 2 jours, ça nous permet d'apprendre des choses, ça nous permet de tous se retrouver [...] ça permet de nouveaux échanges, ça crée du lien aussi ». Responsable de cantine.

La principale difficulté dans la mise en œuvre de ces formations est le manque de temps des agents des restaurants scolaires. Le choix des dates se réduit aux vacances scolaires et doit répondre aux impératifs de chacun. Il faut noter que détacher du personnel pour deux jours demande une organisation plus complexe pour la cantine de Saint-Georges-d'Oléron, qui ne ferme pas pendant les vacances scolaires. Depuis 2020, le nombre de participants oscille entre 11 et 8 agents, un taux assez stable sur trois ans.

Les réelles plus-values pour le territoire de cette action qui doit passer une étape pour aller plus loin.

Ces formations ont largement permis de répondre à l'objectif initial de faire évoluer les pratiques des cantines, en garantissant une alimentation saine aux convives et en valorisant les productions agricoles du territoire. Outre cet aspect d'apprentissage, ces formations permettent de revaloriser le métier de cuisinier en restauration scolaire.

« *Ce n'est pas de l'usine-cuisine, où tu cuisines en grande quantité, là, ils ont un peu la possibilité d'utiliser leur créativité de cuisinier* ». Chargée de mission circuits-courts

« *C'est aussi valoriser un corps de métier [...] et redonner ses lettres de noblesse à un métier qui a beaucoup de noblesse. Parce que c'est donner à manger à des enfants tous les jours, de la même façon, avec le même budget dans le secteur public de façon sociale* ». Formatrice Les Pieds dans le Plat.

En trois ans de formations, les acteurs doivent faire face à une pénurie des thématiques et à l'essoufflement de cette action. Le format actuel de formations n'est plus

privilegié par le collectif, il préconise de passer à une phase d'immersion sur site qui permet d'aller plus loin.

« Les formations nous, c'est plus le modèle qu'on va privilégier. Les formations, c'est chouette, mais on sait que c'est vraiment l'immersion, c'est-à-dire être avec les équipes dans l'établissement, qui va imprimer, qui va être le plus efficace ». Formatrice Les Pieds dans le Plat.

Cependant, l'organisation de ce type d'intervention demande de bonnes conditions d'accueil dans les restaurants scolaires ce qui n'est pas toujours le cas sur Oléron. En effet, les établissements doivent déjà faire face à une charge de travail importante dû à leur petit effectif. Ainsi, l'immersion dans les établissements ne doit pas être perçue comme l'ajout d'une nouvelle charge de travail qui viendrait compliquer le quotidien des agents. C'est pourquoi il est nécessaire d'organiser des premières réunions pour sensibiliser les élus et les chefs de restaurants scolaires sur les bénéfices de cette intervention et d'en justifier l'augmentation du budget. Selon le collectif Les Pieds dans le Plat pour s'assurer des conditions favorables, il est nécessaire de passer par une phase de planification. Ce collectif a déjà proposé d'organiser une réunion avec les communes pour motiver la démarche.

« On explique ce qu'on fait, ce qu'on peut faire, on parle aussi des leviers financiers, parce qu'on se dit que ça va être plus cher, mais au final si on compte tous les coûts induits, c'est finalement plus intéressant. Déjà, on rapporte de l'argent sur le territoire, on arrête de faire travailler les Transgourmet, on a moins d'arrêts de travail, on a aussi des coûts de santé sur la population qui sont moins lourds à porter pour les générations futures. L'idée, c'est d'obtenir un budget à l'équilibre. [...] Mais c'est une autre façon de travailler, c'est-à-dire intégrer plus de végétal ». Formatrice Les Pieds dans le Plat.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Critères d'évaluation de base				
Effectivité	Cohérence	Efficacité	Efficienne	Pérennité

Approfondir les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, par un diagnostic complet du territoire.

Avant l'opérationnalité du PAT des efforts de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire avaient déjà été engagés par la Régie Oléron Déchets via une convention avec le CPIE Marennes Oléron. Cette convention avait permis de mettre en place un accompagnement de la mairie de Saint-Pierre-d'Oléron, des animations en milieu scolaire et quelques diagnostics. Le PAT a permis d'approfondir cette démarche en commandant un diagnostic complet de toutes les cantines et restaurants scolaires du territoire. Le diagnostic a été réalisé par le CREPAQ, Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine, en 2020. Les objectifs derrière ce diagnostic étaient à la fois d'identifier les sources de gaspillage alimentaire dans neuf établissements du territoire et de proposer des préconisations propres à chaque restaurant pour réduire ce gaspillage. À la suite de ce diagnostic, des pesées devaient être organisées les années suivantes pour suivre les évolutions du gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

Des acteurs de la restauration sensibles à la réduction du gaspillage alimentaire, malgré une perte de contact avec certaines cantines du territoire.

D'après l'enquête réalisée auprès de sept représentants de restaurants scolaires du territoire, chacun exprimait son enthousiasme et son intérêt dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les entretiens font ressortir une sensibilité des acteurs de la restauration face au gaspillage alimentaire. Chacun a conscience de l'intérêt de réduire ce dernier. La première plus-value exprimée est la capacité de tenir les budgets et de faciliter l'accès à des produits de qualité disponible à des coûts plus élevés. Plusieurs cantines expriment aussi le bénéfice pédagogique pour les enfants, à la fois pour leur apprendre à goûter et découvrir de nouvelles saveurs. *« C'est une bonne pédagogie pour les enfants en plus, ça leur apprend la valeur des choses. Ça leur apprend à goûter aussi. »* Élu(e) en charge des affaires scolaires.

Si le diagnostic initial réalisé par le CREPAQ avait permis de mobiliser l'ensemble des restaurants scolaires, le suivi du gaspillage alimentaire à travers les semaines de pesées, ne s'est pas poursuivi à la cantine de Saint-Trojan-les-Bains et à la cantine de Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-d'Oléron en 2021. Cette perte de contact de la Communauté de Communes s'est étendue à la cantine du Château-d'Oléron en 2022. Les entretiens n'ont pas permis de révéler des explications sur cette perte de contact.

Une perte de qualité progressive du protocole de suivi qui pousse à de nouvelles réflexions.

À la suite du diagnostic réalisé par le CREPAQ, le suivi des pesées réalisées en restauration scolaire revenait à la charge de la chargée de mission circuit-court pour accompagner les cantines qui ressentaient le besoin d'être aidées. Ce passage de fonction entre le CREPAQ et la chargée de mission a causé une perte de qualité dans la méthodologie des pesées. Les pesées initiales suivaient un protocole pointilleux qui permettait d'avoir des résultats plus précis.

« Ça nous a permis de voir, surtout avec le CREPAQ au départ, parce que c'était vraiment très pointilleux, on va dire [...] on a eu plusieurs places sur la table, ça fait vraiment des pesées très définies. » Responsable de cantine.

Aujourd'hui, chaque cantine expérimente cet effort de suivis différemment, en fonction de leurs limites spécifiques. Si la cantine de Saint-Denis-d'Oléron exprime le besoin d'aide pour effectuer ces pesées, du fait du manque de personnel, la cantine de Dolus-d'Oléron assure faire des pesées approximatives tous les jours. D'autres cantines comme celle de Grand-Village-Plage envoient directement le résultat de leurs pesées sans vérification de la part de la chargée de mission. Ces conditions de suivi des pesées posent la question de la pertinence des résultats du gaspillage alimentaire et donc de la poursuite du suivi. Outre la perte de qualité méthodologique, les acteurs s'inquiètent de la représentativité des résultats des pesées réalisées qu'une semaine par an, dont le choix de la semaine est laissé aux restaurateurs de cantine.

« Je suis un peu critique par rapport à ça, parce que, une semaine de pesée, sur une semaine en plus qui est choisie par les cantines, je ne sais pas en quoi c'est parlant, par rapport au vrai gaspillage qu'on peut avoir dans les cantines ». Chargée de mission circuits-courts.

La charge de travail que représente le suivi du gaspillage alimentaire dans l'ensemble des cantines du territoire, est également une limite de cette action. En effet, entre l'accompagnement sur site, la compilation des données récoltées, la synthèse des résultats et la création d'un document comparatif à destination des restaurateurs du territoire, cette multiplication des tâches représente une charge trop importante pour un seul chargé de mission, qui souvent n'a pas les compétences nécessaires pour poursuivre correctement ces actions. C'est pourquoi des réflexions sont en cours avec la Régie Oléron Déchets, pour mettre en place des actions plus complètes et plus pertinentes.

De bons résultats et un engagement réel des cantines dans la mise en place d'actions qui gagnerait à être étendu, mais qui fait face au désintérêt des acteurs du milieu scolaire.

Malgré ces limites dans l'opérationnalité de l'action, il apparaît dans les synthèses une réduction réelle du gaspillage alimentaire à l'échelle du territoire. Entre 2020 et 2021, on observe une diminution moyenne de 15 g par jour par convive, ce qui représente une économie estimée à 7 800 €. Les résultats des années suivantes sont trop disparates pour rendre compte d'une réelle évolution. Cependant, sur l'année scolaire, 2022-2023, pour les quatre cantines ayant suivi le protocole de pesées, on constate une baisse de 2,3 fois par rapport aux résultats de 2021.

D'après les entretiens réalisés auprès des acteurs de la restauration scolaire, cette initiative de la communauté de commune à tout de même permis de lutter contre le gaspillage alimentaire. En effet, les quatre cantines enquêtées expriment être témoin d'une réduction de leur quantité gaspillée, et de ressentir l'impact sur leur budget.

« On prend plus de produits bio, au niveau budget, on est resté stable, mais en prenant des produits un peu plus qualitatifs ». Responsable de cantine.

À la suite des préconisations proposées par le CREPAQ, chaque cantine a mis en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le tableau ci-dessous résume une partie de ces préconisations.

Tableau des préconisations du CREPAQ mises en place pour la lutte contre le gaspillage alimentaire par les cantines :

Préconisations	Dolus-d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron (Pierre Loti et Jules Ferry)	Saint-Georges-d'Oléron	SIVOS de Saint-Denis-d'Oléron et de La Brée-les-Bains	La Cotinière
Organiser le don à des associations d'aide alimentaire pour des repas préparés en trop et non servis					
Renforcer la communication des effectifs attendus par jour					
Travailler en flux tendu					

Dialoguer avec les convives					
Eviter les portions individuelles					
Avoir des louches de services plus petites, servir moins et resservir après					
Réorganiser le linéaire du self					
Communiquer, mener une campagne d'affichage					
Organiser un repas « zéro déchet »	Choix menu	Pour 2024-2025			
Proposer des exercices aux élèves avec comme sujet le gaspillage alimentaire					
Installer un gachimètre de pain					
Tester du pain de taille différente, une autre variété					
Limiter le nombre de tranche de pain par convive					
Présenter les fruits déjà préparé au lieu de fruits entiers					
Proposer des fruits sous forme d'une salade de fruits					
Mettre en place des solutions anti-bruit					
Renouveler régulièrement la décoration					
Prévoir un temps minimum de 20 minutes de repas					

Légende :

	Pas d'information ou pas pertinents pour la cantine en question
	Action mise en place
	Action pas mise en place

Figure 13 : Tableau préconisation CREPAQ

Ce tableau nous permet d'observer les actions qui ne sont pas appropriées par les cantines et les actions, qui, au contraire sont largement adoptées sur le territoire. Il fait aussi ressortir les contrastes de certaines cantines par rapport aux autres, ce qui permet de rendre compte des contraintes spécifiques de chaque cantine, rendant difficile la mise en œuvre de certaines actions.

D'après le tableau et les entretiens, les acteurs de la restauration collective s'engagent largement pour réduire le gaspillage pendant le service. Cela passe soit par un dialogue avec les convives pour les encourager à goûter ou finir leur assiette. Sois-en mettant en place des stratégies de maîtrise des portions distribuées.

« On a une bénévoles, mais c'est tout frais, tout nouveau, qui est là une fois par semaine [...] pour manger avec les enfants aux deux services, pour essayer d'être auprès des enfants, pour échanger avec eux sur ce qu'ils mangent ». Élu(e) en charge des affaires scolaires.

« Mais il faut que je prenne le temps, donc demain, je vais le refaire. Il faut avoir le temps de passer pour leur expliquer ». Responsable de cantine.

La cantine de Saint-Georges évoque tout de même ne pas avoir la maîtrise sur le service des maternelles, qui revient à la charge des Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), qui ne s'engagent pas dans cette démarche de réduction du gaspillage alimentaire. Ce qui rejoint la deuxième action de renforcer la communication des effectifs attendus, encore difficile à mettre en place pour Saint-Georges-d'Oléron étant donné ce mauvais relationnel avec ces ATSEM. Cette communication est largement acquise par les autres cantines.

« Ça reste un de nos problèmes ici à Saint-Georges, ça va être la relation avec les ATSEM, qui vont servir les maternelles, on n'a pas la même approche de la même vision [...] on s'est donné dans l'optique de servir des petites portions, pour refaire un deuxième passage avec du rab, deux à trois fois, comme ça l'enfant aura sa portion totale. Mais après, de l'autre côté les ATSEM ne font pas ça, elles vont dire qu'il n'y a pas assez à servir pour les enfants alors que les poubelles sont pleines. » Responsable de cantine.

Du fait de diverses contraintes certaines actions n'ont été expérimentées par aucune cantine. Premièrement l'organisation de dons à des associations d'aide alimentaire pour les repas préparés en trop. Cette action semble trop difficile à mettre en place étant donné les contraintes d'hygiène. Ensuite, le montage d'une campagne d'affichage ou l'organisation d'exercices de sensibilisation des élèves. D'après, les acteurs de la restauration ces actions sont difficile à mettre en œuvre étant donné le manque de contact avec le corps enseignant, lequel serait pourtant essentiel à leur réalisation. L'organisation d'atelier de sensibilisation des enfants, nécessite donc une première phase de médiation et de mobilisation des enseignants.

« Vous voulez que je vous donne l'avis des enseignants... ? Et bien ça va leur casser les pieds. Je pense qu'une fois ponctuellement ça va être sympa ça va être bien, mais si

vous mettez le truc trop lourd bah... Parce qu'ils sont quand même là à l'école pour des apprentissages. » Éluée en charge des affaires scolaires.

Aucun repas avec un objectif zéro gaspillage n'a été mis en place. Les restaurateurs de cantines ont tout de même reçu une formation de la part du collectif Les Pieds dans le Plat, pour apprendre des recettes anti-gaspillage. Il ressort des entretiens une réelle stratégie de la part des restaurateurs de cantine pour bien choisir les aliments et penser la façon de les cuisiner, notamment sur le poisson, souvent moins apprécié des enfants. Enfin toutes les cantines, on sut créer un environnement agréable et accueillant.

Travailler en collaboration avec la Régie Oléron Déchets pour proposer un programme pédagogique complet.

Ces actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en place depuis la création du PAT ont principalement permis de faire prendre conscience aux cantines du territoire les quantités gaspillées. À la suite du diagnostic, les cantines ont su mettre en place de manière autonome des stratégies et des actions pour réduire ce gaspillage. Cependant, on constate un essoufflement de cette phase de suivi qui montre le besoin d'évoluer vers un accompagnement plus complet. Cet accompagnement, qui pourrait commencer avec une cantine volontaire, devra s'appuyer sur une meilleure collaboration avec la Régie Oléron Déchets. L'idée serait de créer un programme pédagogique complet à travers une coordination partagée. Cette intervention sera partagée selon les domaines de compétences propres à chaque instance, à savoir le volet alimentation et agriculture et le volet gaspillage et prévention. La mise en œuvre des ateliers pourra passer à travers un appel à candidature d'associations compétentes.

Partie V : La difficulté de l'effort d'évaluation couplée à la difficile définition de l'objet PAT

Comme évoqué dans la partie II, l'effort d'évaluation doit répondre à deux objectifs : d'une part, l'apport de connaissances pour la collectivité, et d'autre part, la justification des actions publiques. L'évaluation repose ainsi sur un double registre, celui de la connaissance et de la justification (Duran. P, 2021). Cette partie vise à montrer comment l'évaluation réalisée durant ce stage a dû faire face à ces deux exigences dans le contexte de l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron, et comment elle s'est structurée, adaptée dans un contexte de labellisation de la politique agricole et alimentaire de la collectivité.

1. Savoir répondre à la pluralité des attendus de l'évaluation entre apport de connaissances et...

Pour répondre au premier objectif d'apport de connaissances, l'évaluation est appréhendée comme un effort de rationalisation des choix pratiques. Une rationalisation qui se base sur une meilleure connaissance des modalités de développement de l'action publique et de son inscription dans la réalité sociale (Duran. P, 2021).

1.1 Le parcours TRENT permet d'adapter l'évaluation aux actions territorialisées du PAT de l'île d'Oléron...

La notion de territorialisation de la question alimentaire constitue un aspect clé des Projets Alimentaires Territoriaux. Ces derniers s'inscrivent dans une dynamique de longue date, celle de la décentralisation des activités agricoles et alimentaires, qui stimule le développement territorial à travers une approche axée sur le développement local. Ce développement local se fonde sur le constat que chaque territoire possède des ressources et des énergies locales capables de porter des projets collectifs (Lailliau, J., 2016). En ce sens, l'agriculture et l'alimentation sont appréhendés dans les projets collectifs comme partie intégrante de l'économie locale et sont perçus comme des leviers d'action pour le développement local. Dans cette perspective, la valorisation de la production locale contribue à « faire système » entre les différents acteurs du territoire (Pecqueur, 1996 dans Lailliau, J., 2016).

En tant que collectivité territoriale et porteur de projet, la communauté de communes de l'île d'Oléron s'engage activement dans le développement durable de son système alimentaire territorial, c'est ce qui l'a conduit, en 2020, à adopter les « projets alimentaires territoriaux » (Lallieu, J., 2016).

Les PAT doivent permettre de tendre vers un système alimentaire durable et territorialisé, rejoignant ainsi la vision de Mezziouane (2013) qui théorise la notion de projet comme un levier de prise en main collective du territoire face à des enjeux spécifiques. L'évaluation du PAT de l'île d'Oléron, en tant que politique publique, illustre cette dimension territoriale de l'action publique (Duran, P., 2021). Selon l'ouvrage *Conduite et évaluation d'un projet de territoire* sous la direction d'Abdellah Mezziouane, un projet de territoire repose sur trois piliers essentiels : le projet, le territoire et les partenariats (Laillieu. J, 2016).

Le PAT de l'île d'Oléron s'appuie sur ces trois piliers. D'une part, le pilier du projet est structuré autour d'enjeux thématiques auxquels une approche transversale doit répondre. Pour cela, une connaissance approfondie du territoire est nécessaire, connaissance acquise notamment grâce au diagnostic agricole réalisé dès 2012 et actualisé en 2023. Ce diagnostic servira de base pour orienter les décisions à venir.

Dans ce cadre, on parle de « territoire de projet » qui permet de définir le cadre d'intervention des partenaires engagés et de la collectivité. Ce territoire, au cœur de la conception d'un projet alimentaire territorial, doit refléter les réalités socio-économiques, géographiques et culturelles de l'espace concerné.

Enfin l'implication des partenaires est cruciale pour la mise en place d'un système de gouvernance capable de soutenir les orientations du projet. Ces partenariats doivent garantir une concertation et une coopération efficaces entre les acteurs compétents tout au long des différentes étapes du projet, de son élaboration à son évaluation.

Ainsi, l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron, en s'appuyant sur les trois piliers du projet de territoire, vise à mesurer les effets des actions entreprises. Cette évaluation doit permettre d'accompagner la transformation du système alimentaire de l'île vers une plus grande durabilité. La durabilité du système alimentaire territorial est envisagée dans l'optique de renforcer la résilience du territoire. À cet égard, le master TRENT offre des outils pour comprendre les voies de transition nécessaires pour atteindre cette résilience, en prenant en compte les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation. Le master permet de bien appréhender la dimension territorialisée du PAT et de son évaluation.

1.2 ... et d'appréhender la transition environnementale du territoire par l'évaluation

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de l'île d'Oléron, la transition agricole et alimentaire des territoires repose sur plusieurs axes d'actions. Il s'agit principalement de relocaliser la production agricole, de soutenir le développement de pratiques durables inspirées de l'agroécologie, et de promouvoir les circuits courts pour garantir à la population un accès à une alimentation locale. Ces orientations s'inscrivent en résonance avec le parcours de TRENT de transition environnementale, dans le sens où l'évaluation des politiques publiques est la preuve du recours aux sciences sociales pour éclairer les décisions publiques (Duran, P., 2021). Le master TRENT, axé sur l'accompagnement des territoires, offre l'opportunité de mobiliser les compétences et savoirs issus des sciences sociales pour faciliter cette transition environnementale, notamment grâce aux méthodologies d'enquête enseignées au sein de cette formation.

Si les actions mises en œuvre dans le cadre du PAT contribuent à la transition agroécologique et à la résilience alimentaire de l'île d'Oléron, la mise en pratique de l'évaluation reste délicate (Duran, P., 2021). En effet, l'objectif de l'évaluation, en tant qu'outil de production de connaissances, est de traduire une pratique de recherche en une perspective d'action (Duran, P., 2021). Les synthèses des opérations réalisées dans le cadre des stages devraient permettre d'orienter le plan d'action et de réorganiser la gouvernance du PAT niveau 2, en s'appuyant sur des résultats vérifiables.

Toutefois, l'évaluation présente la difficulté de bouleverser une gestion publique, qui à la fois ressent le besoin d'évaluation mais qui a du mal à la penser et la traduire en actes. *La maîtrise théorique du monde ne nous en donne jamais mécaniquement la maîtrise*

pratique. C'est bien ce qui ressort des logiques d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (Duran, P, 2021).

Reste à voir comment le service agriculture durable et alimentation saura s'approprier les résultats de l'évaluation. Bien que cela semble déjà amorcé dans la construction du dossier de labellisation du PAT niveau 2, l'absence de présentation des résultats à un public plus large risque de confiner l'évaluation au sein du service. Pourtant, il serait judicieux d'élargir le débat autour des résultats en y incluant les représentants élus et les acteurs du territoire, notamment ceux impliqués durant l'enquête.

En reprenant la réflexion de Patrice Duran (2021) selon laquelle *l'évaluation repose sur un double registre, celui de la connaissance et de la justification*, le stage a dû s'articuler autour de cet autre impératif d'évaluation de justification de l'action publique.

2. ...expérimentation de la justification de l'action publique dans un contexte de labellisation PAT

2.1 Quelle forme de justification de l'action publique par l'évaluation dans le cadre de mise en concurrence des territoires ?

La justification de l'action publique dans le cadre d'une évaluation ne pose pas problème dans le sens où il est en effet nécessaire de démontrer l'efficacité d'une politique publique à une fonction politique. Elle permet de légitimer l'action publique de la collectivité en affichant ses résultats, et prouve qu'elle répond en effet aux problématiques d'un territoire donné. L'évaluation constitue un outil qui permet de valider et d'illustrer la pertinence des actions menées par les collectivités, en mettant en avant argumentation logique et cohérente (Duran, P, 2021).

L'évaluation ne se limite pas à une simple mesure de performance; elle répond également à un impératif démocratique. Elle contribue à garantir la transparence de l'action publique, en permettant à la collectivité de rendre compte de ses actions. Ce processus s'inscrit dans le cadre plus large de l'**accountability**, c'est-à-dire l'obligation pour les responsables publics de justifier leurs choix et leurs résultats devant la population et les parties prenantes (Duran, P, 2021).

D'autres experts soulignent l'importance de l'évaluation dans la modernisation de l'action publique. Selon **Hood (1991)**, l'**accountability** se renforce par la mise en place d'indicateurs de performance et d'évaluations systématiques, rendant les administrations plus réactives aux attentes des citoyens. De plus, **Bouckaert et Halligan (2008)** mettent en avant l'idée que l'évaluation est devenue un outil incontournable pour la gestion publique axée sur les résultats. Elle aide non seulement à mesurer l'efficacité des politiques publiques, mais aussi à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques, en rendant visible l'impact réel des actions entreprises.

La participation à un mouvement plus large de redéfinition des modes de justification du pouvoir politique dans les démocraties modernes par l'effort d'évaluation (Duran, P, 2021), peut revêtir une dimension perverse dans le cadre de l'évaluation des PAT. En effet la logique de projet des PAT reflète une forme d'action publique sous contrainte budgétaire,

moins coercitive et cherchant à mobiliser de manière consensuelle le plus d'acteurs locaux possibles (Fouilleux, Michel, 2020). Dans ce contexte d'amoindrissement des ressources publiques, il s'agit pour l'État de mettre en concurrence les territoires afin de faire mieux avec moins. Bien que l'ampleur de la définition des PAT soit censée permettre l'adaptabilité du projet aux réalités territoriales, la généralisation des procédures sélectives limite, cadre, voire tend à standardiser la démarche durant le temps de l'élaboration (Mestre. H, 2021)

Dans ce contexte de la reconnaissance des territoires pour l'obtention d'un label PAT, l'effort d'évaluation exacerbe la mise en concurrence des territoires, ce qui peut compromettre la dimension de justification de l'action politique publique. Cette dimension qui devrait permettre de mesurer l'efficacité et la pertinence d'un projet en fonction des moyens mobilisés, et de justifier leur utilisation tout en soutenant une demande de ressources supplémentaires.

Selon Hugo Mestre (2021), la reconnaissance des territoires pour une labellisation PAT se base sur une logique sélective normée par des critères d'éligibilité (Mestre. H, 2021). Pour obtenir le label PAT de niveau 2, la communauté de communes de l'île d'Oléron est dans l'obligation de réaliser un bilan des actions menées durant le PAT de niveau 1. Les synthèses issues de l'évaluation effectuées pendant le stage ont su conserver un regard critique sur les initiatives de la collectivité. Tant les agents territoriaux du service agriculture durable et alimentation, ont eux-mêmes conservé un regard critique sur la politique PAT et n'ont donc pas influencé l'évaluation. Ainsi leur réutilisation dans le cadre de la labellisation au niveau 2 par les agents territoriaux, devrait articuler cette critique avec une présentation positive des progrès réalisés par la collectivité durant le PAT de niveau 1.

Ainsi lorsque vient le moment de répondre à l'appel à candidature, il est impératif pour les territoires de se conformer aux attentes de l'État. En ce sens, l'État cadre techniquement les projets via des critères d'éligibilité plutôt larges mais retrouve, malgré tout, une certaine capacité d'orientation à distance des politiques menées localement (Béal, Epstein, Pinson, 2015 dans Mestre. H, 2021). Ainsi, les exigences étatiques influencent la manière dont les projets locaux doivent être présentés, nécessitant une stratégie adaptée pour satisfaire à la fois les critères de labellisation et les attentes institutionnelles.

2.2 Remise en cause du principe de rationalité de l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron

Dans ce contexte, il est pertinent de se demander comment les agents territoriaux responsables de l'opérationnalité du PAT se positionnent face aux exigences des critères de reconnaissance, d'autant que la réponse à ces exigences est accentuée par le délai court imparti pour la préparation des dossiers de labellisation. En effet si le stage était initialement envisagé comme un moyen d'anticiper le montage du dossier, offrant ainsi une période suffisante pour une réflexion collective sur les actions passées du PAT de niveau 1 et pour élaborer un programme d'action cohérent pour le PAT de niveau 2, l'annonce précipitée en juillet de la nouvelle échéance de dépôt de dossier pour une demande de labellisation, fixée au 15 septembre perturbe considérablement l'organisation du service Agriculture Durable et Alimentation. Cette précipitation force les agents à travailler dans l'urgence, ce qui

compromet la réutilisation qualitative de l'évaluation et la capacité à mener une réflexion approfondie et partagée sur les résultats.

Cette temporalité courte et intense ne permet pas d'organiser des réunions de concertation ou des consultations basées sur les résultats de l'évaluation, car l'organisation de ces réunions se retrouve en décalage avec le calendrier de labellisation.

Ainsi l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron remet en cause le principe de rationalité qui sous-tend l'effort général d'évaluation. Selon Patrice Duran (2021) l'évaluation correspond à un effort d'élucidation de la pertinence que peut revêtir une action par rapport à un contexte donné. Mais comment se positionner dans ce contexte irrationnel et quelle prise en main possible des résultats d'évaluation ?

Cette problématique s'inscrit dans le même cadre que le contexte de labellisation du niveau 1, analysé par Hugo Mestre en 2021 : le temps limité accordé à la conception du projet incite souvent à bricoler une candidature dans l'urgence et la précipitation (Breton, 2014 dans Mestre. H, 2021). L'urgence et la précipitation engendrent de l'incertitude et favorisent des stratégies d'anticipation des exigences de la procédure sélective.

Le contexte de 2021, qui se répète en 2024, engendre une confusion générale dans la définition du PAT. L'enquête menée dans le cadre du stage pour l'évaluation du PAT met en évidence que les acteurs du territoire ont une perception floue et incomplète de la politique et de son programme d'action élaboré dans la précipitation.

3. Quelle suite pour les PAT dans ce contexte de confusion ?

3.1 Les compréhension du PAT de l'île d'Oléron par les acteurs du territoire

Il ressort des entretiens une différence de définition du PAT. A partir de la retranscription des entretiens le nuage de mot suivant a été généré. Seulement les entretiens avec les partenaires ont été exploités, mais pas les entretiens des agents territoriaux en charge de l'opérationnalité du PAT.

Le nuage de mots ci-dessous donne à voir la compréhension très généraliste du PAT par les acteurs du territoire. Le terme territoire est le mot le plus utilisé dans pour définir le PAT. Preuve de la compréhension du PAT comme une ensemble d'actions territorialisées. L'**alimentation** est le second mot le plus fréquent. Dans les entretiens il est présenté comme la finalité de l'ensemble des actions PAT. En effet l'ensemble des actions du PAT basé sur la relocalisation de l'agriculture doit permettre d'assurer une production locale et de qualité. Le local renvoie à la notion de territoire. La valorisation de la production locale passe par des actions autour des filières locales. En somme le PAT selon les acteurs du territoire permet de faire le lien entre agriculture et alimentation pour privilégier des produits locaux de qualité dans un territoire donné.

Les mots moins fréquents détail les axes des opérations plus précises. Chacun des acteurs ayant cité leur propre axe d'intervention. A savoir cantine, approvisionnement et commande pour les acteurs de la restauration collective en milieu scolaire. La notion de gaspillage par la Régie Oléron Déchets et les termes dans le champ lexical de agricole et de production ont été exprimés par les représentants agricoles.

Nuage de mots sur la compréhension du PAT des acteurs du territoire d'Oléron



Figure 14 : Nuage de mot en réponse à la question “Pouvez-vous me résumer en quelques mots ce qu’est le PAT selon vous ?” issus des entretiens.

©Clémence Dumont

3.2 Un sentiment partagé de sabotage de la politique PAT

Cette connaissance, à la fois étendue sur l'ensemble du PAT mais restreinte au domaine d'intervention spécifique de chaque partenaire, découle notamment d'une surcharge de travail des agents, rendant difficile la mise en place d'actions de communication globales autour des initiatives du PAT. Ce problème de surcharge de travail, déjà abordé dans la première partie I de ce document, montrait les répercussions sur le fonctionnement du système de gouvernance.

La surcharge de travail des agents est accentuée par les nouvelles exigences imposées par la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), à laquelle la collectivité doit se conformer pour obtenir la labellisation de niveau 2. Il est important de souligner que cette stratégie n'est toujours pas publiée. Afin de garantir une bonne réponse des ces thématiques dans l'opérationnalité du PAT, le service agriculture durable et alimentation de la collectivité de l'île d'Oléron a initié une refonte de sa gouvernance. L'objectif est d'assurer une gouvernance alimentaire territoriale efficace, coordonnant les acteurs autour des questions alimentaires à l'échelle du territoire, pour encourager une meilleure organisation et limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires (Billon et al., 2016, cité par Banzon et al., 2024).

Cependant, cette course incessante pour répondre aux exigences de la labellisation tend à restreindre, encadrer, voire standardiser la démarche, réduisant ainsi l'intérêt initial du PAT en tant que politique assurant l'adaptabilité du projet aux réalités territoriales. Dans ce contexte, le PAT risque de ne plus répondre aux besoins réels du territoire, compromettant l'équilibre entre l'action collective et les dynamiques territoriales. La refonte de dernière minute de la gouvernance du PAT de l'île d'Oléron semble alors refléter une tentative

quelque peu précipitée et irréaliste d'assurer un développement territorial cohérent et en phase avec les réalités locales.

Une réunion réunissant une dizaine de représentants de PAT intégrés au Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) a mis en lumière les interrogations des territoires labellisés concernant la réelle valeur ajoutée des Projets Alimentaires Territoriaux. La réunion visait à favoriser un échange d'expériences entre les agents responsables des PAT de huit îles atlantiques dans ce contexte marqué par le lancement précipité des procédures de montage des dossiers pour la labellisation PAT niveau 2. Cette précipitation est souvent jugée incompréhensible par les agents territoriaux déjà confrontés à une surcharge de travail dans la mise en œuvre des PAT.

La représentante de l'île d'Oléron exprime un sentiment de dissonance entre la nécessité de dresser un bilan pour le PAT niveau 2 et l'urgence de monter et de déposer un dossier. Elle déplore l'impact de cette précipitation sur la qualité du travail d'évaluation, qui pourtant avait été anticipé avec l'engagement d'une stagiaire.

Lorsque les agents territoriaux s'expriment au sujet des thématiques SNANC, ils les jugent trop larges, ce qui induit inévitablement une perte de qualités des actions des petites structures porteuses des PAT. D'après cette réunion les PAT sont décrits comme des « usines à gaz », soit des dispositifs devenus trop complexes et devant répondre à l'ensemble des enjeux alimentaires et agricoles d'un territoire. Ce contexte reflète une incompréhension de l'évolution des PAT qui tendent progressivement vers une approche descendante, qui selon les agents territoriaux ne correspond pas à « *l'esprit PAT, qui relève initialement d'une démarche participative pour le développement territorial* ». Les PAT sont en train de s'enfermer dans un cadre trop contraignant et trop descendant qui va à l'encontre de leur vocation d'outil territorial et fédérateur. Cela illustre un éloignement progressif de la notion de développement territorial, les PAT n'étant plus véritablement intégrés aux processus de concertation avec l'État.

Les agents territoriaux critiquent la mise en concurrence des territoires et leur émulation générée par la labellisation des PAT.

Selon eux, ce processus dénature les actions et initiatives territoriales en imposant de nouvelles attentes standardisées et un cadre programmatique, voire technocratique, qui rigidifie le dispositif. Cela soulève des questions sur la pérennité des PAT, d'autant plus que plusieurs collectivités territoriales initialement engagées semblent vouloir se désolidariser, face à leur incapacité de répondre aux exigences du montage de dossier de labellisation précipité.

Ainsi ce décalage entre les thématiques locales et les attentes nationales laisse entrevoir un désengagement croissant des territoires vis-à-vis de la politique des PAT. En s'éloignant des besoins et réalités territoriales, cette politique perd de son attrait. Cette situation souligne l'urgence de prendre en compte les difficultés propres aux territoires et de les intégrer aux débats, sous peine de compromettre l'avenir même des PAT.

3.3 L'évaluation du PAT face à la dimension communicationnelle du label

Selon Hugo Mestre (2020), bien que les processus sélectifs encadrent l'élaboration de la démarche PAT, la labellisation semble principalement servir de moyen de

communication pour répondre à la crise de l'hyperspécialisation économique à Oléron. En effet, la reconnaissance institutionnelle confère une légitimité à la démarche, renforçant ainsi l'impact de la communication territoriale et mettant en avant l'attractivité de l'île. Cette labellisation facilite l'accès à des ressources politiques et symboliques qui soutiennent la démarche et l'image d'exemplarité du territoire. Elle contribue à créer une image unifiée d'un territoire dynamique, bien que cette image repose en grande partie sur des engagements préexistants, initié dès la création de la charte agriculture durable de 2012.

Dans ce contexte, il semble que la collectivité utilise la labellisation comme une opportunité pour renforcer la communication autour d'actions qui étaient déjà en cours. Toutefois, les agents territoriaux responsables de la mise en œuvre des PAT jouent un rôle crucial en assurant l'efficacité réelle des actions. Ils doivent dépasser le simple aspect communicationnel des PAT pour véritablement transformer les pratiques et promouvoir un système alimentaire équitable.

Pour éviter une évaluation qui se contenterait de justifier les actions de la collectivité, l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron s'est concentrée sur l'opérationnalisation des actions. Les agents du service agriculture durable et alimentation de la communauté de communes ont su maintenir un regard critique dans leurs actions, ce qui a permis à l'évaluation de se prémunir de cette influence communicationnelle et des attentes du marketing territorial que peut connaître le PAT.

Les agents territoriaux ont ainsi un rôle déterminant dans la mise en débat des résultats de l'évaluation avec les acteurs locaux et les élus, afin de relancer le débat politique sur l'agriculture et les questions alimentaires.

Conclusion

Bien que l'évaluation n'ait pas été intégrée dès le départ dans les PAT de niveau 1, elle a progressivement été incorporée, devenant un critère d'éligibilité pour les appels à candidature des PAT de niveau 2. Nous avons démontré que l'évaluation des politiques publiques répond à un double enjeu : l'apport de connaissances et la justification de l'action publique. Concernant le premier enjeu, cet effort s'est concrétisé par la production d'un rapport bilan du PAT de niveau 1 de la communauté de communes de l'île d'Oléron, incluant des « zooms évaluatifs » sur 46 actions spécifiques du PAT. Conformément à la définition de l'évaluation donnée par l'ADEME, ces résultats devaient montrer dans quelle mesure et comment le PAT a effectivement contribué à la création d'un système alimentaire plus durable.

Cependant, cet objectif s'avère complexe à atteindre, car la nature même des PAT complique leur évaluation. En effet, les PAT instaurent une dynamique dont l'intensité varie avec le temps, rendant leurs impacts difficiles à observer et à mesurer. C'est pourquoi la méthode d'évaluation s'est principalement appuyée sur une approche qualitative, fondée sur un travail d'enquête approfondi.

L'évaluation poursuit également un objectif de justification de l'action publique, en cherchant à rationaliser l'impact des politiques mises en place. Les résultats de l'évaluation sont censés valider et illustrer la pertinence des actions menées par les collectivités en s'appuyant sur une argumentation logique et cohérente. Cependant, la politique des PAT, s'inscrivant dans une logique sélective de labellisation des territoires selon des critères d'éligibilité, remet en question ce principe de rationalisation. En effet, dans ce cadre, l'évaluation tend à exacerber la concurrence entre territoires, compromettant ainsi la dimension justificative de l'action publique. La justification ne vise plus à démontrer la légitimité de la collectivité à agir pour le bien du territoire, mais plutôt à prouver à l'État son éligibilité au label.

Par ailleurs, la réponse aux appels à candidature se déroule souvent dans un contexte de précipitation, où l'évolution croissante des thématiques requises pour l'obtention du label soulève des questions sur la pertinence du projet par rapport aux réalités du territoire. L'élargissement constant des axes d'action de la collectivité, encadré par des critères d'éligibilité, favorise une technicisation des projets et leur conformité relative aux attentes de l'État. Cette situation a conduit à une standardisation des réponses, laissant peu de place aux débats sur les enjeux fondamentaux du territoire.

L'évaluation doit jouer un rôle essentiel en facilitant des débats approfondis sur la gestion de l'action publique, en apportant une rationalisation des choix pratiques. Étant donné que le PAT s'inscrit dans une dynamique de politiques alimentaires cherchant le consensus, le rôle des agents territoriaux devient crucial. Ils sont les garants de relayer les conflits apparents du terrain, exprimés par les acteurs locaux avec lesquels ils sont en dialogue constant. De plus, ils ont la responsabilité de relancer le débat sur les questions agricoles et alimentaires, notamment en mettant en discussion les résultats de l'évaluation avec les acteurs du territoire oléronais.

Bibliographie

Travaux scientifiques

Banzo M., Beaurain C., Del'homme B., Lemarié-Boutry M. (coord.), 2024. *Les projets alimentaires territoriaux. Vers des actions collectives*, Versailles, éditions Quæ, 172 p.

Bouckaert, Geert, and Halligan, John. *Managing Performance: International Comparisons*. Routledge, 2008.

Duran, P. (2021). *Évaluation des politiques publiques : les leçons de l'expérience*. Revue française d'administration publique, 177, 1-15.

Doligez, F. (2022). *Quand l'alimentation se fait politique(s)*, Ève Fouilleux et Laura Michel (dir), Presses universitaires de Rennes, 2020, 349 pages. *RECMA*, 363, 150-152.

Hood, Christopher. *A Public Management for All Seasons?* Public Administration, vol. 69, no. 1, 1991, pp. 3-19.

Lailliau, J. (2016). *Analyse et évaluation de l'accompagnement des territoires à la mise en place d'un projet alimentaire territorial*, Bordeaux Sciences Agro, 45 pages

Landré, A (2020). *Action publique et agriculture insulaire*. SciencesPo Rennes, 81 pages.

Le Guen, T. (2022). *La contribution des Projets alimentaires territoriaux à la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires*, L'institut agro Montpellier, 87 pages

Ménard, C. (2010). *Hybrid modes of organization. Alliances, joint ventures, networks, and other 'strange' animals*. In The Handbook of Organizational Economics. Princeton University Press.

Mestre, H. (2021). *Les projets alimentaires territoriaux : entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron*. Pôle Sud, 55, 71-88.

MEZZIOUANE, Abdellah. 2003. *Conduite et évaluation d'un projet de territoire*. Voiron : Editions de La Lettre du cadre territorial, 2003. p.196.

Poulain, J.-P. (2017). *Sociologie de l'alimentation*. Paris: PUF.

Littérature grise

ADEME, Quadrant Conseil & Soliance Alimentaire, 2023, *Méthodes et expériences inspirantes pour évaluer mon projet alimentaire territorial (PAT)*

Carla Quiviger, 2021, *Méthodologie évaluation PAT*, Pays de Redon.

CEREMA, Ministère de la Transition Écologique, 2021, *L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux*, Document repère, V1

Ile d'Oléron Communauté de communes. (2021). *Livre blanc Projet Alimentaire Territorial*, 36 pages.

Les Greniers d'Abondance, 2020, Tableau de Bord, Projet de résilience alimentaire, Modèle V1,

MEAD Mouans-Sartoux, *Le Projet Alimentaire Territorial communal, un outil efficace pour transformer les pratiques alimentaires des mangeurs. Présentation des principaux résultats de trois études d'impact du PAT de la ville de Mouans-Sartoux* (06)

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (Janvier 2024), *Reconnaissance officielle des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)*, 8 pages.

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. (Janvier 2024), *Les Projets Alimentaires territoriaux (PAT), Outil de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation dans les territoires*, 13 pages.

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, *Auto Évaluation de l'utilité sociale sociale et écologique (AUSE) des projets agricoles et alimentaires* - version janvier 2024, Feuille de calcul Excel.

RnPAT. (Octobre 2022). Projets alimentaires territoriaux, *Evaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux*, Synthèse, 24 pages

Rn PAT. (Mars 2022). Fiche EvalPAT - méthodes évaluatives, *Redon Agglomération, une évaluation fondée sur des indicateurs internes*

Rn PAT. (Septembre 2021). Fiche EvalPAT - méthodes évaluatives, *CEREMA-CGDD, l'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux*.

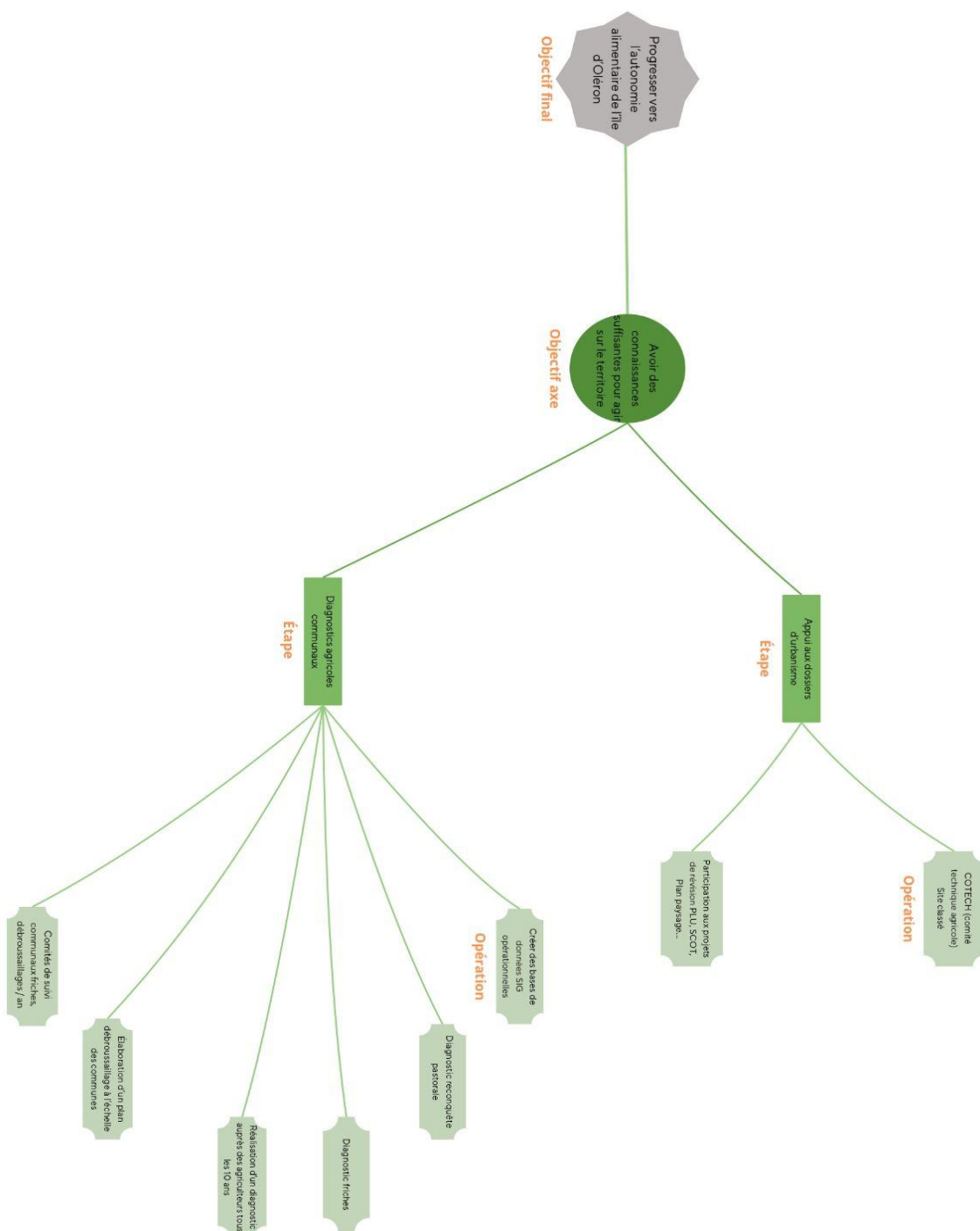
Rn PAT. (Septembre 2021) Fiche EvalPAT - méthodes évaluatives, *Syalinnov Evaluer les contributions d'un projet à la durabilité du système alimentaire*.

Syalinnov, *Comment mesurer l'impact d'un projet alimentaire ? Evaluer les contributions d'un projet à la durabilité du système alimentaire*. Guide d'accompagnement, 2018

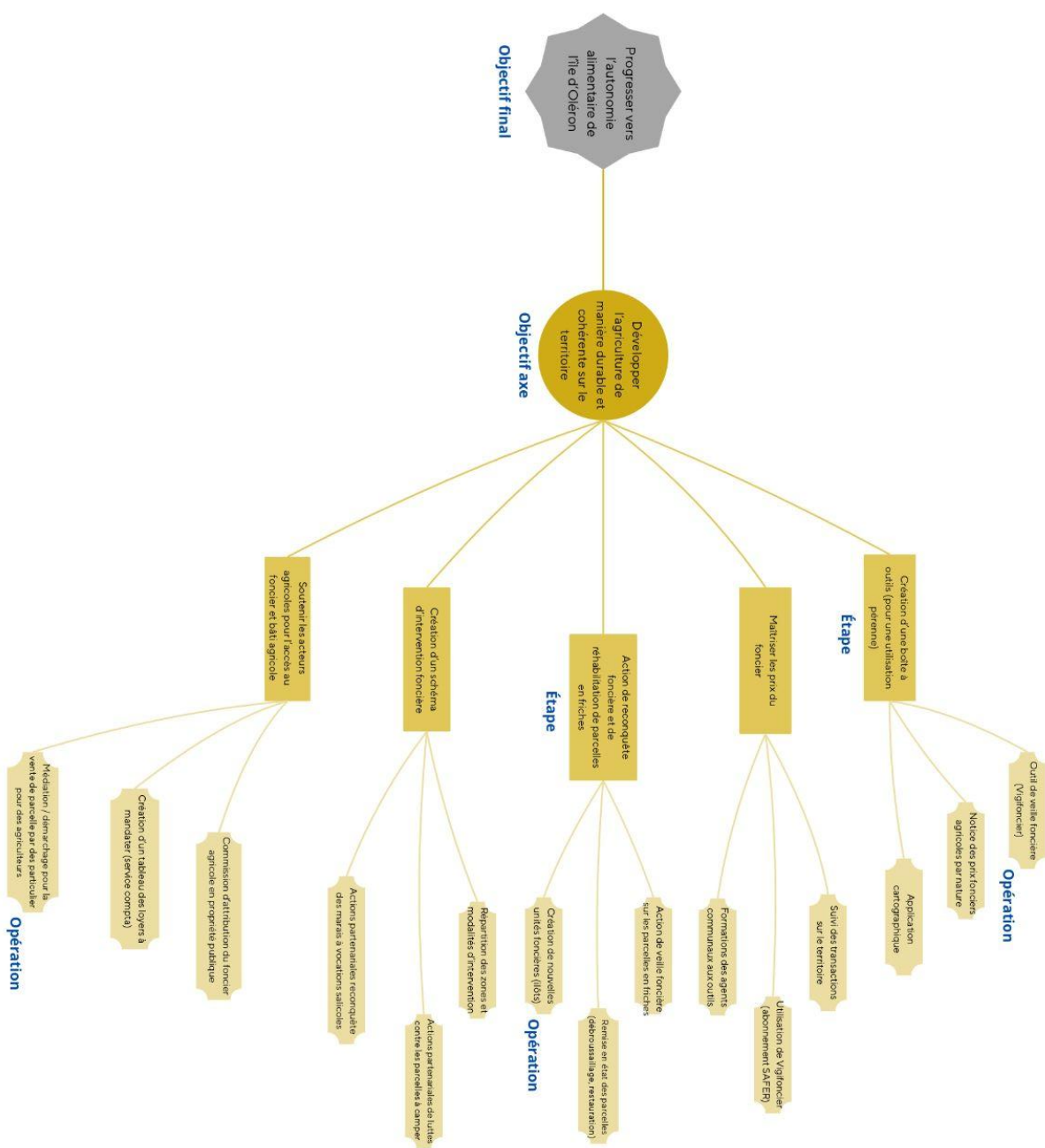
Annexe

Chemin vers le changement

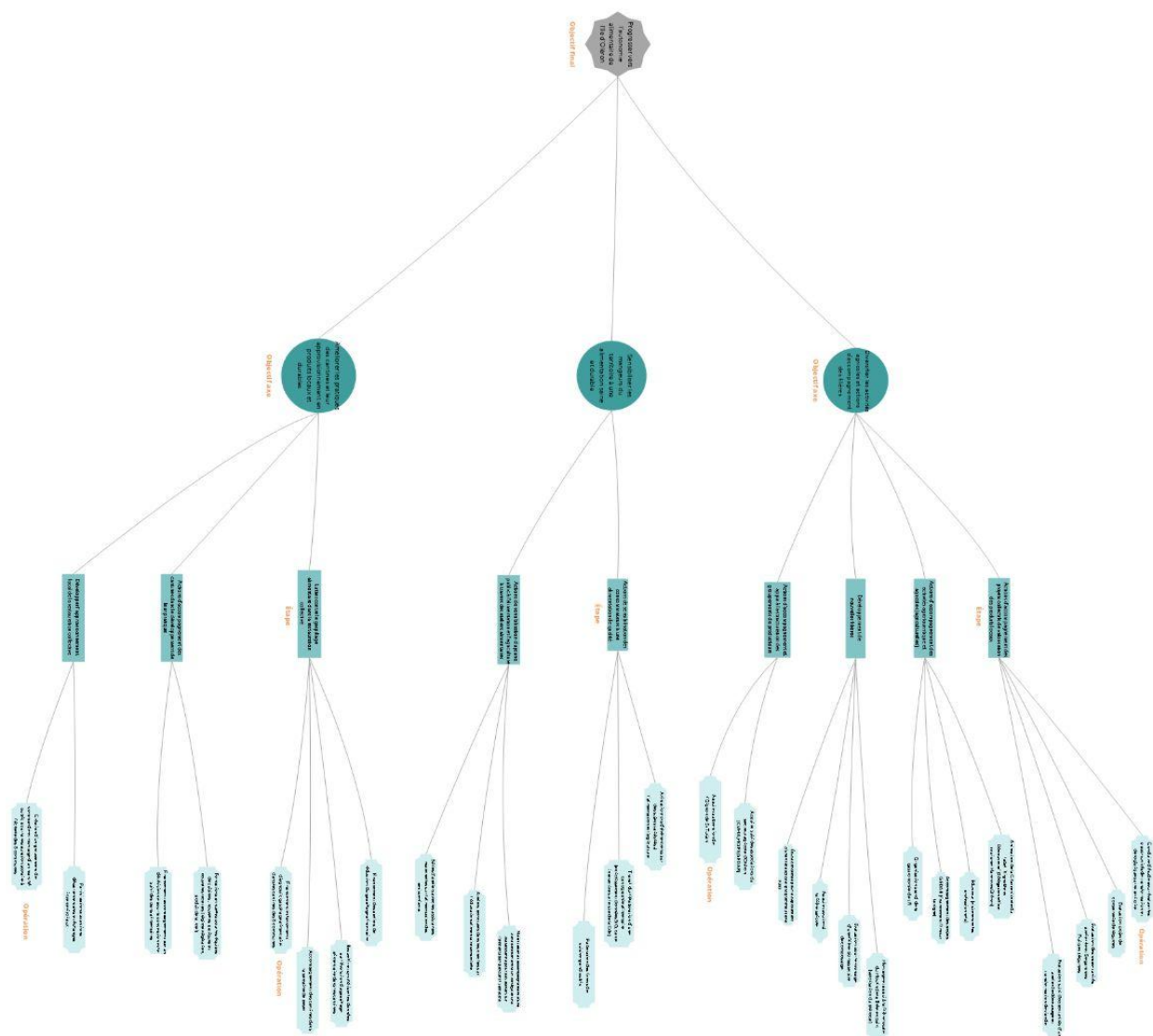
Axe 1 : connaissance du territoire



Axe 2 : foncier agricole



Axe 3 : circuits courts et alimentation



Axe 4 : systèmes et pratiques d'exploitation durable



Axe 5 : Communication et sensibilisation

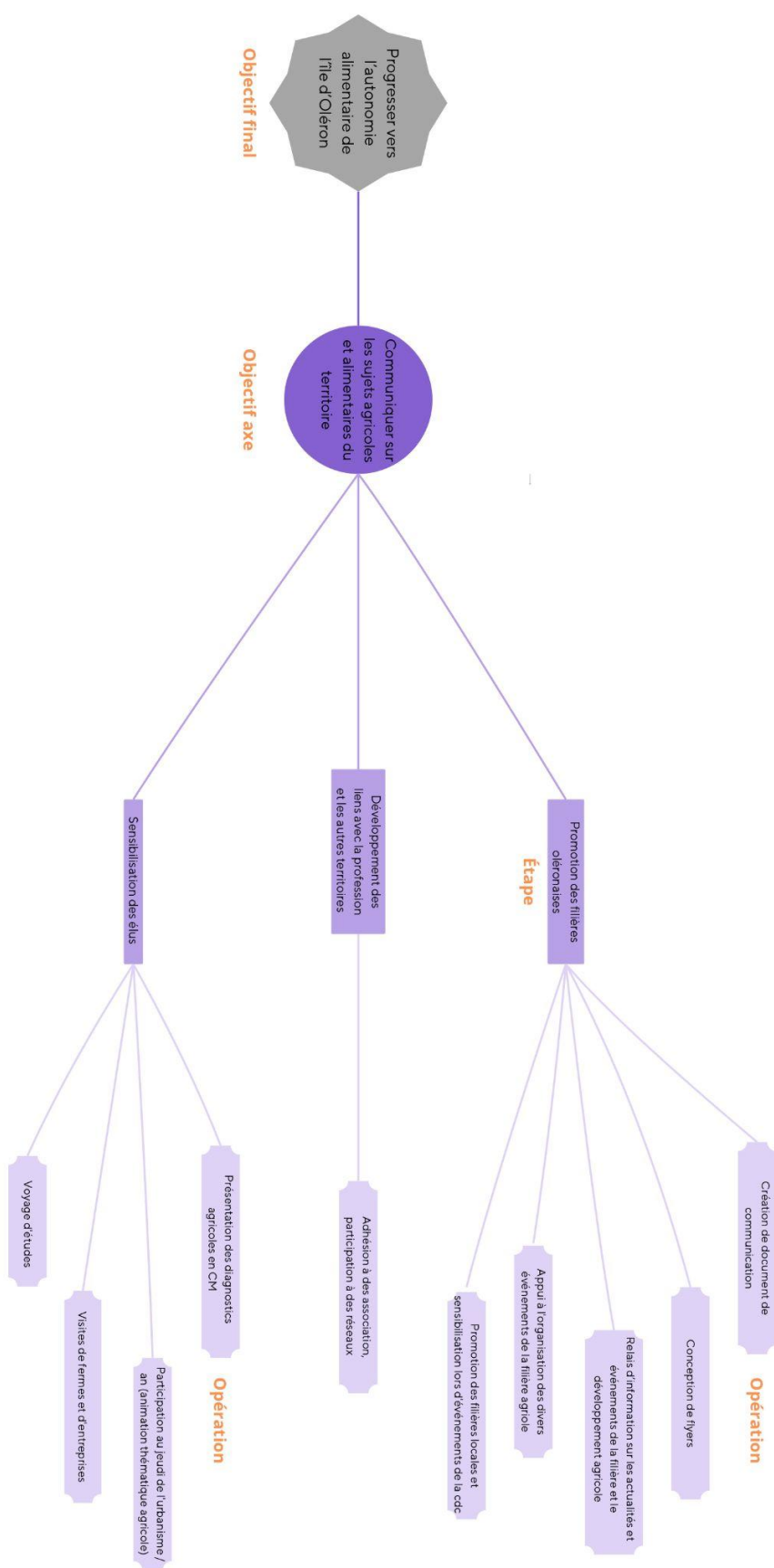


Tableau des actions du PAT

Secteur d'activité	Étapes du PAT	Actions - opérations	AXE
Transformation / logistique	Actions d'accompagnement des projets collectifs de valorisation des produits locaux	• Conduite d'étude pour évaluer les opportunités de transformation et de logistique sur le territoire • Évaluation projet de conserverie de légumes • Évaluation-suivi d'opportunités d'un atelier de découpage et transformation de viande • Évaluation des opportunités atelier 4e et 5e gammes Fruits et Légumes	3
Commercialisation et valorisation des produits	Actions d'accompagnement des activités agrotouristiques et agricoles (agricultures)	• Accompagnement des projets du GEDAR • Organisation du stand de la gastronomie de La Rochelle par des associations accompagné par la CDC • Animation de la Charte viticole du lavel "Vignobles et Découvertes délégué à l'office du tourisme Marennnes d'Oléron" • Eductours, mise à jour du livret Vignobles et découvertes délégué à l'OT Pays Marennnes-Oléron	3
Restauration	Développer l'approvisionnement local de la restauration collective	• Création d'un Groupement de commande et montage d'un marché public pour la restauration scolaire à l'échelle des 8 communes (suivi du marché, montage administratif • Participation aux actions (type circuit court, alimentation locale, durable) départementales et échanges interterritoriaux	3
	Actions d'accompagnement des cantines dans le développement de leur pratiques	• Financement d'accompagnement des cantines par une diététicienne pour la conception et suivi des plans alimentaires • Formations annuelles organisées pour les équipes de cuisines pour travailler sur de nouvelles pratique et nouvelles recettes plus durables	
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	• Financement et lancement d'un diagnostic gaspillage alimentaire dans l'ensemble des cantines du territoire • Accompagner les cantines dans la semaine de pesées • Recueillir et synthétiser les données sur l'évolution du gaspillage dans les cantines • Financement des ateliers de réduction du gaspillage alimentaire	
	Actions de sensibilisation des consommateurs à une alimentation de qualité	• Animation lors d'événements sur des sujets divers liés à l'alimentation et l'agriculture • Elaboration des livrets de cuisine grand public (2022-2024) • Travail sur l'élaboration d'une cartographie alimentaire	3
Pratique de consommation	Actions de sensibilisation du jeune public à l'alimentation et l'agriculture à travers d'ateliers alimentaires	• Ateliers pontuelles organisés dans les creches sur l'éducation alimentaire sensorielle • Mobilisation et accompagnement collaboration collège et diététicienne pour la mise en place des ateliers sur l'alimentation durant 1 semestre • Série d'atelier avec les assistantes maternelles sur l'alimentation des petits enfants	
Structuration de filière	Actions d'accompagnement et appui à la structuration des groupements de producteurs	• Appui et subvention de l'association de l'Oignon de Saint-Turjan • Appui et suivi des activités des associations du secteur agricole d'Oléron (CUMA, MOPS, GEDAR)	3
		• Montage et appui de la filière locale du Moulin de la Brée en Bain (valorisation du blé local) ◦ Contractualisation avec les agriculteurs locaux ◦ Collaboration avec le GEDAR pour la sélection de variétés anciennes ◦ Définition des prix par an	
	Développement de nouvelles filières	• Étude concertée pour le déploiement d'une filière apicole (le programme abeille noir) ◦ Appui, accompagnement du conservatoire de l'abeille noire de l'île d'Oléron avec le CPIE et asso de l'abeille noire ◦ Soutien à l'installation d'apiculteurs sur des friches reconverties ◦ Appui aux ruchers des allards - convention avec les associations et entretien du site (apiculteur amateur) • Appui et soutien à la filière salicole ◦ Appui aux installations avec achat de marais ◦ Animation territoriale pour le développement de la filière ◦ Animation institutionnelle : financement des aides de l'europe	

Secteur d'activité	Étapes du PAT	Actions - opérations	AXE
Gouvernance	Diagnostiques agricoles communaux	• Réalisation d'un diagnostic auprès des agriculteurs, mise à jours tous les 10 ans • Élaboration d'un plan débroussaillage à l'échelle commune • Comité de suivi communaux des friches / débroussaillage par an • Diagnostic friche • Diagnostic de reconquête pastorale • Créer des bases de données SIG opérationnelles	1
	Appui au dossier d'urbanisme	• Participation au projet de révision PLU, SCOT, Plan paysage... • COTECH (comité technique agricole) site classé	
	Création boîte à outils foncier	• Notice des prix fonciers agricole par nature • Outil de veille foncière (vigifonvier) • Application cartographique	2
	Maîtriser le prix du foncier	• Utilisation de vigifoncier, abonnement avec la SAFER • Suivi des transactions sur le territoire • Formation des agents communaux sur les outils fonciers	
	Création d'un schéma d'intervention foncière	• Répartition des zones et modalités d'intervention (Cdc, ENS, CEL) • Convention CdC et SAFER (Surveillance et maîtrise foncière » et « Aménagement rural) • Actions partenaires luttés parcelles à camper • Actions partenaires reconquête marais à vocation salicole	2
	Soutenir les acteurs agricoles pour l'accès au foncier et au bâti agricole	• Accompagnement accès au foncier (exploitation existantes et porteurs de projets) • Médiation vente parcelle de propriétaire privé à des agriculteurs (création de baux et promesses de ventes) • Démarchage au près des propriétaires privés • Commission d'attribution du foncier agricole en propriété publique • Création tableau de loyers à mandater par le service comptabilité	
Système de production	Action de reconquête foncière et de réhabilitation des parcelles en friche	• Création nouvelles unités foncières dits <i>îlots fonciers</i> • Action de veille foncière (cadre de la convention safer) • Remise en état des parcelles (débroussaillage, restauration...)	4
	Actions d'accompagnement des porteurs de projets agricoles	• Accueillir, informer et conseiller des porteurs de projets en installation ou agrandissement • Accompagnement des porteurs de projets et suivi en lien avec les partenaires • Lieu-test de Dolus-d'Oléron • Accompagnement sur les visites sites classés sur les projets agricoles	
	Mise en place et suivi de dispositifs d'aides (application des systèmes)	• Aide à la réhabilitation des marais salants : étude avec l'AEMA sur le potentiel des marais, travail sur le chenaux avec le service littoral • Animation avec la chambre d'agriculture et mise en place des mesures MAEC "Marais Salants Charentais" • Soutien aux investissements collectifs : achats matériels CUMA, soutien au projet serres de la CAACA	
	Organisation de formation pour les professionnels	• Formation et voyage d'étude	
	Expérimentation, soutien et développement des pratiques agro-écologiques	• Conduite d'une expérimentation collective sur 5 ans de lutte biologique contre les tordeuses de la vigne avec la CAACA • Projet agroforestier en partenariat avec la chambre d'agriculture	
	Entretien et valorisation des bosses de marais / prairies humides	• Participation à la gestion concertée des marais • Achats et défrichements de marais et prairies humides • Projet "Redémarais" concernant le travail d'expérimentation de l'élevage sur les bosses de marais connectées à des chenaux ostréicoles	
	Préservation patrimoine locale	• Verger conservatoire des Allards	
	Participation à la gestion et à la préservation de la biodiversité	• Action de lutte contre la prolifération des sangliers (régulation chasse) • Réunions annuelles et bilan de concertation avec les ACCA • Financement et mise en place de piège, matériels pour les louvetiers • Mise en place de tirs de nuits avec le soutien de la DDTM	
	Gestion des déchets	• Évaluation pour le montage d'une filière biomasse en partenariat avec l'Ecopôle	

Liste des figures

Figure 1 : Occupation du sol de l'île d'Oléron

© *Diagnostic agricole*, 2023, île d'Oléron communauté de communes.

Figure 2 : Tableau des thématiques SNANC

©Clémence Dumont

Figure 3 : Schéma de la nouvelle gouvernance

©Clémence Dumont

Figure 4 : Tableau des points forts et des points faible de la méthode Cerema

©Clémence Dumont

Figure 5 : Tableau des points forts et des points faible de la méthode Syalinov

©Clémence Dumont

Figure 6 : Tableau des points forts et des points faible de la méthode PQN-A

©Clémence Dumont

Figure 7 : Chemin vers le changement du livre blanc PAT d'Oléron

©Clémence Dumont

Figure 8 : Zoom sur l'outil de matrice de l'environnement partenarial

©Clémence Dumont

Figure 9 : Exemple du tableau de référentiel d'évaluation

©Clémence Dumont

Figure 10 : Tableau résumé des entretiens

Figure 11 : Tableau du niveau d'atteinte de l'objectif

©Clémence Dumont

Figure 12 : Tableau du niveau d'avancement des actions

©Clémence Dumont

Figure 13 : Tableau préconisation CREPAQ

©Clémence Dumont

Figure 14 : Nuage de mot en réponse à la question "Pouvez-vous me résumer en quelques mots ce qu'est le PAT selon vous ?" issus des entretiens.

©Clémence Dumont

Table des matières

Remerciements.....	3
Sommaire :.....	4
Liste des sigles.....	5
Introduction.....	6
Partie I : Une évaluation commandée par la communauté de communes de l'île d'Oléron.....	8
1. engagée dans une démarche pour promouvoir le « bien produire » et le « bien manger ».....	8
1.1 Un engagement certain pour un développement durable depuis l'adoption du premier Agenda 21 en 2011.....	8
1.2 ... affirmé par la Charte Agriculture Durable de 2012.....	10
1.3 ... le PAT qui s'inscrit dans la continuité de cette politique territoriale.....	12
2. Une évaluation qui doit répondre aux enjeux actuels et futurs de la structure et du service.....	13
2.1 La nécessité de faire un bilan des actions du PAT en fin de labellisation.....	13
2.2 ... pour orienter les prochaines stratégies en lien avec les nouvelles thématiques du SNANC....	15
Partie II : Intérêt du PAT comme politique territoriale en faveur de la transition agro-alimentaire et pourquoi en évaluer son impact ?.....	18
1. Impact des actions publiques territoriales pour la transition agro-alimentaire.....	18
1.1 ... où les systèmes alimentaires sont repensés pour plus de durabilité à travers un processus de relocalisation.....	18
1.2 ... dans lequel les PAT peuvent être considérés comme un outil de territorialisation de l'action publique.....	20
1.3 ... possiblement limité par une opérationnalisation d'actions marginales afin de garantir le caractère consensuel du sujet de l'alimentation.....	21
2. Une réelle capacité des Projets Alimentaires Territoriaux pour répondre aux enjeux du territoire.....	23
2.1 La contribution des PAT pour la transition agro-alimentaire comme un outil d'appropriation des enjeux agricoles.....	23
2.2 ... le cas du PAT de l'île d'Oléron aux axes de travail en lien avec les enjeux de l'agriculture insulaire.....	24
2.3 PAT réel levier de changement mais qui doit faire face aux limites que lui impose son cadre institutionnel volontairement large.....	26
3. L'effort d'évaluation une logique de rationalisation à la croisée entre.....	27
3.1 ... apport de connaissances.....	27
3.2 ... et justification de l'action publique.....	28
3.3 Evaluation des PAT face aux contraintes du contexte de « politique de labellisation ».....	28
Partie III : Construction et mise en oeuvre de la méthodologie d'évaluation.....	29
1. Nourrir une méthodologie adaptée au territoire à travers.....	29
1.1 ... un travail bibliographique et des rencontres interterritoriales.....	29
1.2 ... pour proposer un protocole d'évaluation.....	32
2. Suivis d'une phase de construction des référentiels d'évaluation.....	34

2.1 ... selon plusieurs objectifs finaux d'évaluation.....	34
2.2 ... traduits par différents indicateurs et critères d'évaluation.....	35
3. Conduite de l'évaluation.....	37
3.1 ... récolte de données quantitatives et qualitatives.....	37
3.2 ... et traitement des données pour proposer un bilan des actions et des perspectives.....	39
Partie IV : Résultats de l'évaluation : production d'un livrable pour la communauté de communes.....	41
1. Un bilan général du Projet Alimentaire Territoriale.....	41
1.1 Réappropriation de la stratégie agricole.....	41
1.2 Atteinte des objectifs par axe.....	41
1.3 Avancement des étapes des chemins vers le changement.....	43
2. Extrait de l'évaluation de 46 actions organisées par secteur d'activité.....	44
2.1 Le secteur de la commercialisation et de la valorisation de produits.....	45
Accompagnement de la dynamique du label « Vignoble et Découverte ».....	45
Création d'un livre de cuisine : Au fil des saisons, 12 recettes de l'île d'Oléron.....	48
Action de lutte contre la précarité alimentaire.....	48
2.2 Le secteur de la restauration collective.....	51
Développement de l'approvisionnement local des cantines à travers la création d'un groupement de commande.....	51
Accompagnement des pratiques des cantines à travers l'appui d'une diététicienne et des formations.....	56
Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	61
Partie V : La difficulté de l'effort d'évaluation couplée à la difficile définition de l'objet PAT.....	67
1. Savoir répondre à la pluralité des attendus de l'évaluation entre apport de connaissances et.....	67
1.1 Le parcours TRENT permet d'adapter l'évaluation aux actions territorialisées du PAT de l'île d'Oléron.....	67
1.2 ... et d'appréhender la transition environnementale du territoire par l'évaluation.....	68
2. ...expérimentation de la justification de l'action publique dans un contexte de labellisation PAT.....	69
2.1 Quelle forme de justification de l'action publique par l'évaluation dans le cadre de mise en concurrence des territoires ?.....	69
2.2 Remise en cause du principe de rationalité de l'évaluation du PAT de l'île d'Oléron.....	70
3. Quelle suite pour les PAT dans ce contexte de confusion ?.....	71
3.1 Les compréhension du PAT de l'île d'Oléron par les acteurs du territoire.....	71
3.2 Un sentiment partagé de sabotage de la politique PAT.....	72
3.3 L'évaluation du PAT face à la dimension communicationnelle du label.....	74
Conclusion.....	75
Bibliographie.....	76
Travaux scientifiques.....	76
Littérature grise.....	76
Annexe.....	78
Chemin vers le changement.....	78
Axe 1 : connaissance du territoire.....	78

Axe 2 : foncier agricole.....	79
Axe 3 : circuits courts et alimentation.....	80
Axe 4 : systèmes et pratiques d'exploitation durable.....	81
Axe 5 : Communication et sensibilisation.....	82
Tableau des actions du PAT.....	83
Liste des figures.....	85
Table des matières.....	86

L'évaluation d'un PAT entre apport de connaissances pour l'intercommunalité et justification de l'action publique agricole et alimentaire.

Le cas du PAT de l'île d'Oléron.

Clémence Dumont
Master 2 TRENT
Université Toulouse Jean Jaurès

RÉSUMÉ

Dans le cadre de l'évaluation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 de l'île d'Oléron, ce mémoire explore les enjeux liés à l'apport de connaissances et à la justification de l'action publique alimentaire à travers l'effort d'évaluation. Après avoir démontré l'intérêt des PAT comme outil pour mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à instaurer des systèmes alimentaires territoriaux plus durables, le mémoire met en lumière comment le cadre précipité des appels à candidature, régis par des critères d'éligibilité, tend à éloigner les PAT des réalités territoriales et risquant de compromettre le principe de rationalisation de l'évaluation. Ce travail souligne le rôle crucial des agents territoriaux en charge des PAT pour garantir que les résultats de l'évaluation soient mis en débat avec les acteurs du territoire, plutôt que d'être simplement utilisés pour justifier leur éligibilité au label auprès de l'État.

ABSTRACT

As part of the evaluation of the level 1 Territorial Food Project (PAT) for the island of Oléron, this thesis explores the challenges related to the generation of knowledge and the justification of public food policy through the evaluation process. After demonstrating the value of PAT as tools for implementing operational actions aimed at establishing more sustainable territorial food systems, the thesis highlights how the rushed framework of calls for proposals, governed by eligibility criteria, tends to distance PAT from territorial realities, potentially compromising the principle of rationalizing the evaluation process. This work also emphasizes the crucial role of local officials responsible for PAT in ensuring that evaluation results are discussed with territorial stakeholders, rather than merely being used to justify their eligibility for the label to the State.

MOTS CLÉS / KEYWORDS

Projet Alimentaire Territoriale, île d'Oléron, évaluation, labellisation, légitimation
Territorial Food Project, Oléron island, Evaluation, Labeling, Legitimation

Évaluation du PAT de l'île d'Oléron

Entre apport de connaissances et justification de l'action publique

Clémence Dumont

Master 2 GAED - Parcours TRENT

Contexte

L'outil PAT s'insère dans un **contexte de relocalisation et de reterritorialisation de la question alimentaire**. Cette recherche du "local", du "durable" et du "territoire" apparaît en réaction aux limites du **modèle agricole et alimentaire mondialisé**. Les systèmes alimentaires, soumis à une concurrence internationale croissante, entraînent un changement d'échelle progressive, on passe des paysans aux chefs d'exploitation et des fermes aux entreprises agricoles. Ce qui aboutit progressivement à une **séparation entre les lieux de production et les lieux de consommation**.

En réponse à ce processus la notion de **Système Alimentaire Territorialisé** émerge, elle se définit par Jean-Louis Rastouin comme un « *ensemble de filières agroalimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale* ». Dans cette logique les PAT marquent le changement de la notion de « système » à celle de « projet ». Les **PAT se positionnent comme des outils de mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à renforcer la localité et de redéfinir les liens entre agriculture, alimentation et territoire**. Un PAT renvoie à une dynamique politique, définie par la capacité ou non des acteurs à « faire projet » (Lemarié-Boutry, 2024), l'objectif est ainsi de construire un projet alimentaire adapté aux spécificités de leur territoire (le « T » des PAT).

Ainsi les actions des PAT se déploient dans et pour un territoire précis et institué, comme la communauté de communes, dans le cas d'Oléron, et placent l'alimentation au cœur de leur projet.

Présentation du stage

C'est en **août 2021** que la communauté de communes de l'île d'Oléron obtient la labellisation de PAT niveau 1. La labellisation des PAT fonctionne en deux niveaux distincts. Le niveau 1, qui correspond au PAT « émergent », est attribué sur une période de 3 ans non renouvelable dont le passage au niveau 2 est obligatoire. Le niveau 2, correspond ainsi au PAT « en action », présenté comme des projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'action effectif sur le territoire et piloté par une instance de gouvernance établie. L'attribution de ce niveau est valable pour 5 ans renouvelables.

L'année 2024 marque la fin de la labellisation de niveau 1 du PAT de l'île d'Oléron. Ainsi dans l'optique de proposer un plan d'action réfléchi et cohérent pour la labellisation niveau 2, la communauté de communes a initiée l'évaluation de son PAT. C'est l'objectif de la mission de ce stage.

Le stage porte donc sur l'évaluation ex-post du Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 de l'île d'Oléron porté par la communauté de communes. L'objectif est d'évaluer à la fois la stratégie du PAT, ses objectifs, son organisation et certaines de ses actions opérationnelles.

Présentation des missions du stage

Dans l'optique de proposer une méthodologie d'évaluation adaptée au territoire de l'île d'Oléron j'ai effectué un **travail bibliographique** en premier lieu. Ainsi le travail bibliographique s'est appuyé sur cinq protocoles méthodologiques complétés par l'analyse de sept fiches expériences d'autres territoires et de la documentation de l'ADEME. Cette bibliographie a été enrichie grâce à l'organisation de deux séances d'échange avec la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable de la mairie de Mouans-Sartoux qui s'est appuyé sur la méthodologie de Syalinnov et avec la communauté d'agglomération Bretagne Sud de Redon qui a mis au point une méthodologie ad-hoc. Trois méthodes ont fait l'objet d'une comparaison poussée.

Présentation de la méthodologie d'évaluation

Première étape

Consiste à questionner les conditions de faisabilité de l'auto-évaluation. Elle permet de connaître et de s'assurer que les conditions d'évaluation requises pour l'évaluation du PAT sont réunies.

Deuxième étape

Consiste à se réapproprier collectivement le PAT pour le qualifier, elle permet de reprendre les objectifs et le plan d'action du PAT afin de le situer et de l'actualiser. Cette étape fait appel à l'outil chemin vers le changement de la méthode Syalinnov.

Troisième étape

Consiste en la construction desdits référentiels d'évaluation. Cette étape permet de cadrer l'évaluation et de préparer la méthode de récolte des données. Elle s'inspire de la méthodologie du Cerema pour l'évaluation d'une sélection d'opérations mais est enrichie par les travaux de Redon Agglomération pour évaluer le PAT de manière globale. Ainsi la méthodologie d'évaluation du PAT a permis d'évaluer à la fois le niveau d'atteintes des objectifs fixés dans la Charte d'agriculture et le niveau d'avancement des actions connexes. Des actions sélectionnées en amont vont faire l'objet d'une évaluation plus précise, afin d'objectiver leurs impacts et leur niveau de contribution au changement.

Quatrième étape

Consiste à récolter les données afin de répondre aux indicateurs sélectionnés précédemment. Pour répondre à ces objectifs, l'évaluation s'appuie sur deux méthodes de recherche. Une méthode d'analyse documentaire des archives du service agriculture durable et alimentation sur la temporalité du PAT.

Et une méthode d'entretiens appliquée à un public composé d'acteurs du territoire partenaires du PAT. Dans le cadre de ces recherches a été appliquée une méthode déductive. Les hypothèses de travail correspondent aux questions évaluatives et aux critères de réussites sélectionnés précédemment.

Cadrer par trois différents types d'indicateurs, à savoir.

Indicateurs de suivis = mesurer l'atteinte des objectifs et l'avancement des actions.

Indicateurs de réussites = démontrer l'intérêt du maintien d'une action.

Indicateurs de performance = objectiver l'impact d'une action.

Analyse des données

L'analyse des données dans le cadre de la méthode d'analyse documentaire a consisté à compiler les informations issues des archives dans des tableaux, permettant de retracer l'historique des actions mises en place, les budgets associés lorsqu'ils étaient disponibles, ainsi que les acteurs impliqués et leurs rôles. L'examen des comptes rendus de réunion a permis de suivre l'engagement de ces acteurs tout au long des différents projets.

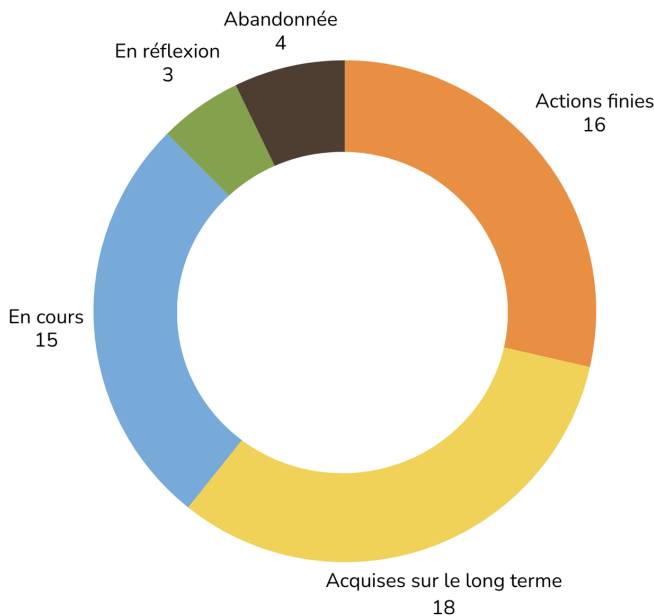
Pour analyser les entretiens, j'ai adopté une méthodologie basée sur l'analyse de contenu, en mettant particulièrement l'accent sur les contenus thématiques et séquentiels des entretiens. L'objectif principal de cette analyse est de faire ressortir les thèmes principaux, déjà définis en amont par les opérations, les axes, et les objectifs du PAT. Cette approche permet de mettre en lumière la récurrence des thèmes, leurs associations, ainsi que leur imbrication dans les discours des différents acteurs.

Présentation des résultats

Ce travail d'évaluation à permis de produire un **livrable**, constitué d'un **bilan de l'ensemble des actions engagés dans le PAT** de l'île d'Oléron et de faire des **zooms évaluatifs sur 46 actions**.

Le schéma ci-contre est un extrait du bilan général, il permet de résumer le niveau d'avancement des opérations prévu initialement dans le PAT niveau 1.

Schéma du niveau d'avancement des opérations du PAT



*Attention certaines se recoupent car elles tendent vers un même objectif. Par exemple les actions de réhabilitation de marais salicoles sont intégrées à l'action de soutien à la filière salicole.

On peut voir que la grande majorité des actions ont été engagées par le service agriculture durable et alimentation.

Plus de 50 % des actions principalement sont finies ou intégrées de façon pérenne aux missions du services, elles concernent principalement des actions d'accompagnement des acteurs du territoire ou des actions de veille foncière.

Les actions en cours désigne des actions engagées qui soit n'ont pas encore atteint leur finalités prévus ou alors dont l'opérationnalité n'est pas encore systémique sur le territoire.

Enfin les actions abandonnées sont principalement des actions qui ne font pas encore consensus sur l'île d'Oléron et donc qui empêchent leur mise en œuvre.

©Clémence Dumont

Discussion des limites de l'évaluation des PAT

Dans la partie discussion de mon mémoire j'ai montré que **l'évaluation des Projets Alimentaires Territoriaux se heurte à deux principales difficultés**. Premièrement, le concept même de PAT complique son évaluation, car ses effets ne peuvent pas toujours être observés ou mesurés à un moment donné, car **les PAT instaurent une dynamique qui apporte des changements d'intensité variable au fil du temps** (Le Guen, 2022).

Deuxièmement, **l'évaluation des politiques publiques doit répondre à un enjeu double**, d'apport de connaissance et de justification de l'action publique. Dans le cadre du PAT de l'île d'Oléron, l'apport de connaissance s'est fait à travers du livrable produit et fourni à la communauté de communes.

Le second enjeu de justification de l'action publique se base sur un effort de rationalisation, l'évaluation répond ainsi à un impératif démocratique, car elle contribue à garantir la transparence de l'action publique, en **permettant à la collectivité de rendre compte de ses actions**.

Cependant j'ai montré que la justification de l'action publique par l'évaluation peut revêtir une dimension perverse dans le cadre de l'évaluation des PAT. En effet la logique de projet des PAT reflète une forme d'action publique sous contrainte budgétaire, moins coercitive et cherchant à mobiliser de manière consensuelle le plus d'acteurs locaux possibles (Fouilleux, Michel, 2020). Dans ce contexte d'amointrissement des ressources publiques, il s'agit pour l'État de mettre en concurrence les territoires afin de faire mieux avec moins. En ce sens, **le risque est alors que l'évaluation qui permet la justification ne vise plus à démontrer la légitimité de la collectivité à agir pour le bien du territoire, mais plutôt à prouver à l'État son éligibilité au label.**

Dans le cadre du stage et dans le contexte de l'ouverture des appels à candidature pour le PAT de niveau 2, j'ai pu observer un **sentiment de lassitude de la part des agents territoriaux**. Une réunion réunissant une dizaine de représentants de PAT intégrés au Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) a mis en lumière les interrogations des territoires labellisés concernant la réelle valeur ajoutée des Projets Alimentaires Territoriaux. D'après cette réunion les PAT sont décrits comme des « usines à gaz », soit des dispositifs devenus trop complexes. Ce contexte reflète une incompréhension de l'évolution des PAT qui tendent progressivement vers une approche descendante, qui selon les agents territoriaux ne correspond pas à « l'esprit PAT, qui relève initialement d'une démarche participative pour le développement territorial ». **Les PAT sont en train de s'enfermer dans un cadre trop contraignant et trop descendant** qui va à l'encontre de leur vocation d'outil territorial et fédérateur. Cela illustre un éloignement progressif de la notion de développement territorial, les PAT n'étant plus véritablement intégrés aux processus de concertation avec l'État.

D'autant que cela s'intègre dans un **contexte de surcharge de travail** pour les agents territoriaux. Pourtant à l'échelle territoriale, cette **approche d'accompagnement garanti par les agents territoriaux** de la collectivité permet de **limiter le risque de réponses standardisées**, alors que les financements dédiés aux PAT tendent à encourager la reproduction de « bonnes pratiques ». Pour éviter cette uniformisation, l'animateur ou l'animatrice s'efforce d'écouter et de comprendre une diversité d'acteurs du territoire afin de les accompagner dans la construction des solutions les plus adaptées aux spécificités et contraintes du territoire.

Pour éviter cet écueil de réutilisation des résultats d'évaluation pour prouver à l'État son éligibilité au label, **les agents territoriaux**, grâce à leur proximité avec le territoire et leur esprit critique, **jouent un rôle crucial dans la mise en débat des résultats de l'évaluation** avec les acteurs locaux et les élus, afin de relancer le débat politique sur l'agriculture et les questions alimentaires.



Clémence Dumont

Master 2 GAED - Parcours TRENT